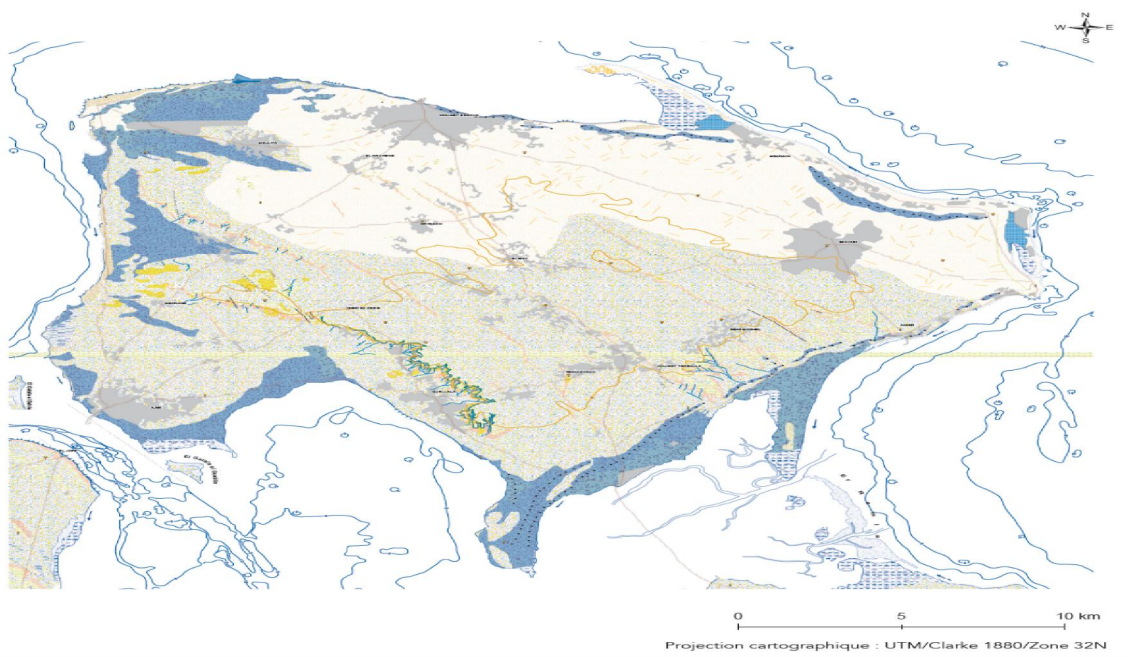

*Projet d'élaboration d'une Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières en Tunisie et
de deux Programmes d'Aménagement Côtiers pour les sites
de Ghar el Melh et Djerba*

*Livrable Final de la Stratégie de Gestion Intégrée des Zones Côtières en Tunisie et de deux
Programmes d'Aménagement Côtier pour les sites de Ghar el Melh et Djerba*



Décembre 2020



SOMMAIRE

Liste des figures	1
Liste des Tableaux	1
Liste des fiches d'actions.....	2
Chapitre 1 : Résumé / restitution des principaux résultats de la Co construction de la stratégie et du plan d'action de GIZC	4
I. Objectifs	4
II. Progression des travaux des ateliers	4
III. Principes d'action en matière d'élaboration de la Co construction de la stratégie	4
IV. Résultats de l'étude	5
Chapitre 2 : Défis et axes stratégiques nationales et par segment pour une Gestion Intégrée des Zones Côtières en Tunisie	11
I. Défis à relever par une Gestion Intégrée des Zones Côtières GIZC	11
II- Les axes stratégiques proposés pour une Gestion Intégrée des Zones Côtières GIZC.	15
I- <i>Délimitation par 4 segments comme espaces homogènes</i>	15
CONCLUSION	38
Chapitre 3 : Proposition d'un plan d'action quinquennal pour l'adaptation et la résilience du littoral tunisien aux CC et pour la promotion d'une Gestion Intégrée des Zones Côtières GIZC	40
I. Intérêts, attentes et objectifs du plan d'action à partir des acteurs centraux, régionaux et locaux	40
Matrice du plan d'action	44
III. Présentation des fiches d'actions 2021-2025	49
CONCLUSION	97

Liste des figures

<i>Figure 1 : Le linéaire côtier de la Tunisie</i> -----	11
<i>Figure 2 : Délimitation administrative du littoral tunisien par délégation</i> -----	20

Liste des Tableaux

<i>Tableau 1 : Activités / types de pression (adapté du projet SIMWESTMED, 2018), cases en foncé : pression négligeable à forte.</i> -----	13
<i>Tableau 2 : Liste des îles et ilots remarquables</i> -----	18
<i>Tableau 3 : Liste des zones humides littorales classées Sites Ramsar</i> -----	19
<i>Tableau 4 : Aperçu global sur les principales lagunes de Tunisie</i> -----	20

Liste des fiches d'actions

<i>Action 1 : Ratification du Protocole GIZC</i>	51
<i>Action 2 : Promulgation des lois et révision de la réglementation</i>	52
<i>Action 3 : Mise en place et montage de la plateforme GIZC -Nationale</i>	54
<i>Action 4 : Mise en place d'une structure ad -hoc de coordination</i>	57
<i>Action 5 : Renforcement de la Coordination au Niveau régional et local</i>	59
<i>Action 6 : Renforcer les moyens humains et matériels des collectivités locales et des acteurs locaux</i>	62
<i>Action 7 : Gestion d'un Tableau de bord de Suivi</i>	65
<i>Action 8 : Elaboration d'une étude pour la délimitation de la zone littorale et des zones côtières et marines</i>	67
<i>Action 9 : Renforcement des conseils régionaux ou mise en place d'une commission régionale</i>	69
<i>Action 10 : Elaboration d'un guide ou d'un manuel de gestion intégrée par objectif pour les projets et programmes des zones côtières</i>	71
<i>Action 11 : Renforcement de la planification spatiale selon le principe d'intégration des zones côtières et sa valorisation en fonction de l'usage</i>	72
<i>Action 12 : Mettre en place de nouvelles modalités de planification</i>	73
<i>Action 13 : Mise en place d'un système d'alerte précoce aux phénomènes climatiques extrêmes</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Action 14 : Promouvoir une économie bleue durable favorisant la cohésion sociale</i>	78
<i>Action 15 : Lutte contre les effets des changements climatiques et l'EANM</i>	79
<i>Action 16 : Réhabilitation de l'environnement côtier Restauration du couvert végétal / reboisement et fixation des dunes littorales dégradées avec une stratégie de gestion intégrée</i>	81
<i>Action 17 : Protection / réhabilitation des plages menacées d'érosion/dégradation et d'élévation du niveau de la mer selon les techniques et procédures adaptées au segment et ses sous-secteurs</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Action 18 : Renforcement de la résilience des zones humides côtières contre les risques majeurs</i>	83
<i>Action 19 : Prévention contre les rejets d'eaux usées non traitées dans la mer par l'ONAS</i>	85
<i>Action 20 : Protection des zones côtières contre les inondations par la Création /renforcement /extension du réseau de canalisation des eaux pluviales</i>	87
<i>Action 21 : Protection, intégration et valorisation du patrimoine bâti du littoral</i>	88
<i>Action 22 : Protection des paysages : développement d'une politique de protection et de mise en valeur des paysages dans le cadre de la politique de GIZC</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Action 23 : Mise à niveau des ports de pêche et optimisation de l'infrastructure et services portuaires</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Action 24 : Création de niches d'emplois liés à la pêche artisanale</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Action 25 : Appui et contrôle de l'aquaculture offshore</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Action 26 : Engager des traditions de la démarche participative et de bonne gouvernance</i>	91
<i>Action 27 : Engager les acteurs économiques à la protection des milieux par une implication financière et prise en charge des couts environnementaux</i>	95
<i>Action 28 : Révision des tarifs et des procédures de recouvrement des taxes d'occupation temporaire des plages et Instauration d'une taxe littorale</i>	96

Chapitre 1
Résumé / restitution des principaux résultats de la Co
construction de la stratégie et
Du plan d'action de GIZC

Chapitre 1 : Résumé / restitution des principaux résultats de la Co construction de la stratégie et du plan d'action de GIZC

I. Objectifs

Les objectifs de la Co construction de la stratégie nationale GIZC et des Pacs de Ghar el Melh et Djerba

La Co construction a été réalisée grâce à la contribution des acteurs nationaux et régionaux avec l'appui des experts thématiques mobilisés et sur la base du diagnostic participatif déjà validé. Les objectifs sont de :

- Elaborer une vision collective dédiée à chaque segment du littoral ainsi qu'au littoral national dans son intégralité.
- Proposer une stratégie, d'objectifs globaux et spécifiques ainsi que des résultats à atteindre.
- Proposer les arrangements institutionnels et juridiques pour l'ancrage de la GIZC à différentes échelles ;
- Proposer un plan d'action quinquennal GIZC portant sur l'adaptation et la résilience du littoral tunisien aux changements climatiques et le développement de l'approche GIZC.

II. Progression des travaux des ateliers

Les travaux des ateliers ont suivi les logiques suivantes :

- **Présentation de l'état des lieux** qui permettent d'identifier les problèmes rencontrés et les tendances d'évolution des quatre segments littoraux et des deux PAC ;
- **Etablissement d'une vision collective partagée** déclinée en axes stratégiques de gestion durable pour le moyen et le long terme.
- **La proposition d'arrangements institutionnels et juridiques** pour l'ancrage de la GIZC à différentes échelles.
- **La Proposition d'un plan d'action quinquennal** pour l'adaptation du littoral aux changements climatiques et la gestion intégrée (durable et effective) des zones côtières

Pour le volet qui concerne les Pacs Ghar el Melh et Jerba, on a suivi la même logique tout en partant de l'établissement d'une vision collective, la proposition d'une stratégie pour chaque site avec des résultats à atteindre, les arrangements institutionnels et juridiques nécessaires, et la proposition d'un programme prêt à la mise en œuvre pour les deux sites.

III. Principes d'action en matière d'élaboration de la Co construction de la stratégie

- 1- Une participation pleine et entière des parties prenantes dans leur préparation et la mise en œuvre de la GIZC ;
- 2- Une attention particulière portée à l'harmonisation et à l'alignement avec d'autres plans et politiques, dont ceux en rapport avec le changement climatique ;
- 3- Une prise en compte de la zone côtière dans son intégralité avec ses eaux territoriales, comprenant à la fois la partie terrestre et la partie marine ;
- 4- La préparation et la mise en œuvre de plans et de programmes côtiers pour la coopération transfrontalière et internationale ;
- 5- Le besoin de priorités stratégiques claires pour guider la GIZC ;

- 6- L'importance critique des capacités humaines et techniques et de la coordination institutionnelle pour la GIZC le long du linéaire du littoral national ;
- 7- L'importance de la conscience du Protocole et de la GIZC au niveau des quatre segments et des deux PACS ;
- 8- Le besoin d'accéder à des informations, des connaissances et à la recherche de grande qualité.
- 9- L'inclusion de stratégies de communication, de financement et de renforcement des capacités pour la GIZC ;
- 10- Une attention particulière portée à la mise en œuvre et à la production de résultats tangibles sur le terrain ;
- 11- Un décloisonnement sectoriel d'échange des informations et des débats qui doit être capable de concevoir un cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la GIZC ;

Les résultats des ateliers nationaux et régionaux authentifient que l'état, dans sa stratégie de protection et de conservation des espaces littoraux, emploie une large panoplie d'outils législatifs, d'instruments et de programmes en phase de faciliter la mise en œuvre du Protocole. Paradoxalement, le volume conséquent des bases de données en court, par l'utilisation des moyens conventionnels des redondances, des oublis et surtout des interprétations erronées. *Pour remédier à cette situation, les attentes de la plate-forme GIZC serait de faire d'elle un levier de la gestion intégrée des espaces littoraux. Elle fera office de trier, classer, filtrer et ne conserver que les informations ayant un intérêt à la mise en œuvre du Protocole.*

Son succès d'adoption relève d'un changement culturel des usagers du fait que les plateformes numériques transcendent les structures organisationnelles traditionnelles et les politiques conventionnelles et permettent l'adoption du nouveau modèle de gouvernance. Les échanges en ligne soutiendront la planification et la gestion côtières, orienteront la mise en œuvre future de politique de gestion de l'espace littoral et contribueront à la transformation des structures de gouvernance.

Une fois développée, la Plateforme de gouvernance GIZC nécessitera une gestion courante et se traduira dans les débats par le traitement des problèmes dans leur ensemble par une gestion multi-échelles des quatre segments et deux PACS et, ce en traitant les conflits et les synergies locales, articulées à des objectifs régionaux, nationaux et internationaux.

IV. Résultats de l'étude

A. Vision collective et axes stratégiques GIZC pour le littoral tunisien et pour les quatre segments

La vision stratégique de Gestion Intégrée des Zones Côtières en Tunisie émane d'une volonté commune, collective et participative des différentes parties prenantes, en particulier des efforts conjugués de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) et du Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD Tunisie) qui mènent, en collaboration, l'actuel projet de « lutte contre les vulnérabilités et les risques liés aux changements climatiques dans les Zones Côtières Vulnérables de la Tunisie ». Cette collaboration se positionne en réponse au Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) de la Convention de Barcelone qui a ouvert la voie pour une approche globale et intégrée de gestion des zones côtières. Depuis, le PNUE/PAM travaille sur le développement des espaces côtiers, sur l'évaluation des pressions des activités humaines et sur la promotion des politiques nécessaires à entreprendre.

Par ailleurs, la logique de la vision collective des axes stratégiques de la GIZC, se positionne dans la lignée de l'Etude de la vulnérabilité environnementale et socio-économique du littoral tunisien face à l'élévation accélérée du niveau de la mer due au changement climatique (Projet ClimVar. MedPartnership : Intégration de la variabilité et du Changement climatique dans les stratégies nationales GIZC. 2015)

Sur cette base, la phase de diagnostic a permis de déduire un ensemble d'orientations stratégiques, utiles pour l'élaboration de la stratégie nationale GIZC, en vue de renforcer les capacités de résilience et d'adaptation du littoral Tunisien au changement climatique dans un cadre de gestion intégrée des zones côtières GIZC

B. Le développement du cadre juridique et institutionnel global

La Tunisie est appelée à exprimer son engagement en matière de GIZC par la ratification du protocole GIZC, qui est entré en vigueur depuis le 24 mars 2011. La Tunisie a signé ce protocole mais ne l'a pas encore ratifié. La stratégie proposée devrait fournir un cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral et, plus généralement, pour tous les acteurs de l'économie maritime et des littoraux (économie bleue). Les axes stratégiques, une fois validés et adoptés par les parties concernées à l'échelle nationale et régionale, devrait être décrétés par une loi, afin d'avoir un statut réglementaire « obligatoire ». On a essayé d'analyser dans la synthèse de diagnostic, les avantages de la signature du protocole GIZC par la Tunisie et on a proposé la promulgation d'une loi sur la gestion du littoral et des zones côtières en général et d'une loi sur l'économie bleue. L'instauration d'un dispositif de bonne gouvernance sur la base d'une plateforme nationale, régionale et locale qui organise le dispositif institutionnel et participatif de gouvernance de la stratégie et du plan d'action pour la GIZC.

C. Le développement des axes stratégiques globaux, par segment (4 segments) et pour les deux Pacs Djerba et Ghar el Melh

✓ Vision stratégique pour la zone côtière en général

La vision globale de la GIZC cible la stratégie autour des 13 axes mentionnés ci-dessous et les 5 autres pour le plan régional pour les Pacs. Ainsi, la planification nationale pour le littoral serait un cadre de référence et un outil de régulation qui vise :

- Fixer les orientations générales qui concernent les espaces terrestres et les espaces maritimes ;
- Délimiter les périmètres d'intervention ;
- Indiquer les moyens de mise en œuvre ;
- Anticiper l'évolution des phénomènes physiques d'érosion côtière ;
- Préserver un bon état écologique du littoral, sites, paysages et patrimoine ;
- Assurer le Développement durable économique des activités au littoral ;
- Développer les indicateurs d'observation et de suivi ;
- Mettre en place une planification stratégique pour chaque type de littoral ;
- Établir une vision intersectorielle et globale pour un développement durable des zones du littoral;
- Protéger les milieux, les ressources, les équilibres biologiques et écologiques ;
- Préserver les sites et les paysages ;
- Lutter contre les pollutions terrestres (toutes formes de déchets, pollution lumineuse, sonore...);
- Améliorer la qualité des eaux du littoral (lutter contre les rejets d'eaux polluées à la mer, préserver et restaurer les écosystèmes marins...).

✓ **Vision stratégique pour la zone côtière en extrême nord**

En dépit de la richesse et de la diversité des paysages côtiers caractérisant ce segment, lui affectant une attractivité balnéaire spécifique, la vision stratégique doit être une réponse aux grandes problématiques majeures révélées dans la phase de diagnostic participatif, en particulier :

- Contrairement à une idée reçue, l'élévation du niveau de la mer a des conséquences graves sur le recul des falaises, la rupture des équilibres hydrostatiques des barrages et la dispersion des plages des criques ;
- La vulnérabilité du territoire du littoral septentrional face aux risques naturels, tels que les forêts, les menaces à la Biodiversité marine (production du corail subissant des difficultés face à la pollution marine ;
- La forte littoralisation des activités économiques, conjuguée à une urbanisation inadéquate avec la fragilité du littoral ;
- La diversité des secteurs économiques n'a pas empêché les inégalités et le manque d'intégration territoriale dans la région ;

✓ **La vision stratégique pour la GIZC à l'échelle du segment côtier du golfe de Tunis**

En dépit des richesses physiques et naturelles de ce segment côtier, sa gestion intégrée nécessite la prise en compte des principales problématiques suivantes :

- La nécessité d'une gestion intégrée des problématiques liées à l'altération du milieu écologique, produisant une grande fragilité de plus en plus généralisée ;
- La nécessité d'une vision stratégique pour une gestion intégrée des problématiques inhérentes à la régression de la Biodiversité ;
- La nécessité d'une vision stratégique pour la gestion intégrée des problématiques inhérentes à la grande fragilité des Zones humides ;
- La nécessité d'une vision stratégique pour une gestion intégrée des problématiques inhérentes aux zones naturelles sensibles menacées et prioritaires, notamment dans des zones de concentration urbaine ;
- La vision stratégique pour une gestion intégrée des problématiques inhérentes à la forte concentration des populations et des activités fortement vulnérables face aux changements climatiques ;
- La vision stratégique pour la protection des sites archéologiques littoraux (Legs de Carthage) ;

✓ **La vision stratégique pour la GIZC à l'échelle du segment côtier du golfe de Hammamet**

Compte tenu du diagnostic collectif et participatif effectué et des travaux d'investigation scientifique effectués concernant ce 3^{ème} segment en vue d'une vision stratégique pour l'ancrage d'une GIZC, quatre problématiques majeures ont été identifiées, nécessitant la mise œuvre d'actions stratégiques pour la valorisation des potentialités et la prévention des risques encourus, au niveau des politiques sectorielles et des handicaps au développement socio-économique et à la protection de l'environnement. Il s'agit en particulier de :

- La nécessité d'une gestion intégrée des problématiques liées à la littoralisation effrénée et à l'extension des villes et à la concentration du secteur touristique ;
- La nécessité d'une gestion intégrée des problématiques inhérentes à l'érosion poussée des plages ;
- La nécessité d'une gestion intégrée des problématiques liées aux risques affectant la biodiversité continentale et des zones humides ;

- La nécessité d'une vision et d'actions stratégiques pour la gestion intégrée des problématiques inhérentes à la vulnérabilité socio-économique

✓ **La vision stratégique pour la GIZC à l'échelle du segment côtier du golfe de Gabès**

Pour le golfe de Gabès, la lutte contre la pollution représente une priorité majeure. Pour autant la vision stratégique conçoit six axes stratégiques :

- L'acuité d'une vision collective et d'actions stratégiques pour la gestion intégrée des problématiques liées à la crise marquée en biodiversité marine à la suite de la désertification de la prairie à posidonie ;
- La nécessité d'une vision collective et stratégique pour la gestion intégrée des problématiques liée à la dégradation de la biodiversité continentale aride aggravée par les processus de la désertification ;
- Le besoin d'une vision collective et d'une gestion intégrée des problématiques liées au réseau hydrographique subissant une pollution urbaine et péri-urbaine avec l'entassement des déchets mal gérés ;
- Le besoin d'une vision collective et d'une gestion intégrée des problématiques liées à la pollution ;
- Le besoin d'une vision collective pour une gestion intégrée des problématiques liées aux impacts des activités pétrolières sur le golfe de Gabès ;
- Le besoin d'une vision collective et d'une gestion intégrée des problématiques liées aux défis démographie.

✓ **Les orientations stratégiques du PAC de Ghar el Melh**

Sur cette la base, l'approche a permis de dégager des thématiques interdépendantes et transversales qui justifient la mise en place de la vision stratégique intégrée du PAC de Ghar El Melh.

* Redéfinir l'espace d'impact du PAC et son extension aux délégations adjacentes d'Utique et Kalaat El Andalous dans un but d'équité territoriale et sociale entre le périmètre Ghar El Melh (ville et lagune) et les territoires lui sont adjacents et connexes via l'évolution du littoral et de la basse vallée du Medjerda. Par cette démarche, on s'accorde à ce que le plan quinquennal des prochaines années, assure la continuité du développement de la zone par une mise en œuvre d'un PAC intégrateur.

* Renforcer la conservation de la zone afin de pouvoir faire face aux dangers de sur fréquentation et de surexploitation des ressources au niveau de la zone. Il existe à l'heure actuelle un arsenal juridique qui permettrait de faire valoir et développer le statut de la zone : site Ramsar ville Ramsar et de classer une partie de cette région en tant que Aire Marine et Côtière Protégée ;

* Assurer le principe incontournable de développement durable qui consiste à développer et gérer le territoire prédéfini du PAC dans le respect des besoins actuels des citoyens sans compromettre la capacité des générations futures ;

* Doter la zone de Ghar El Melh d'un modèle de Gouvernance qui favorise la responsabilisation, le contrôle, l'efficacité organisationnelle, la gestion saine des fonds publics, assurer une communication active et une participation citoyenne pour mettre en place une organisation où la communication bidirectionnelle (institution/citoyen) occupe une large place et où la participation citoyenne est valorisée.

✓ Les orientations stratégiques du plan d'action du PAC de Djerba

Les orientations ont permis de dégager trois thématiques interdépendantes et transversales qui justifient la mise en place de la vision stratégique intégrée du PAC de Djerba.

* Assurer le principe incontournable de développement durable qui accepte à développer et gérer l'île dans le territoire prédéfini du PAC et, ce dans le respect des besoins actuels des citoyens sans compromettre la capacité des générations futures. Cette inclinaison de l'ancrage du territoire de l'île est instituée par une forte identité insulaire qui à son tour se doit être créative dans le domaine de revalorisation du patrimoine matériel et immatériel local et d'innovation des pratiques touristiques alternatives ainsi que la nouvelle dimension de l'enregistrement de Djerba comme patrimoine de l'UNESCO. Dans ce cadre l'étude propose un projet ambitieux pour Jerba : **Djerba Ile bleue durable, patrimoine universel.**

* Doter Djerba d'un modèle de Gouvernance qui favorise la responsabilisation, le contrôle, l'efficacité organisationnelle, la gestion saine des fonds publics, assurer une communication active et une participation citoyenne pour mettre en place une organisation où la communication bidirectionnelle (institution/citoyen) occupe une large place et où la participation citoyenne est valorisée.

* Etudier toute possibilité d'ouverture de l'espace du PACS et de l'île Djerba sur les zones limitrophes et analyser les interactions possibles ainsi que l'impact possible sur l'intégration des territoires de la zone.

Chapitre 2

Défis et les axes stratégiques nationales et par segment pour une Gestion Intégrée des Zones Côtières en Tunisie

Chapitre 2 : Défis et axes stratégiques nationales et par segment pour une Gestion Intégrée des Zones Côtières en Tunisie

I. Défis à relever par une Gestion Intégrée des Zones Côtières GIZC

Pour assurer un changement en matière de gestion de la zone côtière, d'une vision sectorielle ciblant les domaines d'activités plus que les territoires vers une gestion intégrée territoriale et sectorielle de cette zone, 4 défis sont à relever ;

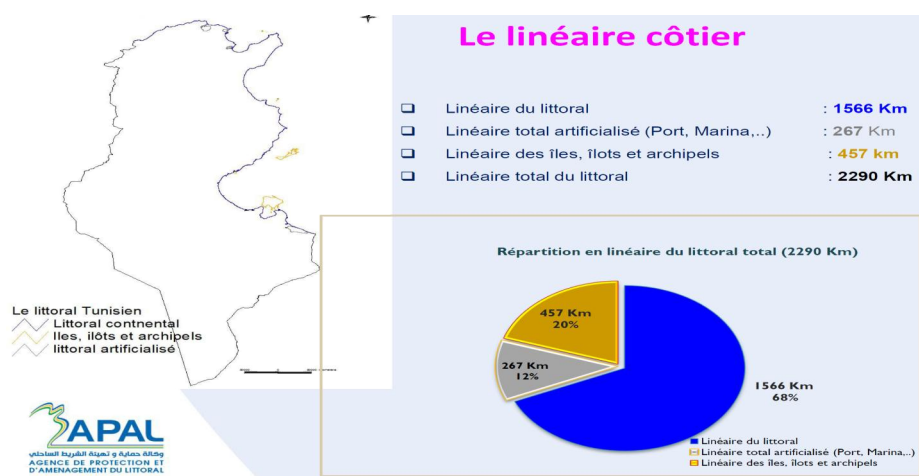
1- Le défi d'instaurer une gestion intégrée des territoires basée sur la bonne gouvernance et la coordination entre les intervenants sectoriels et territoriaux

La gouvernance pose un problème de participation des citoyens à l'élaboration des règles d'organisation de la société. La participation a plusieurs formes dont la plus importantes est celle qui permet d'impliquer les acteurs de développement et les populations dans la conception, l'élaboration, le montage et la gestion des projets qui les concernent. Les citoyens seront intégrés dans le processus participatif, ce qui permet une gouvernance participative responsable des territoires. Cette participation permet aussi des concertations périodiques et régulières entre citoyens et un partage des compétences permettant de développer la participation des intéressés dans la mise en œuvre des projets. Cette participation est aussi le gage de durabilité des projets et de leur appropriation par les populations. Des propositions institutionnelles innovantes permettront de mettre en œuvre ces orientations participatives et d'assurer une meilleure coordination entre les volets sectoriels et territoriaux de développement durable des zones côtières.

2- Le défi d'un Aménagement plus cohérent et plus intégré des milieux Physiques, basé sur la prise en compte des grands ensembles côtiers

La longueur totale du littoral est évaluée à 2290 km. Le ratio du linéaire continental est estimé à 68%, l'insulaire à 20% et l'artificialisé à 12%. En termes de subdivision métrique, le linéaire de 1730 Km de façade sur mer continentale, se répartit entre 1635 km de trait de côte naturel et 95 km de côte artificielle (Port, Marina). Les façades abritées totalisent 560 km et se répartissent entre 445 km de rivage de lagunes littorales et 115 km de bassins portuaires (APAL. 2015).

Figure 1 : Le linéaire côtier de la Tunisie



Source. APAL. 2015

Un littoral qui offre une alternance de fortes identités rurales et urbaines et présente une grande disparité entre la façade nord et la façade Est, avec un manque flagrant d'intégration :

- La façade Nord, dite aussi la façade septentrionale, ouverte sur le bassin occidental de la Méditerranée, s'étire sur 237 km depuis la frontière Algérienne jusqu'à la pointe de Cap. Farina (APAL.2015).
- La façade Est s'étend sur les rivages de Sahel de Bizerte, Ariana, Tunis, Ben Arous, Nabeul, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Médenine. Les littoraux ont une physiographie ouverte sur le large qui relève de la succession Nord/Sud d'une suite de golfes à topographie relativement basse reliant des tronçons de plages sableuses à des falaises de moindres hauteurs. La façade maritime orientale renferme trois écosystèmes : les îles, les oasis et les zones humides (APAL et PNUD, 2012).

Le grand défi devant la gestion du littoral en Tunisie est d'assurer malgré la grande diversité présentée, une meilleure cohérence en aménagement côtier qui permet d'assurer l'intégration territoriale au moins par grands ensembles côtiers (segments).

3- Le défi de la gestion intégrée et éco systémique de sorte à faire face aux défis écologiques et d'instaurer une gestion intégrée intersectorielle

Le littoral tunisien, les îles comprises, abrite des écosystèmes variés avec de nombreuses biocénoses des étages Supra, Medio, Infra et Circa-littoral. Certains écosystèmes sont très particuliers, soit par leur richesse spécifique et/ou par l'abondance relative des espèces, soit encore par les espèces rares qu'elles hébergent. On recense le long du littoral pour la flore marine et aquatique plus de 600 espèces. Alors que pour la faune marine et aquatique on identifie plus de 3400 espèces inégalement réparties le long de la côte selon la profondeur. Le littoral est composé des lagunes, des herbiers, posidonies, de coralligène, et des salines. Cette diversité des écosystèmes nécessite une vision d'ensemble et un plan d'action global.

Le parcours du littoral tunisien montre une grande diversité et différenciation de ses côtes entre la façade Nord et la façade orientale cependant cette diversité devrait être vue dans un angle de gestion intégrée de paysage qui assure une vision globale composée des différents volets (physique, naturel, économique, social, et culturel) et qui valorise le patrimoine matériel et immatériel de ces territoires et écosystèmes riches et diversifiés. Etant signalé que cette approche paysage s'applique parfaitement aux zones côtières dans le cadre de la GIZC comme il a été appliquée dans le cadre des projets financés par la Banque Mondiale : Projet Gestion Intégrée des Paysages PGIP et du Projet Paysage Oasien. La notion du Paysage Côtier renforcerait la vision intégrée et diversifierait les composantes à prendre en compte dans ce paysage.

4- Le défi d'une bonne gestion des Interactions terre-mer sur le littoral tunisien ;

La répartition et l'attribution des responsabilités entre les différents acteurs intervenant dans l'interface terre-mer aux différents échelles (administration centrale, régionale et locale) doivent être définies à partir du **principe de subsidiarité**, avec la nécessité que les échelons supérieurs (nationales et régionales) soutiennent et renforcent les capacités locales. Ainsi, la mise en œuvre du concept de GIZC au niveau national dépend forcément de la participation des autorités locales et régionales, du secteur privé et des partenaires de la société civile, avec un principe fondamental de mettre en œuvre une **gestion des zones côtières qui soit « écologiquement durable, économiquement équitable et socialement responsable et adaptée aux réalités culturelles »**.

Tableau 1 : Activités / types de pression (adapté du projet SIMWESTMED, 2018), cases en foncé : pression négligeable à forte.

Pressions Activités	Perte physique		Dégradation physique			Autres dégradations			Hydrologie		Substances dangereuses		Nutriments		Perturbation biologique	
		Colmatage	Sédiment/turbidité	Abrasion Habitats	Extraction	Son (bruit)	Déchets	Faune perturb. collision	Modification salinité		Composants synthétiques	Substances non synth.	Nutriments	Matière organique	Espèces invasives	Extraction mortalité esp.
Transport maritime																
Dragage/rejets																
Infrastructure marine																
Développement port																
Ingénierie fluviale																

Sur ce tableau ci-dessus (tableau 1), de manière verticale, on voit clairement que les impacts se cumulent, en provenance de différentes activités, en particulier pour ce qui est des dégradations physiques (modifications sédimentaires et turbidité ; abrasion des habitats), pour ce qui est du bruit (bien qu'encore peu connu), des déchets (toutes sources confondues), les substances dangereuses (polluants), et parfois les nutriments. Ces impacts cumulés sont particulièrement importants à l'interface terre-mer, ce qui confirme l'importance de l'interaction entre les deux milieux marin et terrestre qui pose le défi d'une bonne gestion de ces espaces très convoités et sous une grande pression, comme indiqué ci-dessous :

II- Les axes stratégiques proposés pour une Gestion Intégrée des Zones Côtières GIZC.

Pour relever ces défis, l'étude propose sur la base des travaux participatifs réalisés les axes pour une gestion intégrée de ces zones côtières sur la base d'une vision globale, stratégique, participative et coordonnée.

Axe 1 - Identifier les territoires homogènes pour une intervention intégrée et coordonnée basés sur les écosystèmes et le découpage administratif ;

En effet, la proposition dans ce cadre est de se baser sur l'identification des territoires homogènes sur les plans physique, naturel, humain, culturel et économique d'une part et de renforcer cette vision par la mobilisation dans un cadre coordonné des intervenants administratifs sur la base des territoires et des zones de compétences bien définies. Cette base d'identification des territoires homogène a permis de confirmer et de définir :

- **Les 4 segments** de l'étude comme zone homogène pour une intervention coordonnée et priorisée selon le degré d'impact des Changements Climatiques, les niveaux de pression sur les milieux physiques et humains et les potentialités de développement des programmes intégrés et durables de développement.
- **Des écosystèmes importants** par leurs richesses en biodiversité et en potentiels de développement durable qui se répartissent sur tout le territoire national et qui pourraient former un potentiel environnemental, culturel et socio-économique important et une base pour faire aux impacts négatifs des changements climatiques.
- **Les territoires administratifs** concernés directement par la GIZC et qui pourraient faire bénéficier ces territoires des actions programmées par les plans locaux, régionaux et nationaux de développement.
- Cette vision de ciblage des territoires devrait se baser sur une définition claire des responsabilités des uns et des autres et une meilleure complémentarité entre les actions à réaliser pour optimiser les résultats à atteindre. En ce qui suit, on identifie les territoires homogènes concernés par la GIZC par écosystème et par unité administratives.

1- Délimitation par 4 segments comme espaces homogènes

Tenant compte de la géographie et la géomorphologie littorale, les 4 segments peuvent être confirmés comme élément d'homogénéité territoriale :

- **La zone du secteur Nord**

Les côtes Nord du pays (Tabarka à Ras Sidi Ali El Mekki, selon la segmentation adoptée) sont rocheuses et se caractérisent par de nombreux caps (Kef El Bouma, Cap Negro, Cap Serrat, Kef Abbed, Cap Enjla, Cap Blanc, Cap Zebib, Ras Sidi Ali El Mekki). Le plateau continental se caractérise par une pente abrupte et est très rétréci. Le relief sous-marin est accidenté, il constitue le prolongement des chaînes littorales séparées par de vastes chenaux formés de sédiments meubles formant des canaux vers des profondeurs élevées (Canal de la Galite, Canal des Esquerquis). Les côtes sont donc caractérisées par une alternance de fonds rocheux et de fonds meubles, favorisant une riche biodiversité.

L'infrastructure littorale de la zone nord est marquée par 2 ports de commerce, 5 ports de pêche et 2 ports touristiques.

- **La zone nord Est secteur du golfe de Tunis**

Le golfe de Tunis est un golfe du centre de la méditerranée qui s'étend sur 150 kilomètres entre le cap Sidi Ali El Mekki (à quelques kilomètres à l'est de Ghar El Melh) et le cap Ras Eddar (ou cap Bon stricto sensu), à quelques kilomètres au nord d'El Haouaria.

La pression sur la zone littorale du golfe de Tunis s'illustre sous plusieurs aspects dont l'eutrophisation liée souvent aux effluents d'eau issues des stations d'épuration d'eaux usées : les signes d'eutrophisation remarquables sont observés au niveau d'oued Bouhneche (Kalaat Andalous) Canal Khelij (Raoued) et oued Meliane (Rades). A titre d'exemple on observe dans le golfe de Tunis un rejet en mer de 300000 m³/jour d'eaux usées d'origine urbaine ; ce qui entraîne dans certaines zones une forte turbidité des eaux et une charge de matière pouvant provoquer des proliférations phytoplanctoniques et formation d'eaux colorées. Quant à l'oued Mejerdah il reste actif en période des crues.

La pollution plus ou moins maîtrisée concerne la zone portuaire et industrielle de Tunis-sud et le Goulette-Rades, le nombre d'unités industrielles s'élève à 600 unités dans la zone d'avec un rejet journalier de 10 000 m³.

Le golfe de Tunis accueille aussi une zone touristique en plein essor, la zone de Gammarth.

L'infrastructure littorale est marquée par 2 ports de commerce, 5 ports de pêche et 2 ports touristiques.

- **La zone Est Secteur du golfe d'Hammamet**

La zone Est s'étend depuis Kélibia jusqu'à Ras Kapudia, elle est identifiée souvent comme étant le golfe de Hammamet, les cotes sont moins rocheuses de la partie Nord s'apparentent aux côtes Nord-Est du golfe de Tunis, ce littoral est marqué par l'extension de plages sableuses entrecoupées par quelques pointes rocheuses. Le golfe de Hammamet qui constitue une large échancrure côtière, débute au nord par un plateau continental étroit, s'élargissant progressivement vers le Sud.

La pression sur la zone littorale Est, est surtout d'ordre urbain et touristique avec les trois grandes zones touristiques d'Hammamet, de Sousse et de Monastir ; et une grande agglomération urbaine continue du Sahel.

La pollution dans cette zone est liée aux petites industries (textiles, usines de filets, traitement des matériaux plastiques) qui sont aussi implantées tout au long du littoral du centre (Sousse, Monastir, Ksar Hellal).

Les eaux côtières deviennent assez turbides en présences des apports nutritifs et vaseux. Les activités littorales touristiques (représentant plus de 15% à l'échelle nationale).

L'infrastructure littorale est marquée par le port de commerce, 13 ports de pêche et 3 ports touristiques.

- **La zone Sud secteur du golfe de Gabès**

La zone Sud du pays ou golfe de Gabès, s'étend depuis Ras Kaboudia (Chebba) jusqu'au à la frontière Tuniso-libyenne se caractérise par des fonds sableux et sablo-vaseux. Le plateau continental, de pente très douce, est très étendu. Le littoral de la région du Golfe de Gabès est caractérisé par la présence d'une côte basse à aspect régulier, rectiligne avec une orientation en gros NW-SE. Dans l'ensemble les côtes sont sablo-argileuses avec un estran très large (environ 300 à 500 m). Elle est caractérisée par la présence d'estuaires dont les cours inférieurs sont inondés par la mer à marée haute. En arrière de la côte actuelle s'étendent de vastes sebkhas.

C'est une zone caractérisée par une forte amplitude des marées qui peut atteindre 2m. Cette zone a subi de nombreuses actions anthropiques ayant modifié énormément le paysage du littoral (installations d'usines chimiques, infrastructures industrielles,) et des fonds marins (désertification par endroits des fonds, du point de vue flore,).

La pression sur la zone littorale Sud (Golfe de Gabès) est multiple, avec tout d'abord les pôles industriels (Sfax, Skhira, Gabès et de moindre importance Zarzis), les zones touristiques de Djerba Zarzis, les infrastructures portuaires de commerce (3 ports de commerce, 1 terminal pétrolier).

La pollution dans cette zone est marquée par un grand nombre d'usines à activités variées, plus que 240 unités industrielles à Sfax, Skhira et Gabès dont les complexes du traitement des phosphates, les industries agroalimentaires, les tanneries, etc. La turbidité des eaux côtières est de plus en plus persistante dans cette zone.

L'infrastructure littorale est marquée par 4 ports de commerce, 19 ports de pêche et 1 port touristique

En plus, et pour les 4 segments, on prend en considération les dispositions juridiques internationales (CNUDM) définissent les limites du littoral côté mer et lui donnent ses identifiants maritimes en rapport avec l'extension du plateau continental, de la zone contiguë et les zones de pêche.

- **Les eaux territoriales** qui s'étendent de la côte (de la laisse de basse mer) jusqu'à 12 milles au large, à l'instar de plusieurs états méditerranéens
- **La zone contiguë** est limitrophe à la mer territoriale, elle ne peut s'étendre au-delà de 24 milles des lignes de base à partir de laquelle la largeur de la mer territoriale est mesurée.
- **La zone internationale** qui englobe la **ZEE (Zone Economique Exclusive)** établie par la Convention sur le droit de la mer comme zone pouvant être déclarée sous juridiction nationale de l'Etat côtier concerné.

2- **Délimitation par écosystème comme espaces homogènes**

Comme dans l'ensemble des côtes méditerranéenne, la biodiversité spécifique est particulièrement concentrée en deçà de l'isobathe 50 mètres d'Un second découpage territorial peuvent être établis en se basant sur la délimitation et la particularité des écosystèmes : les écosystèmes marins, les milieux insulaires, les zones humides, le littoral terrestre dont les oasis littorales.

En Tunisie, 4 écosystèmes côtiers remarquables se distinguent.

• **Les écosystèmes marins**

Ce sont les écosystèmes caractéristiques des côtes tunisiennes en rapport avec la dominance des habitats ou des espèces clés, il s'agit des herbiers de Posidonies, de la biocénose coralligène, des forêts des Cystoseires et des bancs.

✓ **Les herbiers de Posidonies**

La posidonie *Posidonia oceanica* est une Magnoliophytes endémique de la Méditerranée. Elle se développe dans la frange littorale, depuis le rivage jusqu'à la limite inférieure de l'infralittoral. L'herbier de Posidonie représente un grand pôle de biodiversité marine puisqu'il accueille entre 20 et 25 % des espèces (400 espèces végétales et 1000 espèces animales). En Tunisie, les herbiers de Posidonie sont répartis inégalement le long de la côte.

Les plus importants herbiers sont ceux du golfe de Gabès qui abrite l'herbier de Posidonie le plus dense l'échelle de la Méditerranée.

✓ **La biocénose coralligène**

Le coralligène est constitué par un concrétionnement d'algues calcaires Coral linacées et sciaphiles. Il est, généralement, colonisé par un grand nombre d'espèces animales de substrats durs et grossiers (Eponges, Ascidiées, Bryozoaires, Cnidaires, etc.). Il constitue le pôle principal de biodiversité marine en Méditerranée puisqu'entre 1400 et 1600 espèces benthiques y ont été signalées. C'est le plus beau paysage sous-marin de la Méditerranée.

En Tunisie, la biocénose coralligène occupe de grandes superficies, situées essentiellement dans la région Nord. Elle peut se rencontrer soit sur la roche littorale (falaises : Tabarka, Iles de Jalta, îles de Zembra, Cap Bon, entrées de grottes et Tunnels aux îles Cani, etc.), soit en bio-concrétionnée dur formant le coralligène de plateau (véritable gisement coralligène entouré de fonds meubles), soit sur la roche du large (les bancs en général).

✓ Les forêts à Cystoseires

Les forêts à Cystoseires désignent les peuplements d'algues brunes, les algues les plus évoluées et structurées, riches et très productifs. Ces algues dont les Cystoseires contribuent au maintien de services et fonctions écosystémiques (production primaire, nourricerie et maintien de la biodiversité)

Les champs de Cystoseires en Tunisie restent encore peu connus. Les inventaires révèlent la présence de 16 espèces dont la répartition n'est pas limitée aux zones particulières rocheuses.

✓ Les bancs

Un banc marin est une sorte de plateau ou de montagne sous-marine qui s'élançent du fonds de la mer vers sa surface. En Tunisie, la plupart des bancs marins (Sorelles, Speiss, Mezzarilles, Esquerquises, etc.) sont situés dans la zone Nord, au-delà de 100 m de profondeur. Ils sont des secteurs de haute productivité biologique et abritent des communautés hauturières diverses et spécifiques constituées, entre autres, d'éponges et de coraux.

Les richesses marines formeront une base très riche pour une orientation économie bleue qui permet de développer l'exploitation des ressources marines et leur utilisation dans différents domaines et notamment l'industrie des médicaments et des beautés.

• Les Ecosystèmes insulaires

L'espace maritime national se caractérise par la présence de nombreuses îles (52 îles et îlots) longeant l'ensemble des côtes du Nord-Ouest; parmi 52 îles et îlots 11 systèmes insulaires se distinguent (tableau)

Tableau 2 : Liste des îles et îlots remarquables

Système insulaire	Distance à la cote (km)	Forme géographique	Nb îles et îlots (Nombre)	géologie sédimentaire	Statut National	Statut International	Occupation humaine
Jalta	38,7	Archipel	6	Volcanique	AMCP, ZS	ASPIM	Non habitée
Lakhouet	3,6	Archipel	2	Mixte			Non habitée
EIKleb	10,3	Archipel	2	Mixte			Non habitée
Pilau	1,8	îlots	1	Sédimentaire			Non habitée
Plane	3,9	îlots	1	Sédimentaire			Non habitée
Zembra	11,5	Archipel	5	Sédimentaire	AMCP, PN	ASPIM	Non habitée
Kuriat	12,3	Archipel	2	Sédimentaire	AMCP ZS		Non habitée
Kerkenah	20,0	Archipel	15	Sédimentaire	AMCP ZS	Ramsar, ZICO	Habitée
Kneiss	3,0	Archipel	4	Sédimentaire	AMCP RN	Ramsar, ASPIM, ZICO	Non habitée
Jerba	Rattaché	Archipel	6	Sédimentaire			Habitée
El Biban	Rattaché	Archipel	8	Sédimentaire		Ramsar, ZICO	Non habitée

- **Les écosystèmes humides et les lagunes**

Avec leur grande diversité, on recense (12 types de zones humides naturelles et 8 types de zones humides artificielles). Les zones humides tunisiennes représentent une composante principale du littoral. En effet, les zones humides littorales (lagunes, sebkhas, oueds, oasis maritimes,), au nombre de 237, contribuent, à travers leur communication avec la mer et/ou entre elles, à l'amélioration de la biodiversité des côtes tunisiennes. Leur répartition montre qu'elles sont plus nombreuses dans le Nord (63 au Nord-Ouest, 47 au Nord -Est 79 au centre et 47 au sud). Si les sept lagunes tunisiennes ont été l'objet de nombreuses études qui ont montré une richesse faunistique et floristique importante et enregistrent une activité halieutique loin d'être négligeable, les très nombreux oueds (27 % du total des zones humides) ainsi que les 22 Sebkhas restent encore peu étudiés en ce qui concerne la biodiversité.

Sur les 41 sites classés Ramsar 28 zones humides font partie des écosystèmes côtiers (tableau)

Tableau 3 : Liste des zones humides littorales classées Sites Ramsar

Site	Date de désignation	Région,	Superficie
Bahiret el Bibane	07/11/2007	Médenine	39,266 ha
Barrage Lebna	07/11/2007	Nabeul	1,147 ha
Barrage Mlaabi	21/09/2012	Nabeul	98 ha
Barrage Oued El Hajar	02/02/2012	Nabeul	254 ha
Barrage Oued Ermal	02/02/2012	Zaghouan	620 ha
Barrage Sidi Abdelmoneem	02/02/2012	Nabeul	31 ha
Barrage de Sidi El Barrak	02/02/2012	Béja	2,734 ha
Complexe Lac de Tunis	23/01/2013	Tunis	2,243 ha
Barrages Ghdir El Goulla et El Mornaguia	02/02/2013	Ariana	273 ha
Sebkhet Oum Ez-Zessar et Sebkhet El Grine	02/02/2013	Gabès/ Médenine	9,195 ha
Chott el Guetayate et Sebkhet Dhreia et Oueds Akarit, Rekhama et Meleh	21/09/2012	Sfax/Gabès	4,845 ha
Jerba Bin El Ouedian	07/11/2007	Médenine	12,082 ha
Jerba Guellala	07/11/2007	Médenine	2,285 ha
Jerba Ras Rmel	07/11/2007	Médenine	1,856 ha
Golfe de Boughrara	02/02/2012	Médenine	12,880 ha
Ichkeul	24/11/1980	Bizerte	12,600 ha
Iles Kerkennah ou L'archipel de Kerkennah	02/02/2012	Sfax	15,000 ha
Iles Kneiss avec leurs zones intertidales	07/11/2007	Sfax	22,027 ha
Lac et tourbière de Mejen Ech Chitan	07/11/2007	Bizerte	7 ha
Lagune de Ghar el Melh et Delta de la Mejerda	07/11/2007	Bizerte	10,168 ha
Lagunes du Cap Bon oriental	07/11/2007	Nabeul	504 ha
Salines de Monastir	02/02/2012	Monastir	1,000 ha
Salines de Thyna	07/11/2007	Sfax	3,343 ha
Sebkhet Halk Elmanzel et Oued Essed	02/02/2012	Sousse	1,450 ha
Sebkhet Kelbia	07/11/2007	Sousse	8,732 ha
Sebkhet Sejoumi	07/11/2007	Tunis	2,979 ha
Sebkhet Sidi Elhani	02/02/2012	Sousse	36,000 ha
Sebkhet Soliman	07/11/2007	Nabeul	880 ha

Les lagunes côtières représentent des zones humides caractérisées par une forte production primaire, induite par les apports continentaux de sels nutritifs, d'une part, et les échanges avec la mer d'autres parts, leur diversité biologique est par conséquent élevée. Les inventaires spécifiques effectués jusqu'à aujourd'hui dans les lagunes tunisiennes montrent la présence de plus de 1000 espèces, réparties sur 200 espèces phytoplanctoniques, 142 espèces de macrophytes, 95 espèces de zooplancton, 250 espèces de macrofaune, 45 poissons, 2 tortues, 1 mammifère aquatique et plus de 220 oiseaux.

Tableau 4 : Aperçu global sur les principales lagunes de Tunisie

Lagunes	Superficie (ha)	Profondeur (m)	Rendement kg/ha/an	Espèces communes	Echanges mer/lagunes
Ichkeul	9500	0.9	3	Muges-Anguilles	Oued Tinja (écluse)
Bizerte	15000	7	5	Sparidés-Seiches-Moule	Canal de Bizerte
Ghar El Melh	3000	1	23	Muges, Anguilles-Sparidés- Crabes	Passes
Tunis Nord	2500	1.5	43	Muges ,Anguilles-Sparidés	Canal Kheireddine
Tunis Sud	1300	0.5	12	Muges-Anguilles-Sparidés	Canal Rades
Korba	175	0.45		Alevins muges	Passes
Hergla	800	0.25		Muges-sparidés	Chenal
Khmiss	340	1		Sparidés	Passes
Bou Grara	50000	7	5	Muges- Sparidés-Seiches-Crevettes-Crabes	Canal Ajim – Chenal El Kantara
Biban	30000	5	7	Muges-Sparidés-Moronidés	Passes

3 - Délimitation par découpage administratif

Selon le diagnostic renforcé par la consultation nationale, il a été retenu l'extension de la délégation comme limite du périmètre terrestre du littoral. Administrativement, 13 sur 24 gouvernorats du pays s'ouvrent sur le littoral pour constituer deux grands espaces côtiers, la façade maritime septentrionale et la façade maritime orientale. L'occurrence de la subdivision administrative par délégation, c'est qu'elle se prête à une dimension contrôlable et concordante avec le domaine de l'intervention des unités de l'état à l'égard des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et politiques aux échelles spatiales cohérentes dans la pratique et la mise en œuvre de la GIZC.

Figure 2 : Délimitation administrative du littoral tunisien par délégation



En effet, l'échelle de la délégation accuse une concentration et une priorisation des enjeux du territoire côtier de la part des responsables régionaux et locaux, à l'opposé de la vision plus large celle des gouvernorats et, où le littoral ne représente parfois qu'une infime partie du territoire du gouvernorat. Les gouvernorats de Béja et Jendouba illustrent cette situation géographique ;

- L'échelle de la délégation ajuste le paradoxe de la délimitation par municipalité qui réduit l'espace des interventions alors que le fonctionnement des écosystèmes quant à lui est plutôt continu ;
- L'échelle de la délégation offre un découpage administratif permettant un emboîtement des échelles spatiales pratique pour les supports de statistique démographique, de développement d'activités et de cohérence pour des problématiques particulières ;
- L'échelle de la délégation permet une prise en main des enjeux environnementaux globaux du littoral dans le cadre de l'élaboration de la stratégie GIZC et, ce en tenant en compte des spécificités territoriales plus larges ;
- L'échelle de la délégation offre l'avantage d'une subdivision administrative qui permet une lecture fine des enjeux de l'espace côtier (démographie, activité liée à la mer, emplois, ...) ainsi que la mise en application de la délimitation des DPM.
- En plus d'être pratique, cette option présente de nombreux avantages, notamment ceux d'avoir des limites et acteurs clairement identifiés.

Ainsi, la prise en compte des délégations territoriales comme unités de délimitation du territoire de la stratégie GIZC, permet d'élargir l'implication des acteurs locaux à travers l'identification la continuité des espaces municipaux comme territoire de base d'intervention. La démarche facilitera ainsi la mise en œuvre de l'approche participative, d'appropriation des enjeux et des exigences primordiales du processus GIZC.

L'intervention en territoires homogènes permettrait d'assurer une meilleure cohérence et efficacité dans les activités de la GIZC.

Axe 2 : Elaborer un cadre juridique, institutionnel et de bonne gouvernance de la GIZC

Le cadre juridique concerne surtout l'accélération du processus de ratification du Protocole GIZC, que la Tunisie a signé mais n'a pas encore ratifié. Plusieurs opportunités peuvent être offertes pour la Tunisie par la ratification et l'application du protocole GIZC. Il s'agit aussi d'assurer le développement du cadre juridique pour assurer une meilleure cohérence avec les orientations du protocole et pour coordonner les actions nationales, régionales et internationales.

Le cadre Institutionnel est la composante clé de la GIZC dans la mesure où il constitue un cadre organisationnel et réglementaire pour une meilleure gestion d'un territoire complexe et très convoité. Ce cadre permet aussi à cet interface terre/mer de jouer son rôle de gestion efficace de la zone côtière et de son intégration de l'ensemble du Territoire National. En effet, on s'attend à ce que la GIZC contribue à garantir la cohérence entre les politiques, les plans et les programmes d'aménagement intégrés et l'imbrication par la mise en œuvre efficace des plans d'action côtiers aux différents niveaux d'intervention spatiale.

De plus, en Tunisie et à l'image de la grande majorité des pays Méditerranéens, les zones côtières relèvent de la responsabilité de plusieurs ministères, en fonction de la division traditionnelle qui sépare la mer (marine marchande et domaine public) de la terre (planification urbaine, travaux publics, agriculture, environnement). Les actions des ministères sont relayées aux niveaux régional et local, et rarement à une échelle interrégionale, avec des structures qui relèvent directement des Ministères et institutions centrales, avec de rares coordinations et interaction locales.

Pour harmoniser les actions à différentes échelles et par-delà les frontières administratives et sectorielles, on devrait asseoir un cadre juridique et une architecture institutionnelle propices pour relever les énormes défis de la GIZC.

Aussi, la GIZC se base sur une quantité d'arrangements légaux et institutionnels pour améliorer la gestion effective de la zone côtière et pour permettre de :

- Créer à l'échelle nationale, le socle d'une approche intersectorielle et participative pour la gestion du littoral dans ses composantes maritime et continentale.
- Doter les acteurs locaux qui agissent dans la gestion et la consommation de l'espace littoral d'une vision globale et élargie pour qu'ils puissent réagir et surtout anticiper les problématiques et prendre en considération, de manière globale, les synergies des fonctionnements des écosystèmes et celle des enjeux socio-économique et culturel.

Les outils de la GIZC, et notamment le cadre institutionnel garantissent la coordination et l'implication des acteurs aux échelles internationale, nationale, régionale et locale. Il permet aussi d'intégrer les collectivités locales, les organisations professionnelles et la société civile dans la gouvernance du littoral ; ce qui facilitera le développement durable des économies maritimes et améliorera les conditions de vie des populations côtières.

Ainsi les arrangements du cadre institutionnel et juridique de la stratégie GIZC doivent répondre aux problématiques et aux défis identifiés au niveau du rapport stratégique de la GIZC et notamment les aspects relatifs au volet institutionnel ; au niveau des impacts des projets réalisés dans le littoral, au niveau des ressources (physiques, naturelles, économiques et sociales) dans ces zones côtières, au niveau de l'identification de l'intérêt et au niveau des attentes et des besoins des acteurs. La proposition du cadre institutionnel sera basée sur les apports des différents acteurs nationaux et sur l'expérience internationale en la matière, notamment celle en relation avec les dispositions du protocole GIZC.

Axe 3 : Développer la coopération régionale et internationale pour renforcer l'approche GIZC

La vision collective GIZC pour le littoral tunisien repose également sur le développement de la coopération régionale et internationale. En effet, sur le plan de développement de la coopération et de l'appui aux institutions nationales et locales, en vue de renforcer la résilience du littoral tunisien, il est pertinent de :

- Pouvoir bénéficier des résultats cumulés d'une dynamique de recherche et d'élaboration des politiques concernant la Méditerranée, en tant que partie prenante ;
- Concrétiser la politique tunisienne ayant toujours veillé à la participation active à la politique régionale et internationale issue d'une volonté multilatérale concertée et de tirer profit des opportunités offertes par cette adhésion dans le cadre de la coopération internationale ;
- Bénéficier et appliquer des approches et techniques récentes dans la gestion des thématiques les plus importantes dans les zones côtières ;
- Développer la gouvernance participative des zones côtières, dans le cadre de la concrétisation du projet de démocratie locale et de gouvernance participative dans l'ensemble du territoire tunisien ;
- Développer la vision des territoires liés aux zones marines et côtières.
- Développer les compétences et les connaissances en matière de GIZC, en bénéficiant des retours d'expérience dans des pays voisins ou lointains, de sorte à renforcer les capacités de gestion et de résilience ;
- Contribuer à la planification stratégique transfrontière pour la gestion à l'échelle du sous bassin méditerranéen dont la Tunisie fait partie ;
- Contribuer aux études d'impact environnemental transfrontalier ;
- Contribuer aux actions concernant les paysages côtiers (littoral et mer) transfrontaliers, la protection des habitats marins, l'éducation environnementale, les réseaux méditerranéens côtiers et d'une manière générale les capacités de développement durable en milieu marin et côtier ;
- Bénéficier de l'appui de la coopération internationale en réponse à d'éventuelles catastrophes naturelles majeures, survenant en Tunisie ou dans des pays voisins avec des risques potentiels pour la Tunisie ;

Enfin, que ce soit à l'échelle du littoral dans son intégralité, à l'échelle des segments ou à l'échelle locale, la pertinence de la stratégie de GIZC élaborée et des actions proposées pour la gestion intégrée et « circulaire » de l'économie littorale, ainsi que la proposition de renforcer la GIZC par une stratégie d'« économie bleue » supposent la prise en compte de deux échelles temporelles :

- **Une échelle active**, prenant en considération les risques encourus en temps réel, actuel, comme conséquences résiduelles d'une gestion « passée »
- **Une échelle proactive**, prospective et préventive

Ces deux échelles représentent des cadres pertinents pour la coopération internationale, tant à l'échelle méditerranéenne que globale, vu l'attachement de la Tunisie à son appartenance à l'espace méditerranéen, africain, arabe et international.

A cet égard, les opportunités de bénéfice ne manquent pas. Le fond vert pour le climat représente par exemple un moyen pour glaner des financements susceptibles de soutenir les efforts de l'Etat en matière de renforcement de la résilience du littoral face aux effets en cours ou attendus des changements globaux, ou en matière d'équipement du littoral en grandes infrastructures. D'où l'importance de la ratification du protocole GIZC et de développement de la coopération en la matière.

Axe 4 : Développer les grandes infrastructures et actions sectorielles d'une manière intégrée ;

Le développement économique et social et le renforcement des capacités de résilience des zones côtières en Tunisie nécessitent des actions pertinentes pour développer les assises humaines, matérielles et logistiques. En l'occurrence, les zones côtières sont jugées encore sous équipées, en termes quantitatifs, qualitatifs, mais aussi en termes de développement intégré des grandes infrastructures.

A cet effet, le développement des zones côtières nécessite :

- Le renforcement des infrastructures de base existantes, en cours de création ou à créer dans l'avenir. En effet, la conception des plans appropriés et intégrés pour la gestion des zones côtières est une nécessité absolue afin de satisfaire une demande particulièrement intense, proportionnelle à la concentration des biens, des personnes et des activités. Sans doute, l'infrastructure portuaire, l'infrastructure routière, est digne d'être renforcée et réhabilitée de tout en tenant compte simultanément de la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, de la diversité des activités et des usages, de leurs interactions, de la vocation maritime de certains d'entre eux, ainsi que de leurs impacts à la fois sur la partie marine et sur la partie terrestre.
- Le développement et la gestion intégrée de ces grandes infrastructures, depuis leur conception, leur planification, leur réalisation jusqu'à leur mise en exploitation devraient se faire dans le cadre d'une gestion intégrée qui permet la coordination entre les intervenants et la conciliation entre les exigences sectorielles et celles territoriales.. En effet, le développement sectoriel et segmentaire, en l'absence ou même l'insuffisance de coordination entre les intervenants, qu'ils soient publics ou privés, risque de compromettre la pertinence des infrastructures côtières. Les projets actuels de développement des grandes infrastructures souffrent souvent du manque de coordination entre les intervenants. Le long du littoral tunisien, la coordination est indispensable entre les intervenants dans le même secteur, mais aussi intersectoriels, afin d'éviter le développement de projets redondants, les projets contradictoires ou concurrents, les infrastructures inadaptées à l'environnement,

D'autre part, l'approche intégrée pour le développement des grandes infrastructures ne peut être réussie que si elle est concertée avec la population et les acteurs locaux. Il va sans dire que ce sont les partenaires les mieux placés pour appréhender les besoins, les atouts et les défis locaux et pour exprimer les besoins en grandes infrastructures et définir leur usage.

L'approche intégrée pour le développement des grandes infrastructures est donc une condition *sine qua non* pour l'évaluation préalable des risques associés aux activités humaines et aux grandes infrastructures afin de prévenir et de réduire leur impact négatif sur les zones côtières. Cette approche intégrée est aussi indispensable pour gérer / limiter le développement linéaire des agglomérations, la création de nouvelles infrastructures de transport le long de la côte, les installations synergétiques, portuaires et autres ouvrages maritimes, de sorte à réduire au minimum les impacts dommageables sur les écosystèmes, et les paysages côtiers.

Le Développement des grandes infrastructures et leur gestion de manière collective et intégrée nécessite forcément la mise en œuvre d'une stratégie et d'un cadre matériel et financier, qui consiste à mobiliser les fonds pour l'élaboration des grands projets, la protection du littoral en intégralité, en particulier à l'égard du risque commun de changement global, qui pèse des menaces communes sur l'ensemble des côtes tunisiennes, avec des intensités variables d'un segment côtier à l'autre. Ces grands projets seront planifiés sur la base de la spécificité des segments concernés.

Axe 5 : Identifier les axes d'intervention spécifiques aux 4 segments pour mieux gérer les territoires d'une manière spécifique et intégrée.

Un ensemble d'axes stratégiques a été proposé de manière collective avec les acteurs locaux, à l'échelle de chaque segment du littoral tunisien, conformément aux priorités sub-nationales / régionales et locales. La vision stratégique à cette échelle de l'espace s'est focalisée sur les défis majeurs et les enjeux prioritaires.

- **Pour le segment nord de la Tunisie : Assurer une vision globale et intégrée de l'ensemble des vulnérabilités du territoire du littoral septentrional pour faire face aux risques naturels, en particulier dans les forêts, et au niveau des menaces à la Biodiversité marine.**

Allant de la frontière algérienne à Cap Farina, la vision stratégique intégrée du littoral répond aux défis majeurs constatés. En effet, en dépit de la richesse et de la diversité des paysages côtiers caractérisant ce segment, lui affectant une attractivité balnéaire spécifique, la vision stratégique doit être une réponse aux deux grandes problématiques majeures révélées dans la phase de diagnostic participatif, en particulier :

Le segment septentrional se trouve confronté à une multitude de risques, d'origine naturelle et anthropique, tels que : Séismes, mouvements de terrains et de masse, inondations, coulées de boues, sécheresse, incendies de forêts, érosion des sols et des côtes, pollution, etc. Ces risques multiples, parfois conjugués, voire même simultanés, sont souvent aggravés par une occupation humaine mal adaptée, ce qui augmente sa vulnérabilité et réduit sa résilience et les capacités d'affronter de nouvelles menaces. La gestion stratégique des risques affectant et menaçant le littoral septentrional nécessitent donc l'intégration de l'ensemble de ces vulnérabilités, à la fois dans les stratégies de réduction des risques, de renforcement des capacités de résilience et d'adaptation. Il va sans dire que la vision stratégique de gestion des risques et des vulnérabilités dans le littoral septentrional doit prendre en considération leurs fortes interactions, l'insuffisance des connaissances sur leurs effets socioéconomiques et sur les territoires, le manque de plans de prévention et la marginalisation de la plupart de ces risques dans les documents d'urbanisme, de sorte à aggraver les faiblesses caractérisant la région du segment Nord.

La gestion intégrée du littoral septentrional est appelée également à prendre en considération les risques d'incendies de forêts, qui constituent la menace majeure de destruction du couvert végétal. Le risque s'accroît davantage lorsque le cortège floristique se compose de 75% d'espèces hautement inflammables comme les pinèdes, les genévriers et le lentisque. Il est envenimé par les vents forts dominants, soufflant du secteur nord-ouest. Les pertes en surfaces forestières projetées par les différentes études par cause des incendies engendrés par l'effet d'augmentation de la chaleur des CC sont estimées dans la zone sensible de Bizerte à 180.000 ha à l'horizon de 2030 (Schéma directeur de la zone sensible du littoral de l'extrême nord, 2018). La spéculation foncière et l'appât de gain de nouvelles terres au détriment des périmètres forestiers représentent aussi un autre facteur de déclenchement d'incendies, dont il faudra tenir compte dans les stratégies de gestion du littoral.

La conservation de la biodiversité représente un autre élément clé à prendre en considération dans la vision stratégique de gestion intégrée du littoral septentrional. En effet, les côtes Nord se caractérisent par une alternance de fonds rocheux et de fonds meubles favorisant une riche biodiversité. Par exemple, le secteur allant de Tabarka à Bizerte est doté d'un « important » gisement de corail rouge à des profondeurs de 20 à 80 m ». Selon les statistiques de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, la production tunisienne du corail rouge a augmenté de 92% entre 2013 et 2014 pour passer de 4044 à 7820 kg, notamment à Tabarka et sur la côte de Bizerte. Cette évolution s'explique par l'accroissement du nombre des sorties de pêche de 733 en 2013 à 1488 en 2014. Les quantités de corail réalisées en 2014 sont réparties, indique la même source, entre le port de Tabarka (6607 kg) et le gouvernorat de Bizerte (1222 kg). Ces aspects positifs d'évolution constatée dans le littoral soit à capitaliser et à renforcer.

En revanche, plusieurs dangers menacent la pérennité des richesses halieutiques des rifs coralliens du segment nord, notamment en raison de la pêche anarchique, l'utilisation de techniques de pêche illégales, la

pollution causée par les embarcations de pêche et de loisirs, la hausse des taux de dioxyde de carbone (CO₂) dans les eaux de mer ainsi que la pêche et le commerce illicite de certains produits. En effet, la pollution des eaux agit sur le coralligène essentiellement de deux manières : par la qualité chimique de l'eau et sa teneur en matière en suspension. L'action de la pollution se manifeste par une diminution de la richesse spécifique globale (45%), par la réduction de la densité des individus (baisse de 75%), particulièrement chez les bryozoaires, les crustacés et les échinodermes. Le phénomène de blanchissement du corail rouge est un autre phénomène observé ces dernières années, il est dû à la perte des zooxanthelles (microalgues symbiotiques vivant au sein des tissus du corail). Il affecte l'alimentation du corail, son métabolisme et donc sa capacité à construire un récif. Dans le contexte actuel de réchauffement global, si la température de surface de la mer continue d'augmenter, la fréquence et la gravité du blanchissement des coraux vont également augmenter, affectant probablement la capacité des récifs coralliens à s'adapter et à fournir la plupart des services rendus

- **Pour le segment du golfe de Tunis : Une stratégie axée sur la gestion intégrée des problématiques liées à l'altération du milieu écologique subissant une fragilité de plus en plus généralisée, le développement de la biodiversité, la gestion des concentrations urbaines et de population et les grandes pressions sur les ressources ;**

S'étendant entre Cap Farina et Cap Haouria, subit les méfaits d'une détérioration environnementale suite à une littoralisation continue, induisant les crises sédimentaires des plages des Banlieues Nord et Sud de Tunis, (Amilcar, Salammbô / Kram, La Goulette, Ezzahra, Hammam-Lif et Soliman). Des ouvrages de protection contre l'avancée de la mer sont déjà nombreux sur le littoral du golfe de Tunis, mais des mesures de protection et d'entretien restent toujours nécessaires.

En dépit des richesses physiques et naturelles de ce segment côtier, sa gestion intégrée nécessite la prise en compte des principales problématiques suivantes :

La croissance exacerbée de l'urbanisation sur les côtes du Golfe de Tunis et la croissance démographique galopante, ont entraîné un développement urbain, touristique et industriel intense sur les zones côtières du Golfe et par suite une augmentation des flux urbains, qui risquent de dégrader les écosystèmes du littoral de ce golfe. Les principales sources de pollution issues de ces activités proviennent essentiellement des oueds et des lagunes et sebkhas soumis à de grandes pressions. Les rejets urbains posent aussi un grand problème environnemental qui ne peut être résolu que par une gestion collective et intégrée de toutes les parties concernées, Services des équipements, services agricoles, services de gestion urbaine, services municipaux, etc ...

La gestion intégrée du littoral du golfe de Tunis est également appelée à prendre en considération les défaillances du fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées existantes et leur absence dans quelques localités du Golfe de Tunis (El Haouaria, Korbous, et Sidi Daoud, ...) et le déversement direct des eaux usées brutes en mer contribuent à la contamination potentielle des eaux littorales du Golfe. C'est le cas aussi de la zone industrielle (Ben Arous, Jebel Jloud), où la pollution est encore mal contrôlée, constituant une vraie menace pour le lac Sud qui reçoit des eaux provenant de nombreuses usines rejetant des produits chimiques, des eaux de lavage de textile, des produits de mines et des matières toxiques. Une partie de ces rejets est déversée d'une façon anarchique dans l'oued Méliane puis dans la baie de Tunis.

En outre, des rejets thermiques constituent une menace pour le milieu écologique, avec des effets néfastes sur la qualité des eaux du golfe de Tunis ainsi que sur l'équilibre écologique des écosystèmes côtiers. Deux principales sources de rejets d'eaux chaudes sont à gérer d'urgence:

Les études réalisées sur l'ensemble du golfe de Tunis ont permis de montrer une forte déstructuration écologique sous l'influence d'une très forte anthropisation liée à une concentration excessive des activités urbaines, industrielles, portuaires, agricoles et halieutiques.

Le diagnostic général sur l'état du golfe de Tunis met en évidence les principaux facteurs limitant l'équilibre environnemental du golfe, à savoir la perte de luminosité des fonds et l'eutrophisation des eaux et des sédiments. Le facteur déstabilisateur le plus important, est le manque de luminosité des fonds, pour donner suite aux grandes quantités de matières en suspension dans l'eau. Viennent, en second lieu, les facteurs d'eutrophisation ayant pour impact la prolifération côtière d'algues benthiques opportunistes, qui amènent de graves nuisances en perturbant largement les activités touristiques (marées vertes et brunes) qui sont importantes dans la zone.

Le golfe de Tunis englobe des zones humides s'étendant sur un total de 6 100 hectares de lagunes et de 4 247 hectares de sebkhas concentrées essentiellement sur sa partie occidentale. Quatre principale zones humides considérées très fragiles caractérisent le golfe de Tunis et nécessitent une gestion collective et intégrée, pour leur conservation, leur protection et le renforcement de leur résilience face aux défis naturels et anthropiques :

- **La Lagune de Ghar El Melh** (3000 ha) connaît des problèmes d'eutrophisation caractérisés par un très haut niveau de sels nutritifs dans les eaux (N et P). La production primaire y est importante. Des indices de contamination par les métaux Zn, Cu, Cr et Co dans les sédiments superficiels ont été enregistrés.
- Les **deux lagunes nord** (2400 ha) et sud de Tunis (700 ha) du golfe de la Baie de Tunis font l'objet de grands programmes d'aménagement comportant un système de circulation automatique qui capte un volume de l'ordre de 4.4 millions de m³ par jour et le réinjecte dans le golfe après avoir subi un lagunage naturel.
- La **sebkha de l'Ariana** (3800) joue un rôle régulateur des eaux pluviales de Tunis nord, son régime hydrologique dépend des crues et des apports de ses bassins versants distaux. On reconnaît à ses sédiments de légères contaminations par quelques métaux lourds (Cd, Cu, Ni et Pb) et par de la matière organique. Par ailleurs, les eaux de la sebkha présentent des concentrations très fortes en éléments nutritifs.
- La **sebkha de Slimane** (220 ha) a ses régimes de fonctionnement conditionnés par les crues de l'oued El Bey et par le rythme des marées via la passe qui la relie à la mer. Les eaux ont des concentrations très élevées en éléments nutritifs et les sédiments sont contaminés par des éléments métalliques (Cd, Cu, Ni, Pb et Zn). La sebkha de Slimane joue, toutefois, un rôle très important pour l'autoépuration des eaux usées de l'oued El Bey.

Le golfe de Tunis comprend les plus grandes concentrations urbaines du pays, induisant des impacts négatifs de développement sectoriel, en raison du manque de coordination des politiques de gestion et des basses altitudes des morphologies des terrains. Le diagnostic a permis d'identifier des zones à haut risque, qui nécessitent des interventions prioritaires de correction de la tendance actuelle. Il s'agit en particulier des zones dites *naturelles*, localisées autour de :

- **La sebkha de l'Ariana**, influencée par les intrusions marines l'atteignant à l'occasion des tempêtes par l'intermédiaire d'une passe formée à travers le cordon littoral ;
- **Les lagunes de Tunis** subissant l'intrusion des eaux marines, via le canal Khereddine, à son tour contrôlé par des ouvrages à clapets à marée dont les bajoyers sont calés à +0,75m NGT. Quant au lac sud, il communique avec la mer via le canal de Radès, équipé de clapets à marée dont les bajoyers sont calés à +1,20 m NGT.
- **Le front du delta de la Medjerda** jusqu'à Raoued, où les terres très basses forment une bande continue et montrent le maximum de leur extension à la hauteur de Sabkhet Sidi Bahroun. Ici, les terres basses

sont séparées de la mer par un cordon littoral relativement large et assez bien consolidé. Dans cette section, les terrains les plus vulnérables situés à des altitudes inférieures à 1m couvrent une superficie de quelque 2600 ha avec un taux d'urbanisation très important.

- **Le secteur compris entre Borj Cedria et Soliman**, soumis aux intrusions marines lors des grandes tempêtes. En plus, la nouvelle route littorale dans cette zone est en train de compliquer l'équilibre de l'écosystème, renforcer la vulnérabilité et tend à priver la population locale d'une zone littorale bien développée.

Quant aux **zones urbanisées**, construites sur des **zones naturelles sensibles menacées et prioritaires**, elles doivent être également prise en compte dans la vision stratégique de gestion intégrée du milieu écologique du golfe de Tunis. Il s'agit essentiellement des zones urbanisées localisées autour des banlieues nord et sud de la capitale Tunis :

- **Pour les côtes de la banlieue nord**, allant de La Goulette à Khereddine et La Marsa, elles sont exposées à une forte érosion marine. Certains secteurs ont quasiment perdu leurs plages. Dans le contexte d'une EANM, l'effet de l'érosion sera plus menaçant avec éventuellement des menaces pour les constructions proches de la mer. Une vision de développement territorial intégré de cette zone côtière, soumise à une grande pression socio-économique est donc indispensable, afin de réduire les risques de désintégration et de remédier à l'absence de cohérence et de coordination.
- Quant à la **Banlieues sud**, s'étendant d'Ez-Zahra à Hammam-Lif, elle manifeste également un large débordement des constructions de bord qui ont augmenté la vulnérabilité du littoral. Les plages naturelles à Ez-Zahra et Hammam-Lif ont quasiment disparu. Les destructions ont été particulièrement importantes à Soliman-plage, où l'érosion et le recul de la plage y sont manifestes. Dans l'hypothèse de l'EANM, ces menaces risquent d'accélérer l'effet de l'érosion et par suite la menace de toute la zone urbaine côtière située entre la mer, la voie ferrée Tunis-Sousse et le grand parcours GP1. Une grande partie des zones aménagées est sérieusement menacée de disparition.

Les zones les plus exposées aux effets néfastes des CC sont aussi celles subissant une grande pression de désintégration territoriale et d'absence de gestion intégrée. L'application d'une stratégie comme préconisé par le protocole GIZC est impératif pour répondre aux doubles exigences de développement durable des zones côtières et de lutte contre les impacts des CC, dans une approche GIZC.

Le segment du Golfe de Tunis abrite près de 3 Millions d'habitants, répartis entre les 3 gouvernorats de Tunis, de Ben Arous, de l'Ariana et de la Manouba. On estime que la population directement concernée par la GIZC s'élève à environ 600.000 habitants, soit l'équivalent de 20 % de la population de ce segment.

Les densités les plus fortes de population concordent avec l'extension des zones industrielles de la métropole de Tunis. En effet, le profil social de l'espace de ce golfe, sous l'effet du métropolisation, est le plus développé du pays, suite à la concentration des services sociaux et industriels.

En conséquence, le segment du golfe de Tunis subit une grande vulnérabilité sociale, liée surtout à un taux de chômage assez fort, parmi les plus élevés des zones côtières, dépassant la moyenne nationale, notamment dans les gouvernorats de Tunis et de Ben Arous (respectivement 19,5% et 18,4%) (INS 2016). A l'Ariana, il n'est que 11,6%.

Par ailleurs, le littoral du golfe de Tunis affronte, suite à la forte concentration des populations et des services, d'énormes problèmes en matière d'environnement urbain, nécessitant une vision stratégique performante en vue de gérer cette problématique. L'impact de la pression démographique sur l'environnement côtier se manifestant sur le littoral prend plusieurs aspects, en particulier, l'eutrophisation liée aux effluents des eaux usées et aux rejets solides acheminés par les oueds assez actifs aux épisodes pluvieux. Cette pollution est également conséquente autour des pôles portuaires et industriels de Tunis-

Goulette-Rades. En conséquence, la gestion intégrée du littoral du golfe de Tunis doit impérativement tenir compte de sa vulnérabilité liée particulièrement à :

- L'hyper concentration de l'habitat ;
- A la concentration des activités de transport maritime et terrestre ;
- A la diversité des activités économiques (hôtellerie, services et autres) ;
- Aux problèmes environnementaux de gestion des déchets, du réseau d'assainissement, de distribution des eaux de la SONEDE et des dégâts induits par les aléas climatiques de plus en plus fréquents ;
- A la gestion des plages de plus en plus problématique, avec le risque de s'aggraver avec le risque de l'élévation attendue du niveau de la mer, à l'amaigrissement des plages suite à une érosion marine de plus en plus accélérée.

Ces problématiques incitent à renforcer une vision stratégique intégrée de développement de tous les volets inhérents au littoral, de sorte à favoriser la coordination entre les intervenants, l'instauration d'une vision commune, collective et de directives claires de gestion qu'il faut respecter, avec l'appui d'études d'impact généralisées et collectivement gérées.

- **Pour le segment côtier du golfe de Hammamet ; mieux gérer la littoralisation effrénée, renforcer l'aménagement urbain pour gérer l'extension des villes ainsi que la concentration du secteur touristique, faire face à la vulnérabilité socio-économique des populations**

Le segment du golfe de Hammamet, s'étend entre les côtes de Kélibia à Ras Kapoudia. Sa gestion intégrée doit répondre à une vision stratégique, qui tient compte des spécificités régionales et locales, mais aussi des défis diagnostiqués. En effet, ce segment comprend des côtes moins rocheuses que celles des côtes septentrionales.

Compte tenu de ces caractéristiques principales, la vision stratégique de GIZC du golfe de Hammamet tient compte des spécificités subrégionales, qui permettent de déduire 4 entités au sein même du segment du golfe de Hammamet, à savoir :

- Le sous-segment des falaises entre Cap Haouaria et Ras Mostafa et les rivages orientaux de la presqu'île du Cap Bon, entre Ras Mostafa et Ras Maamoura : ce secteur se caractérise par la prédominance des plages sableuses, des lagunes et des cultures intensives irriguées ;
- Le sous-segment de la baie de Hammamet proprement dite, caractérisé par ses côtes basses et ses plages sablonneuses. Ces potentialités ont permis, au cours des dernières décennies, l'ancrage des deux zones touristiques de Hammamet Nord, de Hammamet Sud et la récente zone touristique d'Hergla.
- Le sous-segment des rivages du Sahel, entre la baie de Sousse et Ras Kaboudia (Mahdia). C'est aussi un secteur dominé par des côtes basses sableuses, des lagunes et des sebkhas-lagunes. Ce secteur correspond à la zone touristique de front de mer la plus étendue de la Tunisie.
- Le 4^{ème} sous-segment correspond à l'ensemble insulaire des AMP des îles Kuriat, au large de Monastir, caractérisé par sa richesse en biodiversité, avec surtout 92 espèces floristiques sur la Grande Kuriat et 40 espèces floristiques sur la petite Kuriat.

Compte tenu du diagnostic collectif et participatif effectué et des travaux d'investigation scientifique effectués concernant ce 3^{ème} segment en vue d'une vision stratégique pour l'ancrage d'une GIZC, quatre problématiques majeures ont été identifiées, nécessitant la mise œuvre d'actions stratégiques pour la valorisation des potentialités et la prévention des risques encourus, au niveau des politiques sectorielles et des handicaps au développement socio-économique et à la protection de l'environnement. Il s'agit en particulier de :

La vision stratégique pour une GIZC du littoral du golfe de Hammamet se réfère aux défis constatés et attendus. En effet, il s'agit d'un segment fortement urbanisé et densément peuplé, accusant des crises sédimentaires, marquées par le recul des côtes et l'appauvrissement des plages, ce qui impacte négativement les infrastructures existantes, l'aménagement côtier, les réserves écologiques et par conséquent les opportunités de mise en valeur du potentiel économique.

Cette évolution a abouti à un développement linéaire et impressionnant des aménagements de front de mer, mettant en péril les rivages. Des quartiers, voire même des villes entières, se sont agglomérés. L'exemple le plus spectaculaire est observé dans la péninsule du Cap Bon, où la jonction entre les villes de Nabeul et de Hammamet est quasiment achevée. Dans le Sahel, la continuité est quasi totale entre les agglomérations de Hammam Sousse et de Monastir en passant par Sousse. Dans ces espaces, des zones touristiques, très étendues, ont été créées rapidement et ont déclenché les processus de dégradation environnementale.

A la lumière du diagnostic collectif et participatif du segment du golfe de Hammamet, la vision stratégique de gestion intégrée du littoral est appelée à prendre en considération ses vulnérabilités écologiques fortement influencées par la littoralisation des zones urbaines et touristiques et surtout par les impacts en cours et attendus des changements climatiques, se manifestant à travers le recul du trait de côte, le recul des falaises côtières de Monastir, le déficit sédimentaire observé dans les zones de Chott Meriem, el Kantaoui, sur les plages de Boujaafar et surtout par le piétinement sur le DPM. L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral a lancé une mise en garde contre les constructions illicites sur l'espace public près du littoral, en particulier dans le gouvernorat de Nabeul (par exemple région de Kélibia à Haouaria passant par Hammam Ghuezaz). Des variations du trait de côte sont également visibles sur le littoral de Skanes-Monastir. Il s'est aggravé par la mise en place du bassin de refroidissement de la centrale électrique et le développement des installations touristiques sur la dune bordière et en haut de plage.

La vision stratégique de gestion intégrée de ce segment côtier nécessite une révision des techniques et en cours et une réévaluation procédures et solutions adoptées jusqu'ici. En effet, pendant des décennies, le trait de côte a été géré de manière fixiste, avec des méthodes rigides pour limiter ponctuellement l'érosion par l'endiguement de la baie de Hammamet, la côte de Hergla, la plage de Boujaafar à Sousse, la baie de Monastir et les plages de Mahdia. Quant aux méthodes de résilience naturelle des plages sableuses et la restauration du cordon dunaire par des pratiques souples, elles sont restées des options peu utilisées. La balance cout d'investissement-bénéfices est également à prendre en considération. La vision stratégique devrait donc miser sur les modes et les capacités de résilience. Elle ne doit pas non plus occultés les possibilités potentiellement offertes par le partenariat public-privé.

La vision stratégique de gestion intégrée du littoral du golfe de Hammamet doit prendre en considération, par des actions stratégiques et autres d'urgence, les enjeux écologiques et environnementaux des littoraux de Nabeul, Hammamet, Sousse, Monastir et Mahdia, qui subissent de fortes pressions en mer, mais aussi sur les zones humides côtières et les forêts du cordon littoral. Même si le Code des forêts a consacré à ces zones humides un chapitre spécial pour la protection des espèces végétales et animales vivant dans ces zones, il n'a pas réussi à éviter la dégradation particulièrement poussée dans les zones où l'urbanisation a tendance de s'étendre aux dépens des espaces naturels, ce qui a conduit à la multiplication des points noirs autour des zones humides, à l'instar de celles de l'Est de la Péninsule du Cap Bon. Celles de Hergla/Sousse, de Monastir, de Sabkhet Ben Ghayadha de Mahdia, de la forêt de Dar Chichou , de la forêt de Madfoun , de la forêt artificielle d'El Ghedhabna.

Des mesures immédiates et d'autres à moyen et à long terme sont indispensable pour sauver ces zones particulièrement riches en biodiversité, représentant des réserves génétiques pour l'avenir.

La vision stratégique de la gestion intégrée des zones côtières du golfe de Hammamet nécessite la prise en compte la forte densité de la population jouxtant ce littoral. En effet, les 4 gouvernorats du golfe de

Hammamet regroupent 2 422 531 habitants (INS 2014), dont près de 20 % se concentrant dans la franche littorale dite proximale.

Cette occupation dense se conjugue à une forte urbanisation et une bonne couverture des services sociaux, impactant les flux des populations, ce qui explique, entre autres, les densités relativement élevées.

Ces caractéristiques humaines définissent les défis et les enjeux sociaux, exprimés par des déséquilibres socio-économiques intra et extra-régions. En particulier, ils sont responsables des principaux flux d'exode rural, de l'augmentation du taux de chômage et des tensions l'implosion sociale.

Ce segment est également le foyer d'activités industrielles diversifiées, se concentrent essentiellement dans le secteur du textile et de la transformation des produits agricoles. Les activités liées à l'oléiculture représentent une spécificité de longue tradition, avec ses industries manufacturières dérivées. Certes, ce secteur offre autant de potentialités que de contraintes, nécessitant une stratégie intégrée de gestion dans un contexte particulier de dynamique de l'économie littorale de ces zones.

Cette dynamique économique, avec ses opportunités et ses défis détermine les enjeux sociaux et les polémiques de développement de l'arrière-pays. En fait, les villes côtières exercent une forte attraction sur les populations rurales de l'arrière-pays, occupées essentiellement dans la pluriactivité, en s'occupant alternativement d'activités maritimes, touristiques ou autres et d'activités agricoles. En conséquence, le secteur agricole de l'arrière-pays par exemple se trouve démuné de main d'œuvre. Ce manque est particulièrement ressenti lors des grandes campagnes de récoltes, comme celles de l'olivier. Il en résulte que les taux de chômage les villes littorales se trouve parmi les plus bas du pays (6,6 % à Monastir, 10,3 % à Nabeul, 11,6 % à Sousse et 12,2 % à Mahdia (INS 2016).

La vision stratégique pour une gestion intégrée du littoral de ce segment doit prendre en considération les grandes fluctuations des taux de chômage, dues essentiellement à la nature des emplois tributaires des secteurs d'activités économiques instables (tourisme, agriculture, industrie, ...). En l'occurrence, les activités touristiques ainsi qu'agricoles connaissent une cyclicité de crises structurelles et conjoncturelles. Par exemple, l'agriculture, en particulier l'oléiculture, reste très instable sur le plan de la production et de la commercialisation, en rapport avec les conditions climatiques, mais aussi celles du marché international. En conséquence, sa capacité à générer des postes d'emplois est instable, voire même aléatoire.

La gestion intégrée et collective du littoral doit également affronter les nouveaux défis de l'environnement côtier urbain, créant de nouveaux problèmes socio-économiques, en rapport avec la destruction du patrimoine environnemental et urbain traditionnel, l'extension des quartiers spontanés en arrière-zones littorales, d'où la prolifération des décharges incontrôlées et la pollution des eaux continentales et marines.

Cette question de gestion intégrée et collective des problèmes de pollution solide et liquide doit donc figurer au premier plan de la vision stratégique de GIZC dans ces zones, afin de préserver l'environnement côtier, la santé publique, la biodiversité, et de renforcer la résilience à l'égard de ces fléaux.

- **Pour le segment côtier du Golfe de Gabes ; La vision stratégique et collective pour une gestion intégrée des problématiques liées à la pollution marine du golfe de Gabes, au développement de la biodiversité, à une meilleure planification socioéconomique et à l'ouverture des nouveaux horizons de développement devant les populations de cette zone ;**

Ce dernier segment constitue le golfe le plus important du littoral Tunisien. Là, la vision stratégique de gestion intégrée est d'abord tributaire des spécificités naturelles de ce segment. En effet, ce segment, étendu sur près de 965km, se caractérise par une diversité des paysages morphologiques côtiers, induite par une topographie basse de ses contours continentaux et par l'ampleur des amplitudes des marées, pouvant atteindre jusqu'à 2 mètres du côté de la mer. Le plateau continental du golfe, très étendu et à faible pente, est colonisé d'herbiers de posidonies et de caulerpes. Toutefois, ces herbiers subissent actuellement une dégradation avancée et se trouvent actuellement limités aux alentours des îles de Kerkennah au niveau des hauts fonds (DGEQV. 2012. Phase 1).

Une vision stratégique minutieuse de ce segment, en vue d'une gestion intégrée, permet d'y déceler trois principaux sous-segments littoraux, dont la connaissance des spécificités est d'une importance capitale pour la vision prospective et pour l'approche GIZC. Il s'agit de :

- La Zone littorale du Grand Sfax/îles Kerkennah/Mahares :
- La Zone littorale centrée sur la Baie de Gabès et les îles Kneiss.
- La Zone du Golfe de Bougharara, Jerba, Zarzis et la lagune d'el Biban.

La vision stratégique et collective pour une GIZC de ce segment doit prendre en considération les problématiques et défis communs pour l'ensemble du golfe de Gabes, mais aussi les spécificités de ces sous-segments. Ces problématiques sont surtout inhérentes aux abus des relations terre-/mer, manifestées essentiellement par **les rejets des polluants industriels et les effets de l'exploitation non rationnelle des ressources, voire abusive des ressources, nécessitant une vision stratégique de résilience et de réduction des risques, d'une manière collective et participative. Autrement dit, dans ce segment côtier, une vision stratégique de lutte contre la pollution représente une priorité absolue et un défi majeur.**

La pollution du golfe de Gabes est par excellence le défi majeur nécessitant une vision collective pour le développement d'une stratégie de gestion intégrée. Cette pollution, si complexe, représente un modèle célèbre d'interférence d'intérêts et de conflits d'acteurs et d'usagers. Dans les dimensions spatiales du Gand Sfax et de Gabès, les pôles économiques sont considérés comme étant deux espaces les plus pollués de la Méditerranée (SDATN).

Dans ces espaces assombris par la pollution se juxtaposent plusieurs sources de nuisances environnementales, ce qui témoigne de l'urgence d'une vision collective et d'un plan stratégique afin de trouver les solutions durables. La multiplicité et la diversité des sources de pollution témoignent de cette nécessité absolue d'une vision collective et stratégique de gestion intégrée.

Ce littoral représente un exemple concret de la complexité de la problématique de la pollution, dont les solutions ne peuvent être que d'une manière collective et intégrée. Les principales sources de pollution littorale et marine sont :

- * La SIAPE implantée en 1952, propriété du GCT avec 3 unités de production du TSP (335000 T/an), d'acide phosphorique (138000 T/an) et d'acide sulfurique (370000 T/an) contribuant, ainsi, à la dégradation de l'environnement par trois types de rejets solides (phosphogypse : plus de 30 millions/T actuellement déversées sur près de 50 ha sans aucune protection dépassant par endroit 40 m de hauteur

entraînant percolation des eaux chargées vers le sous-sol et écoulement vers la mer, émissions radioactives, dispersion de particules, ...), liquides au large de Sfax (de l'ordre de 1,1 M de T/an lourdement chargés), des émanations gazeuses (avec des concentrations élevées principalement en SOX, en composés fluorés et en poussières, de SO₂, ...) avec des dépassements des normes et une gêne paysagère en masquant la vue mer.

* Les bassins d'épandage des margines, jouxtant le terroir, sur une emprise de 12,5 ha créée durant les années 70 pour le stockage et l'évaporation naturelle. Etant une source de pollution atténuant, ils ont une capacité de 100.000 m³, un volume estimé sur la base d'une profondeur de 1,5m (Bassins. Ils connaissant une saturation ayant conduit à la création d'une nouvelle décharge de 50 ha à Agareb en 1997 et une seconde à Bouzouita à 40 km au nord de Sfax).

* Les décharges liées à deux sites :

- La décharge publique de Thyna (avec 20 ha dont 9 ha occupés par les déchets totalisant 1 million m³ qui concerne les ordures ménagères, déchets industriels- artisanaux hospitaliers, boues et produits de dégrillage de la STEP) étant à l'origine d'une pollution olfactive, de l'air par combustion incomplète, pollution de la nappe et pollution marine par les lixiviatés.
- La décharge des déchets inertes (au niveau du port de pêche) couvrant 10 ha avec 8 ha recouverts déjà de remblai générant une nuisance paysagère.
- Les zones industrielles (Madagascar, Port de port de pêche, Sidi Salem, Thyna soit un total de 410 ha abritant 460 unités productrices dont seulement 50 % branchées au réseau ONAS) auxquelles s'ajoutent des implantations dans le tissu urbain : 119 entreprises localisées essentiellement autour de la route de Gabès donnant lieu à divers types de pollution.
- La Station d'Épuration de Sfax Sud (STEP) : Station mise en service en 1983 pour une capacité de traitement de 24000 m³/j et une charge polluante de 12300 kg DBO 5/j correspondant à une population de 310 000 habitants et utilisant un procédé de lagunage aéré. Cette station est devenue insuffisante et donc ayant nécessité des travaux de réhabilitation et une extension pour porter sa capacité à 49500 m³/j. Elles engendrent une pollution olfactive et marine par le déversement du trop-plein en mer.
- Quant aux îles de Kerkennah, elles ne sont pas à l'abri des problèmes de dégradation environnementale touchant aussi bien le milieu marin (érosion marine, extension des Sebkhass, menace d'eutrophisation, salinisation des terres les plus basses, pression sur les richesses halieutiques, pollution générée par la ville de Sfax et Gabès, zone intertidale menacée au nord par un éventuel déversement d'hydrocarbures, par les déchets solides et les eaux usées urbaines) que les zones côtières (prélèvement de sable, multiplication des constructions proches du littoral, multiplication des décharges, dérèglement du transit sédimentaire par création de digues et d'enrochements). Dans ces îles aussi, les solutions et ne peuvent être conçus que dans une vision collective et stratégique et leur mise en œuvre ne peut être que d'une manière intégrée.

La problématique de la pollution n'est pas moins complexe que de côté de Sfax et nécessite également une vision globale pour la mise en place d'une stratégie et des modes de gestion intégrée du littoral. En effet, les activités industrielles sont axées principalement sur l'industrie chimique, ses activités annexes ainsi que les industries agroalimentaires et les industries des matériaux de construction. La ligne de côte abrite 94% des capacités industrielles totales dans le gouvernorat de Gabès. La situation de la pollution en mer et en côtes est désastreuse et annonce d'une grave crise de développement dans la région. En effet, les impacts de la pollution sont néfastes sur le présent et l'avenir de la Région.

Outre les impacts néfastes du phosphogypce sur le milieu marin, les industries chimiques de Gabès sont responsables d'une pollution atmosphérique qui impacte directement la santé humaine et l'agriculture oasienne limitrophe et qui a longtemps constitué une des vertus célèbres de Gabès. Dans ce contexte, le

gouvernement tunisien a affirmé son engagement à assainir les principaux points de pollution recensés en visant les rejets des usines du GCT et d'autres sources de nuisance d'origine industrielle, mais la solution de ce problème est toujours en attente, notamment en ce qui concerne l'arrêt de la pollution marine par le phosphogypce.

D'autres industries contribuent à aggraver la situation, telles que les industries chimiques du fluor (groupe ALKIMIA, ICF), la station d'épuration des eaux usées de l'ONAS, la centrale électrique de la STEG, l'usine de dessalement de l'eau de Gabès, etc. En dépit des effets néfastes de ces industries polluantes, elles jouent un rôle moteur dans la dynamique sociale et économique locale, régionale voire même nationale, d'où la complexité des solutions à entrevoir. En effet, en termes d'étendue spatiale, la zone industrielle de Gabès couvre au total 830 hectares, dont 530 hectares zone AFI, et 300 hectares domaine public maritime. Sur un autre plan, cette activité est assurée par 1068 entreprises parmi lesquels 18 entreprises sont totalement exportatrices permettant d'assurer 5781 emplois. D'où la nécessité d'une intervention d'envergure des pouvoirs publics pour lutter contre la pollution, et favoriser un nouveau mode de développement durable de la Région qui maîtrise la pollution et appuie une reconversion économique étudiée de la zone

La gestion intégrée du littoral du golfe de Gabes repose sur une vision stratégique collective et participative qui tient compte du poids de la pression anthropique subie par l'environnement, ayant modifié énormément le paysage du littoral (usines chimiques, infrastructures industrielles, ...) et des fonds marins désertifiés par endroits du point de vue flore.

En termes de pertes en biodiversité, les indicateurs attestent que le milieu marin du golfe de Gabès subit actuellement la disparition de la Posidonie sur des surfaces importantes (INSTM, 2013), ainsi que la raréfaction des sites d'implantation de *Cymodocea nodosa* et la disparition quasi totale de *Caulerpa prolifera*. Cette situation s'est traduite par la mise en place de peuplements témoignant d'une régression de la limite profonde de l'étage infralittoral et par conséquent d'une remontée de la limite supérieure du circa-littoral à 12 m de profondeur (Ben Mustapha *et al.*, 1999). Il est pressant de se doter d'une vision stratégique et collective pour mettre en place une stratégie intégrée permettant de remédier à l'envasement de cette région et l'instabilité des fonds marins, qui sont largement responsables des pertes en biodiversité.

La résolution des problématiques environnementales et le renforcement de la résilience du golfe de Gabes ne peut réussir que par une vision collective, participative et globale, œuvrant à trouver les remèdes à la source.

La gestion intégrée des zones côtières du golfe de Gabes ne peut assurer la résilience du milieu et aboutir à ses fins escomptées que via une vision collective prenant en considération la réalité écologique et bioclimatique de l'arrière-pays, subissant une dégradation de la biodiversité et des processus de désertification, dans un contexte bioclimatique « difficile ». En effet, il s'agit de conditions climatiques marquées l'aridité, par la faiblesse de la pluviométrie dont la moyenne annuelle est de 200 mm, par des températures moyennes modérées mais qui enregistrent des épisodes excessifs, avec des pics de températures quotidiennes extrêmes pouvant frôler les 48°C. La bande littorale du golfe de Gabès manifeste un paysage aride original, avec la coexistence d'écosystèmes steppiques et oasiens. Tous deux nécessitent une vision stratégique de gestion intégrée en vue de les protéger et réduire leurs risques de dégradation.

L'aridité du milieu continental périphérique du golfe de Gabes est un facteur majeur de vulnérabilité à la désertification, dont il faut tenir compte dans toute stratégie de gestion intégrée spécifique à ce segment, notamment dans les modalités de mise en valeur du milieu. En effet, la mise en valeur accélérée des terres agricoles telle qu'elle est observée au cours des dernières décennies, n'est pas toujours respectueuse des équilibres fragiles d'écosystèmes hérités. Il va sans dire que par sa position maritime et son ouverture sur la Méditerranée, l'arrière-pays du golfe de Gabès est partagé entre deux domaines bioclimatiques : d'une part, l'aride inférieur occupant le littoral immédiat jusqu'à près d'une vingtaine de kilomètres de la mer et, d'autre part, les différentes variantes de l'aride inférieur et du saharien vers l'intérieur des terres. Ce cachet aride du

climat, marqué par l'irrégularité des précipitations, la fragilité des ressources hydriques, pédologiques et du couvert végétal, accentuent la sensibilité du milieu à l'action humaine. Cette fragilité doit être à la base de la vision collective et stratégique de développement des activités agricoles, extensive et intensives, qui ont poussé jusqu'ici à l'abus de sols fragiles et à la surexploitation des parcours et au défrichement des rares buissons et arbustes naturels qui subsistent avec difficulté (Atlas. Gouvernorat de Gabès. 2001).

La vision stratégique de développement et de gestion intégrée de l'oasis de Gabes doit tenir compte de son **aspect original, unique au monde**. En effet, il s'agit de l'unique oasis littorale de la Méditerranée et l'un des derniers exemples d'oasis de ce type dans le monde. Cette ancienne oasis traditionnelle à étages doit son existence à la conjugaison de trois ressources naturelles à savoir : un sol généralement sableux, l'eau aux endroits où les nappes profondes affleuraient à la surface et les palmiers dattiers qui créent de l'ombre et pondèrent la sécheresse.

Ces facteurs, combinés à un savoir-faire ancestral, ont contribué à la création d'un microclimat original riche en biodiversité végétale et par conséquent animale. L'oasis de Gabés abrite une faune riche en petits mammifères, reptiles, mollusques et insectes, ainsi que des oiseaux transsahariens, migrateurs et hivernants d'intérêt international (UNESCO, 2008).

La vision collective et intégrée de la gestion du milieu côtier du golfe de Gabes ne doit pas occulter les problèmes inhérents à la rupture de l'équilibre traditionnel entre les cônes d'épandage et les deltas avec la mer.

En effet, l'équilibre naturel terre-mer autour du golfe de Gabes permettait l'engraissement des littoraux grâce à la capacité de transport des oueds des charges solides. Toutefois, en l'absence d'une gestion intégrée de ce milieu littoral, cet équilibre est souvent largement rompu.

Pire encore, ces lits d'oueds sont devenus des foyers d'ordures ménagères et des déchets industriels, aggravant les problèmes de pollution, à la fois sur les côtes, dans les zones humides littorales et même à l'amont des

L'établissement d'une vision collective pour une stratégie de GIZC du golfe de Gabes s'impose également pour remédier à un second impact des dépôts fluviatiles, qui se manifeste par les processus d'envasement du golfe de Boughrara par les apports de l'oued el Feji. La lagune de Boughrara offre des conditions favorables à une pro-gradation côtière et la formation de deux deltas lobés à contour arrondi aux embouchures des oueds el Feji et Smar. Il est probable qu'une partie des sédiments des hauts fonds de Ben el Oudiane de l'île de Jerba proviennent de ces dépôts. Une vision collective des potentialités et des contraintes lies au réseau hydrographique est donc indispensable pour réussir une gestion intégrée de ce milieu côtier extrêmement vulnérable et de renforcer ses capacités de résilience.

Une vision collective et stratégique est également indispensable en vue de trouver le meilleur compromis entre le respect de l'environnement, des normes de qualité optimale de vie pour la population locale, les défis économiques et, de l'autre côté, l'existence d'une infrastructure d'exportation pétrolière et pétrochimique ainsi que des installations de production d'électricité et de gaz naturel. Ces dernières couvrent respectivement 16% et 15% de la production nationale. La vision collective et prospective doit également prendre en compte la tendance à l'expansion du secteur industriel dans la région de Gabés.

Les contraintes des activités pétrolières conjuguées à la pollution par les industries chimiques pèsent lourd sur le devenir de l'environnement côtier et marin. Les risques de pollution rendent sceptiques les investisseurs dans l'écotourisme, la pêche et l'aquaculture. Une vision collective stratégique de gestion intégrée des activités pétrolières dans le golfe de Gabes est donc indispensable réduire les risques de pollution catastrophique, tout en garantissant le développement économique et social de la zone.

Le poids démographique des trois gouvernorats constituant le golfe de Gabes incite à se doter d'une vision collective et d'une stratégie de valorisation des potentialités régionales et locales, sans mettre en péril la qualité de vie de la population, de ses biens et de ses attentes. En effet, les 3 gouvernorats composant de segment côtier cumulent un poids de près de deux millions d'habitants (1809241 habitants), répartis sur 24 délégations qui s'ouvrent directement sur la mer.

1.256.426 habitants, soit 69 % de la population du segment 4, habitent les zones ayant un lien direct avec la mer, c'est-à-dire qu'ils sont parmi les plus concernés par les défis environnementaux, dont, en particulier, l'élévation de niveau de la mer, les pertes des plages et l'érosion marine.

En somme, compte tenu des potentialités naturelles, sociales et économiques, mais aussi des problématiques et des défis inhérents, le développement du golfe de Gabes, la promotion de ses ressources et le renforcement de ses capacités de résilience ne peut s'opérer que dans le cadre d'une vision collective et stratégique, permettant de mettre en œuvre des actions stratégiques en mesure d'aboutir aux fins escomptées

Axe 6 : Instaurer une vision commune de GIZC et la diffuser auprès de tous les acteurs concernés par un plan de communication et de développement des connaissances ;

La vision stratégique de Gestion Intégrée des Zones Côtières en Tunisie émane d'une volonté commune, collective et participative des différentes parties prenantes, en particulier des efforts conjugués de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD Tunisie) qui mènent, en collaboration, l'actuel projet de « lutte contre les vulnérabilités et les risques liés aux changements climatiques dans les Zones Côtières Vulnérables de la Tunisie ». Cette collaboration se positionne en réponse au Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) de la Convention de Barcelone qui a ouvert la voie pour une approche globale et intégrée de la gestion des zones côtières. Depuis, le PNUD/PAM travaille sur le développement des espaces côtiers, sur l'évaluation des pressions des activités humaines et sur la promotion des politiques nécessaires à entreprendre.

La communication autour de l'importance de la GIZC, de son organisation et de son modèle de gestion devrait permettre de mieux sensibiliser les acteurs à la coordination des activités et à une gestion collective du patrimoine côtier et marin.

La vision GIZC conduit à articuler d'une part la politique territoriale, le tracé des espaces maritimes et littoraux, les profils de gouvernance et, d'autre part, la gestion commune et intégrée des activités maritimes. La tendance traditionnelle, désormais étriquée, limite la GIZC à l'interface terre-mer, bornée par la mer territoriale. Mais, les exigences de la macro-gestion obligent à prolonger le territoire de la GIZC vers la mer, en fonction des nécessités de la gestion par écosystèmes et des paramètres de la coopération communautaire/locale, inter-régionale / inter-segments, internationale et transfrontalière.

L'approche participative dans la conception et la mise en œuvre des activités de la GIZC est une bonne occasion pour développer la communication et la mobilisation des acteurs autour de ces activités et pour permettre à tous ces acteurs à mettre en valeur leurs participations.

En plus des outils participatifs, l'utilisation des supports de communication comme le site web de GIZC, les espaces de communication dans les lieux des gouvernorats de la GIZC et dans les zones abritant des projets intégrés, la communication auprès des organisations de la société civile, et la diffusion des informations dans les établissements scolaires et universitaires vont permettre de créer un dispositif de communication important qui pourrait atteindre tous les acteurs et créer une conscience collective autour de la protection des zones côtières et marines.

L'échelle de « proximité » représente donc un niveau de gestion particulièrement important pour développer la communication à la base et pour sensibiliser et mobiliser les acteurs. C'est là que s'accomplit la gestion de l'espace côtier et marin. C'est là également que le rôle primordial de la GIZC traduit bien l'exigence de contribuer à mieux asseoir les politiques valorisant la durabilité du territoire. « Cette gestion doit être durable. Pour être durable, elle doit être intégrée » (M, Ghazali, 2011).

Enfin, il est indispensable que la vision stratégique collective puisse mobiliser les connaissances et les compétences acquises en vue de mettre en œuvre une **gestion des zones côtières qui soit écologiquement durable, économiquement équitable et socialement responsable et adaptée aux réalités culturelles, socio-économiques et environnementales.** L'environnement marin et côtier doit être conçu de manière fonctionnelle. Sa préservation augmente ses capacités à produire des richesses, des revenus et des emplois. Cependant, sa détérioration réduit ces capacités. Certes le renforcement et des connaissances est en mesure d'améliorer les capacités de résilience face aux risques existants et émergents, particulièrement ceux liés aux changements globaux. L'ouverture sur les comités de recherche et sur les projets en cours au niveau du Ministère chargé de la Recherche scientifique ainsi que l'encouragement des acteurs nationaux et l'intégration des réseaux internationaux pourraient développer les connaissances en la matière.

La phase de diagnostic a permis de déduire un ensemble d'axes et d'orientations stratégiques, utiles pour l'élaboration de la stratégie nationale GIZC, en vue de renforcer les capacités de résilience et d'adaptation du littoral Tunisien.

CONCLUSION

Les 6 axes proposés pour la stratégie de gestion intégrée de la zone côtière GIZC qui vise lutter contre les impacts négatifs des changements climatiques et instaurer une nouvelle vision de développement durable et intégrée des espaces marins et côtiers nécessitent en premier lieu la ratification du protocole GIZC pour renforcer le positionnement et le rôle de la Tunisie dans la zone méditerranéenne et pour assurer les conditions d'une meilleure inter action Terre/Mer dans cette zone. L'élaboration de la plateforme proposée pour la GIZC permettrait de développer la coordination au sein du dispositif de gestion des zones côtières et marines, de renforcer l'inter action entre les services centraux, régionaux et locaux, de créer une dynamique intégrant les deux zones côtières et de l'intérieur de la Tunisie et de renforcer le mécanisme de lutte contre les impacts des CC.

Cette stratégie sera renforcée par la promulgation d'une loi sur l'économie bleue et d'une stratégie en la matière afin de créer les conditions d'un nouveau modèle de développement durable qui vise l'exploitation organisée des nouvelles ressources notamment marines , qui se basent sur la promotion de la recherche scientifique et l'instauration des nouvelles solutions innovantes de développement, qui appliquent des méthodes qualitatives de gestion des territoires et de leur inter action avec les secteurs, qui renforcent les impacts des activités économiques avec une approche de valeur ajoutée et de mise en application des chaînes de valeur dans les différents secteurs et produits économiques, et qui développent l'utilisation de la technologie nouvelle et de la digitalisation des territoires , des activités économiques et des services publics.

Le renforcement des compétences des acteurs, le développement des organisations de la société civile et du secteur privé, la modernisation de l'Administration et des services publics en général, le Partenariat Public Privé et la coopération internationale sont des outils fondamentaux pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Chapitre 3

**Proposition d'un plan d'action quinquennal pour
l'adaptation et la résilience du littoral tunisien aux
CC et pour la promotion d'une Gestion Intégrée des
Zones Côtières GIZC**

Chapitre 3 : Proposition d'un plan d'action quinquennal pour l'adaptation et la résilience du littoral tunisien aux CC et pour la promotion d'une Gestion Intégrée des Zones Côtières GIZC

I. Intérêts, attentes et objectifs du plan d'action à partir des acteurs centraux, régionaux et locaux

1- Intérêts et attentes du plan d'action :

Dans le cadre d'une approche participative renforcée et sur la base des résultats des 8 ateliers régionaux, 2 ateliers nationaux et des différents groupes thématiques du travail, on a cerné les attentes et les intérêts des acteurs par rapport à l'instauration de la GIZC, et ce, notamment pour relever les défis de développement que rencontre la zone côtière en Tunisie. La stratégie GIZC a un rôle clé à jouer pour être efficace dans la zone côtière en tant qu'interface terre/mer. Plus précisément, on s'attend à ce que la GIZC contribue à garantir la cohérence entre les politiques, les plans et les programmes d'aménagement intégrés et l'imbrication par la mise en œuvre efficace des plans d'action côtier aux différents niveaux d'intervention spatiale. Le travail à différentes échelles, par-delà des frontières administratives et sectorielles, reste un énorme défi à relever.

La stratégie GIZC crée, pour le pays, le socle d'une approche intersectorielle et participative pour la gestion du littoral dans ses composantes maritime et continentale. Elle dote les acteurs agissant dans la gestion et la consommation de l'espace littoral d'une vision globale et élargie pour qu'ils réagissent et surtout anticiper les problématiques et prendre en considération, de manière holistique, les synergies des fonctionnements des écosystèmes et celle des enjeux socio-économique et culturel. Les outils de la stratégie GIZC consentent de garantir la coordination et l'implication des acteurs aux échelles internationale, nationale, régionale et locale .

Dans la perception du littoral, la connectivité entre les composantes continentale et marine explique les répercussions des vulnérabilités du littoral sur les zones côtières limitrophes et, dans certaines conditions, impactent sur les zones plus lointaines. En exemple, la pollution du golfe de Gabès par les phosphogypse est un problème récurrent de l'ensemble du bassin oriental de la méditerranée. Les effets en chaîne de cette pollution compromettent les objectifs de conservation des ressources naturelles du golfe et les objectifs de développement socioéconomiques du pays.

La vulnérabilité du littoral est le résultat le plus important du diagnostic. Elle se manifeste par l'accélération des processus d'érosion, le recul de trait de côte et l'endommagement des infrastructures côtières. Les artificialisations les plus importantes du littoral sont surtout visibles dans les 5 grandes métropoles littorales de Bizerte, Tunis, Sousse, Sfax et Gabès.

En effet, pour les acteurs, l'adoption du concept GIZC apparaît comme un début de réponse qui permet d'instaurer : « *Un processus dynamique de gestion et d'utilisation durables des zones côtières, prenant en compte simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions, la vocation maritime de certains d'entre eux, ainsi que leurs impacts à la fois sur la partie marine et la partie terrestre* ».

Cette approche intersectorielle permettrait de stopper et d'inverser le processus de dégradation de ces zones côtières et de réduire, de façon significative, la perte de biodiversité des écosystèmes côtiers.

L'article 5 de la convention fixe les objectifs de la gestion intégrée des zones côtières qui a pour but de:

- Faciliter, par une planification rationnelle des activités, le développement durable des zones côtières en garantissant la prise en compte de l'environnement et des paysages et en la conciliant avec le développement économique, social et culturel ;
- Préserver les zones côtières pour le bénéfice des générations présentes et futures ;
- Garantir l'utilisation durable des ressources naturelles, en particulier en ce qui concerne l'usage de l'eau ;
- Garantir la préservation de l'intégrité des écosystèmes côtiers ainsi que des paysages côtiers et de la géomorphologie côtière ;
- Prévenir et/ou de réduire les effets des aléas naturels et en particulier des changements climatiques, qui peuvent être imputables à des activités naturelles ou humaines ;
- Assurer la cohérence entre les initiatives publiques et privées et entre toutes les décisions des autorités publiques, aux niveaux national, régional et local, qui affectent l'utilisation de la zone côtière.

C'est aussi, grâce à ces attentes que nous avons définies les objectifs du plan d'action proposé pour mettre en œuvre les actions prioritaires de la stratégie de gestion intégrée des zones côtières GIZC.

2- Objectifs du plan d'action quinquennal de GIZC

Le plan d'action quinquennal (2021-2025) pour la stratégie GIZC mise sur la réalisation de deux objectifs majeurs :

Objectif 1 : Adapter et renforcer la résilience du littoral tunisien aux changements climatiques par une meilleure intégration et coordination entre les stratégies sectorielles ; et territoriales ;

La Tunisie ne figure pas sur la liste des pays grands émetteurs de GES. Sa contribution en termes de ces émissions est infime. En conséquence, même si la Tunisie est appelée à faire des efforts dans ce sens, elle est appelée à développer et renforcer ses capacités en termes d'adaptation et de résilience.

Des stratégies nationales sectorielles diversifiées ont été mises en œuvre, nécessitant une coordination, interaction et intégration pour une meilleure rentabilité, efficacité et efficacité, d'où la nécessité des nouvelles approches de gestion de ces stratégies. En effet, la gestion intégrée des zones côtières proposée comme approche répond non seulement aux besoins de coordination entre les stratégies sectorielles très diversifiées mais aussi au développement d'une nouvelle approche de gestion qui renforce la vision transversale entre les secteurs et vise le développement de la gestion des territoires qui exige une adaptation des stratégies sectorielles aux besoins des populations locales dans un cadre stratégique coordonné et à long terme.

Objectif 2 : ancrer d'une manière durable l'approche de GIZC dans la gestion collective du littoral tunisien, spécialement dans un contexte de changements climatiques

En effet, la gestion intégrée des zones côtières offre plusieurs opportunités pour la Tunisie comme elle a offert des opportunités énormes pour les pays qui ont ratifié le protocole international et ont appliqué cette politique. En effet, on peut définir essentiellement 5 principales opportunités à saisir dans le cadre de l'application de cette approche :

- **Bénéficiaire des résultats cumulés d'une dynamique de recherches et d'élaboration des politiques qui concerne la méditerranée dont on est une partie prenante essentielle.**

La Tunisie a toujours été un acteur majeur en Méditerranée depuis les guerres entre Carthage et Rome jusqu'à l'époque actuelle, où nous réalisons plus de 90 % de nos échanges avec cet espace, d'où la grande nécessité que nous se positionnant dans ce cadre d'une manière active, franche et ouverte.

C'est dans le cadre de cette dynamique qui a été basée sur la recherche en premier lieu, que les instances internationales ainsi que les pays de la méditerranée ont développé leur collaboration en gestion des zones côtières. Les organisations internationales ont défini les principes clés d'une gestion intégrée des zones côtières GIZC, (Union Européenne 1999 et 2002, PNUE/ PAM/PAP 2001, CEL 2002, UICN 2004, DIACT 2006). Un guide pratique pour la méditerranée (PNUE, PAM, PAP, 2001 a été réalisé à partir de 45 expérimentations conduites dès 1997 et des recommandations européennes en matière de GIZC (UE 2002) ont été formulées et sont issues des résultats d'un programme pilote de 36 projets réalisés entre 1996 et 1999.

- **Concrétiser la politique tunisienne qui a toujours veillé à la participation active à la politique régionale et internationale issue d'une volonté multilatérale concertée et bénéficiaire des opportunités offertes par cette adhésion dans le cadre de la coopération internationale**

Dans ce cadre, le Protocole relatif à la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) a été élaboré en 2008, ratifiée par plus de 9 pays et il est entré en vigueur en mars 2011. La Tunisie gagnerait à renforcer son adhésion à ce protocole en activant le passage de sa signature déjà accomplie à sa ratification. En effet, cet instrument de juridiction internationale, constitue pour les pays contractants, dont la Tunisie, un instrument juridique supra-étatique incitant les pays méditerranéens à s'orienter vers une approche intégrée de la gestion du littoral par une efficace gestion de leurs zones côtières et aussi un outil pour renforcer les efforts afin de pouvoir faire face aux impacts négatifs des changements climatiques et aux nouveaux défis environnementaux côtiers. Une des principales dispositions du Protocole est l'obligation d'élaborer des stratégies nationales GIZC ainsi que des plans et programmes côtiers de mise en œuvre dans le respect des objectifs et principes du Protocole.

- **Bénéficiaire et appliquer des approches et techniques récentes dans la gestion des thématiques les plus importantes dans les zones côtières :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche GIZC, le pays peut bénéficier de développement des outils de gestion en adoptant les méthodes et approches les plus récentes appliquées sur le plan international. En effet, l'évolution des référentiels et contexte d'émergence de la GIZC, nous mènent à prendre en considérations l'évolution des méthodes de traitement, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques de développement, des politiques environnementales, des représentations du littoral, des pratiques de gestion des différents domaines et thématiques relatifs au littoral et des échelles de gestion liées à l'étendue et aux natures des territoires concernés.

II. Présentation des fiches actions du Plan d'action quinquennal 2021- 2025 : combiner la lutte contre les impacts négatifs des CC et le développement de la GIZC

Il est aujourd'hui communément admis par la communauté scientifique internationale que le réchauffement climatique affectant notre planète terre est sans équivoque. L'accroissement des émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par les activités humaines (+ 70% entre 1970 et 2004) est en grande partie responsable de la rapidité de ce changement, dont les impacts à l'échelle globale s'observent déjà : accroissement des températures mondiales de l'atmosphère et de l'océan, fonte généralisée de la glace, élévation du niveau moyen de la mer etc. Alors que la perspective d'une limitation de la hausse des températures à 2°C à l'horizon 2100 semble s'éloigner en l'absence d'un accord mondial contraignant, les effets du changement climatique sont eux susceptibles d'engendrer de nombreux bouleversements auxquels la Tunisie devra alors nécessairement se préparer. En particulier, le littoral tunisien représente l'un des maillons les plus fragiles du milieu naturel, mais aussi socio-économique susceptibles d'être affecté par les effets directs et induits de ces changements climatiques. En l'occurrence, à l'horizon 2050, il est prévu une augmentation moyenne du niveau de la mer de 30 à 50 cm, induisant un rythme annuel de retrait des plages de 20 à 135 cm, selon les littoraux et les régions (Contribution Prévue Déterminée au Niveau National de la Tunisie - MEDD 2015). Le plan d'action proposé répond en même temps aux besoins de résilience en face des impacts des changements climatiques et ce, dans le cadre de développement d'une approche de gestion intégrée des zones côtières qui répondent aux besoins immédiats des populations et aux axes futurs de développement économique et social durable et résiliente. 23 fiches sont élaborées pour répondre aux besoins de la mise en œuvre du plan d'actions, ils concernent les 8 thématiques suivantes :

- 1 - Le développement du dispositif juridique et de bonne gouvernance
- 2 - Elaboration et mise en œuvre de la plateforme GIZC
- 3 - Le renforcement des capacités, l'amélioration des connaissances, la formation et l'apprentissage
- 4 - Le dispositif de suivi de la mise en œuvre
- 5 - La définition des territoires homogènes pour la mise en œuvre de la démarche au niveau local et le développement des outils de GIZC
- 6 -La définition d'actions prioritaires à engager pour une meilleure adaptation aux effets des changements climatiques
- 7 - La sensibilisation et la communication pour la promotion de la stratégie GIZC
- 8 - L'identification des ressources financières à mobiliser

Matrice du plan d'action

	AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS GLOBAUX	ACTIONS	RESULTATS	INDICATEURS
1	LE DEVELOPPEMENT DU DISPOSITIF JURIDIQUE	Objectif : Ratifier le protocole GIZC et renforcer le dispositif juridique	Action 1 : Ratification du protocole GIZC	- Le protocole est ratifié	-La ratification du Protocole
			Action 2 : Promulgation des lois et révision de la réglementation pour permettre de : - Stopper voire inverser le processus de dégradation des zones côtières - Réduire la perte de la biodiversité des écosystèmes côtiers.	- Promulgation des lois et révision de la réglementation pour permettre de : - Stopper voire inverser le processus de dégradation des zones côtières - Réduire la perte de biodiversité des écosystèmes côtiers.	-Elaboration des lois -Promulgation du dispositif juridique
2	LE DEVELOPPEMENT D'UNE « PLATEFORME DE GOUVERNANCE SUR LA GIZC » REPRESENTE UN OUTIL INDISPENSABLE POUR LA BONNE CONDUITE DE LA STRATEGIE GIZC.	Objectif : La mise en place des structures de gouvernance institutionnelles Trans-sectorielles à l'échelle nationale, régionale et locale s'impliquent à proposer des mécanismes d'application efficaces pour la GIZC	Action 3 : Mise en place et montage de la plateforme GIZC nationale.	- Une cohérence des structures institutionnelles et des cadres juridiques - D'importantes capacités humaines et techniques - Une prise de conscience de l'importance du Protocole et de la GIZC - Disposer d'un centre d'excellence puissant de la GIZC Un accès aux informations,	-Plateforme mise en place -Guide de gestion élaborée -Représentations régionales et locales constituées. -Guide sur l'approche GIZC et plateforme d'information élaborée.
			Action 4 : Mise en place d'une structure ad-hoc de coordination (avec un rôle opérationnel d'évaluation de la GIZC et d'interface entre les opérateurs).	- La mise en place d'une structure chargée de mettre en œuvre la démarche GIZC.	-Définition de qui fait Quoi ? est élaborée et une institution est chargée de démarche GIZC (Plateforme)

			<p>Action 5 : Renforcement de la coordination au niveau régional et local (localités, délégations, gouvernorats, districts).</p>	- Avoir une vision commune et partagée de décentralisation de la GIZC.	-Un plan du travail pour la GIZC est validé par les acteurs de la Plateforme
3	LE RENFORCEMENT DES CAPACITES, L'AMELIORATION DES CONNAISSANCE, LA FORMATION ET L'APPRENTISSAGE	<p>Objectif : Renforcer les capacités, améliorer les connaissances, mettre en œuvre des programmes et projets de formation et d'apprentissage</p>	<p>Action 6 : Renforcer les moyens humains et matériels des collectivités locales et des acteurs locaux</p>	- Identification et réalisation de 4 projets pilotes (1 par segment minimum) pouvant être réalisé dans le cadre d'un montage institutionnel et financier pérenne.	- Développer les moyens des collectivités : nouveaux moyens acquis ; - Objectifs du plan de formation réalisé sur le plan quantitatif.
4	LE DISPOSITIF DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	<p>Objectif : L'utilisation, la création et le renforcement des « Mécanismes de suivi et d'observation et réseaux »</p>	<p>Action 7 : Gestion d'un tableau de bord Suivi</p>	- Tableau de bord confectionné et utilisé sur la base des contrats programmes.	- Dispositif de suivi évaluation élaboré. Tableau de bord. -Mode de gestion du tableau de bord élaboré.
5	LA DEFINITION DE TERRITOIRES HOMOGENES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE AU NIVEAU LOCAL ET LE DEVELOPPMENT DES OUTILS DE LA GIZC	<p>Objectifs : Construire un cadre de complémentarité entre le Protocole GIZC, la Stratégie nationale GIZC, Stratégie méditerranéenne pour la GIZC, les priorités de la politique nationale et les plans côtiers à l'échelle régionale et locale.</p>	<p>Action 8 : Elaboration d'une étude pour la délimitation de la zone littorale et des zones côtières (définition, du littoral et de son territoire)</p>	- Révision de la loi littorale, et délimitation du DPM, du Littoral, des Zones côtières pour pouvoir s'adapter au protocole GIZC.	- Une loi est promulguée
			<p>Action 9 : Renforcement des conseils régionaux ou mise en place d'une commission régionale (ou de district)</p>	- Disposer de comités régionaux par segment, co-présidée par la région et l'Etat, réunissant l'ensemble des communes et des acteurs de la zone côtière de cette région.	- Des comités régionaux constitués, en relation avec la plateforme. - Guide élaboré
			<p>Action 10 : Elaboration d'un guide ou d'un manuel de gestion par objectif pour les projets et programmes des zones côtières</p>	- Avoir une guide pratique d'orientation pour la programmation, la réalisation et le suivi de projets au niveau des zones côtières.	- Schémas élaborés pour les 4 segments

			<p>Action 11 : Renforcement de la planification spatiale selon le principe d'intégration des zones côtières et sa valorisation en fonction de l'usage</p>	<p>- Les 4 Schémas Directeurs de Segment élaboré selon une approche GIZC (planification spatiale intégrée). - Des actions pilotes engagés</p>	<p>- Des actions pilotes financées et engagées</p>
			<p>Action 12 : Mettre en place de nouvelles modalités de planification et l'élaboration de schémas interrégionaux des zones marines et terrestres pour les 4 segments.</p>	<p>- L'élaboration et adoption de schémas inter-régionaux du littoral / ou de Plan de Coordination GIZC pour les 4 segments.</p>	<p>- Schémas de gestion validés par la plateforme et les institutions concernées.</p>
			<p>Action 13 : Conservation des zones humides côtières et maritimes</p>	<p>-Elaboration des plans de conservation pour les zones humides en respectant les priorités d'intervention selon l'état de la dégradation.</p>	<p>- nombre des plans élaborés -Suivi des activités programmées et réalisées</p>
6	<p>LA DEFINITION D' ACTIONS PRIORITAIRES A ENGAGER POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>Objectif : Mettre en œuvre de manière efficace la stratégie nationale GIZC et son plan d'actions stratégique, notamment en matière de : CC, eau, biodiversité.</p>	<p>Action 14 : Promouvoir une économie bleue durable favorisant la cohésion sociale.</p>	<p>-Une stratégie d'économie bleue est élaborée</p>	<p>-Stratégie de l'économie bleue est élaborée et validée.</p>
			<p>Action 15 : Lutte contre les effets des changements climatiques et l'EANM : protection du linéaire côtier contre l'EANM.</p>	<p>- La dépollution du golfe de Gabès est effectuée - Un plan d'utilisation de la biodiversité marine est développé - Le programme de mise à niveau des ports est mis en œuvre suivant une approche multisectorielle.</p>	<p>-Plan d'action pour la fixation des dunes et le couvert végétal est réalisé</p>

		<p>Action 16 : Réhabilitation de l'environnement côtier : Restauration du couvert végétal / reboisement et fixation des dunes littorales dégradées avec une stratégie de gestion intégrée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration des équilibres écologiques - Restauration des activités balnéaires - Rétablissement des équilibres sédimentaires - Stabilisation des plages - Identification des risques et plan d'intervention élaborés. 	<p>-Identification des plages prioritaires et engagement d'un plan d'actions avec suivi quantitatif et qualitatifs.</p>
		<p>Action 17 : Renforcement de la résilience des zones humides côtières contre les risques majeurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des risques de catastrophes hydriques - Réduction des risques d'érosion et de pollution hydrique en milieu urbain - Sécurité des personnes, de leurs biens et des équipements publics et privés 	<p>-Taux de réalisation -Qualité des ouvrages. -Evaluation d'impacts. -Suivi des réalisations selon le programme.</p>
		<p>Action 18 : Prévention contre les rejets d'eaux usées non traitées dans la mer par l'ONAS.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration des plans des réseaux d'eau pluviale dans les villes prioritaires 	<p>-ombre de réalisation selon le programme et les normes.</p>
		<p>Action 19 : Protection des zones (villes) côtières contre les inondations par la Création /renforcement /extension du réseau de canalisation des eaux pluviales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La classification des sites nécessitant protection et préservation - Avoir un Programme d'action Prioritaire - Prise en compte du paysage en tant que facteur d'intégration avec la révision de : <ul style="list-style-type: none"> • La législation • Les cahiers des charges des EIE. 	<p>-Nombre des infractions et d'installations à problèmes -Le suivi des conflits</p> <p>-Nombre des plans de protection élaboré -Niveau d'élaboration des plans</p>

			<p>Action 20 : Protection, intégration et valorisation du patrimoine bâti du littoral. Mise à niveau des ports de pêche et optimisation de l'infrastructure et services portuaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de l'espace portuaire • Propreté et hygiène • Operations de carénages rapides et organisées - Nouvelles sources de revenus - Réduction de l'effort de pêche 	<p>Nombre d'Edifices conservés</p> <p>-Elaboration d'un plan de financement pour la revalorisation du patrimoine bâti</p>
7	<p>LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION POUR LA PROMOTION DE LA STRATEGIE GIZC</p>	<p>Objectif : Mettre en place des instruments fondamentaux pour la promotion et la mise en œuvre de la stratégie à court, moyen et long terme, à travers la communication et l'information</p>	<p>Action 21 : Engager des actions de communication dans le cadre de la démarche participative et de bonne gouvernance et utiliser divers outils de communication (plateforme d'échange, site web, campagnes d'information etc)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la communication locale dans le cadre de la gestion participative à la base ; - Mesures mise en œuvre - Un système de suivi est mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi des actions de communication et le degré de participation : Atelier, Projets participatifs, -Evaluation des campagnes de communication -adhérents au site web
8	<p>L'IDENTIFICATION DES RESSOURCES FINANCIERES A MOBILISER</p>	<p>Objectif : Identification des partenariats de financement substantiel, en plus des ressources locales à mobiliser pour la mise en œuvre de la stratégie GIZC et de son plan d'action.</p>	<p>Action 22 : Engager les acteurs économiques à la protection des milieux par une implication financière et prise en charge des couts environnementaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Textes élaborés - Mesures entrées en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> - Le texte élaboré - le système de suivi fonctionnel
			<p>Action 23 : Révision des tarifs et des procédures de recouvrement des taxes d'occupation temporaire des plages et Instauration d'une taxe littorale, (logements locatifs/ installations à but lucratif)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de mise en œuvre - Révisions effectuées 	<ul style="list-style-type: none"> -Texte élaborés et entrés en vigueur -Tarifs révisés

III. Présentation des fiches d'actions 2021-2025

-1- LE DEVELOPPEMENT DU DISPOSITIF JURIDIQUE ET DE BONNE GOUVERNANCE

Action 1 : Ratification du Protocole GIZC

Intitulé	Ratification du protocole GIZC	Responsable • ARP - APAL		
Objectif		Parties prenantes / intervenants clés		
Ratifier le Protocole et l'adoption de ses concepts GIZC et enclencher le processus qui permettrait d'instaurer un nouveau mode de gestion des zones côtières		<ul style="list-style-type: none"> • Présidence du Gouvernement • MALE • APAL • Toutes les Parties prenantes 		
Exposé des Motifs		Budget/ Ressources		
<p>Plus de 11 années après la signature du protocole (2008) par la Tunisie, la ratification du protocole va permettre à la Tunisie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De bénéficier de toutes les opportunités offertes pour l'appui à la mise en œuvre de l'approche GIZC, ▪ D'être dotée d'outils de gestion et de documents de planification pour une meilleure gestion de l'espace littoral déjà vulnérable et fragilisé. ▪ De concrétiser les synergies entre les notions de gouvernance, de réglementation, de politiques incitatives, d'actions d'accompagnement et de processus de concertation dans un projet porteur de développement durable de la zone côtière et de ses usages. 		<ul style="list-style-type: none"> • Assistance/ conseil <table border="1" data-bbox="1038 1043 1453 1211"> <tr> <td data-bbox="1038 1043 1453 1088" style="text-align: center;">Délai</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1038 1088 1453 1211" style="text-align: center;">2020</td> </tr> </table>	Délai	2020
Délai				
2020				
Mise en œuvre et démarche		Indicateurs et Résultats attendus		
<p>La Tunisie gagnerait à renforcer son adhésion à en activant le passage de sa signature déjà accomplie à sa ratification le protocole GIZC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il constituera un instrument de juridiction internationale, constitue pour les pays contractants, dont la Tunisie, un instrument juridique supra-étatique ▪ Il incitera notre pays à l'image des pays méditerranéens à s'orienter vers une approche intégrée de la gestion du littoral ▪ Il permettra d'instaurer une gestion efficace des zones côtières ▪ Il sera un outil pour renforcer les efforts afin de pouvoir faire face aux impacts négatifs des changements climatiques et aux nouveaux défis environnementaux côtiers. 		- Le protocole est ratifié		

Action 2 : Promulgation des lois et révision de la réglementation

Intitulé	Promulgation des lois et révision de la réglementation	Responsable	<ul style="list-style-type: none"> • ARP - APAL
Objectif		Parties prenantes / intervenants clés	
<p>Promulguer des lois et réviser la réglementation pour permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stopper voire 'inverser le processus de dégradation des zones côtières - Réduire la perte de biodiversité des écosystèmes côtiers. 		<ul style="list-style-type: none"> • Présidence du Gouvernement • MALE • APAL • Toutes les Parties prenantes 	
Exposé des Motifs		Budget/ Ressources	
<p>Après l'approbation du Protocole par le Conseil Inter Ministériel (décembre 2019), le texte est passé à l'ARP pour sa ratification. Pour appliquer les termes de ce protocole, l'ensemble des textes en relation avec le protocole doivent être révisés ou adaptés, pour éviter toutes discordances ou redondances et ce afin d'assurer une gestion intégré des zones côtières.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Assistance/ conseil • Etudes 	
		Délai	
		2020	
Mise en œuvre et démarche		Indicateurs et Résultats attendus	
<p>L'ensemble des lois en relation avec le GIZC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (CATU) qui est en cours de révision et qui doit intégrer certaines prescription du protocole notamment la zone de retrait par rapport au DPM (minimum 100m selon le protocole et 25 m selon l'article 25 de la loi en vigueur) ▪ La loi du Littoral et notamment la révision des missions et des prérogatives de l'APAL voire même la possibilité de sa restructuration de manière à intégrer et à concrétiser les synergies du GIZC : les notions de gouvernance, de réglementation, de politiques incitatives, d'actions d'accompagnement concept, ou voir la possibilité de créer une structure de coordination du GIZC au niveau du Présidence du Gouvernement (Action 3). ▪ La loi de délimitation du littoral selon l'étude en cours menée par l'APAL et le PNUD (Action...). ▪ Etc. ... 		<p>Promulgation des lois et révision de la réglementation pour permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stopper voire inverser le processus de dégradation des zones côtières - Réduire la perte de biodiversité des écosystèmes côtiers. 	

**-2- LE DEVELOPPEMENT D'UNE «
PLATEFORME DE GOUVERNANCE SUR
LA GIZC » REPRESENTE UN OUTIL
INDISPENSABLE POUR LA BONNE
CONDUITE DE LA STRATEGIE GIZC**

Action 3 : Mise en place et montage de la plateforme GIZC - Nationale

Intitulé	Mise en place et montage de la plateforme GIZC - Nationale	Responsable	APAL
Objectif		Parties prenantes / intervenants clés	
<p>Disposer d'une plateforme GIZC qui serait l'espace de transit des informations, des services de gestion et le partage des données relatives à la convention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un outil indispensable pour la bonne conduite de la stratégie. • Fournira une ressource en ligne et interactive pour soutenir la mise en œuvre de la GIZC. 		<ul style="list-style-type: none"> • Présidence du Gouvernement • MALE • APAL • Toutes les Parties prenantes 	
Exposé des Motifs		Budget/ Ressources	
<p>Le diagnostic participatif a dégagé un contexte institutionnel national de la GIZC cloisonné. Ainsi, l'enjeu de la dématérialisation de la mise en œuvre du protocole se place en réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'absence de politique et de vision GIZC explicite au niveau national, régional et local ; - A la faiblesse des moyens de pilotage GIZC avec une organisation sectorielle cloisonnée marqué par l'absence d'une décentralisation effective ; - Un manque d'intégration des programmes et stratégie à vocation sectorielle avec un système d'information et de coordination très peu efficace ; - Au manque de mise à profit des compétences au niveau des capacités institutionnelles au niveau de tous les acteurs, surtout ceux de la société civile dont le rôle reste faiblement reconnu ; - Au besoin d'un protocole d'accord pour la constitution d'une plate-forme ; - Au besoin des modalités de fonctionnements arrêtés ; - Au besoin d'ancrage institutionnel de cet organe convenu et accepté <p>Les opportunités de mise en œuvre de la plate-forme GIZC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cadre pouvant réunir tous les acteurs au niveau national, une plateforme GIZC multi acteurs serait à initier et, ce en fonction de la spécificité de chaque membre des parties prenantes. - La plateforme GIZC sera dédiée à la négociation et au suivi des engagements et de la mise en application des ententes trouvées entre les parties prenantes de la GIZC. - La bonne pratique appelle l'amélioration du processus de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) et nécessite l'harmonisation des stratégies sectorielles en vue d'une gestion cohérente, durable et participative, avec un focus sur l'intégration des enjeux 		<ul style="list-style-type: none"> • Assistance/ conseil • Etudes • Total budget : 3 Millions de dinars d'assistance technique 	
		Délai	
		2020	

inhérents aux effets des changements climatiques.

- Le pragmatisme d'utilisation de cette infrastructure, sous sa forme dématérialisée participative et avec des règles de gouvernance, génère, a fortiori, un débat ouvert à l'échelle nationale, au niveau des quatre segments et des deux PACs.
- L'enjeu serait de maîtriser la fluidité de la circulation des idées et de faire valoir la capacité de la GIZC à « faire exister le littoral » en tant que système aux yeux de nombreux décideurs.

Ainsi la plate-forme GIZC :

- Constituera un socle fiable et transparent de renforcement de la démarche participative,
- Laisse apparaître que les efforts isolés et sectoriels de gestion du littoral insuffisant,
- Répond aux conséquents volumes de questions/informations, à la qualité et à la rapidité des flux qui s'opèrent aux interfaces terre-mer et mer terre.

Les attentes de la plate-forme GIZC à l'échelle nationale

- Les résultats des **ateliers nationaux et régionaux emploient une large panoplie d'outils législatifs, d'instruments et de programmes** en phase de faciliter la mise en œuvre du Protocole.
- Les attentes de la plate-forme GIZC serait de faire d'elle **un levier de la gestion intégrée des espaces littoraux**. Elle fera office de **trier, classer, filtrer et ne conserver que les informations ayant un intérêt à la mise en œuvre du Protocole**.
- Son succès d'adoption relève d'un **changement culturel des usagers** du fait que les plateformes numériques **transcendent les structures organisationnelles** traditionnelles,
- les politiques conventionnelles et permettent **l'adoption du nouveau modèle de gouvernance**.
- Les **échanges en ligne soutiendront la planification et la gestion côtières**, orienteront la mise en œuvre future de politique de gestion de l'espace littoral et contribueront à la transformation des structures de gouvernance.

Par ces logiques, on s'attend à ce que **les parties prenantes** à travers la plateforme GIZC **aborderont, à l'échelle nationale, les questions transversales**.

Mise en œuvre et démarche

- **Mise en place de mécanismes de gouvernance** trans-sectoriels et institutionnels pour la mise en œuvre du Protocole GIZC aux niveaux national et local.
- **La participation à un réseau national d'acteurs** dans les zones côtières, afin de **promouvoir l'échange d'expériences scientifiques**, de données et de bonnes pratiques (comme le stipule l'article 16 du Protocole GIZC-Méditerranée).
- Le soutien aux parties concernées pour le **développement de structures de gouvernance telles que des commissions interministérielles**, mise en œuvre des analyses des lacunes des dispositifs juridiques et institutionnels et amélioration des capacités humaines et techniques.
- L'implication de la Plateforme de gouvernance sur la GIZC pour apporter son soutien à la **mise en œuvre de la GIZC par le biais de**

Indicateurs et Résultats attendus

- **Une cohérence des structures institutionnelles et des cadres juridiques** pour la gouvernance de la GIZC.
- **L'existence de priorités stratégiques** claires pour guider la GIZC.
- **D'importantes capacités humaines et techniques** et de la coordination institutionnelle pour la GIZC.
- **Une prise de conscience**

la fourniture d'informations et d'outils experts, y compris la poursuite de son maintien et son perfectionnement sur l'ensemble de la période du programme.

- **Préparation de propositions pour l'établissement d'un réseau méditerranéen** de zones côtières afin de promouvoir l'échange d'expériences scientifiques, de données et de bonnes pratiques conformément à l'Article 16 du Protocole.

Cette plateforme peut évoluer vers un « Observatoire de la GIZC » en tant que composante des mécanismes d'observation et de surveillance côtière et des réseaux proposés dans le Protocole GIZC (Article 16).

L'actuel observatoire du littoral serait capable d'assumer cette mission d'observatoire de la GIZC. Une fois développée, cette Plateforme de gouvernance sur la GIZC nécessitera une gestion courante. Comme l'indique l'Article 16 du Protocole GIZC, elle incite la participation des acteurs des domaines scientifique et administratif appropriés, afin de promouvoir l'échange d'expériences scientifiques, de données et de bonnes pratiques.

de l'importance du Protocole et de la GIZC tant dans la région qu'au niveau international.

- Disposer d'un **centre d'excellence puissant de la GIZC** afin d'apporter son soutien à la mise en œuvre et au suivi de la GIZC dans le pays
- **Un accès aux informations**, aux connaissances et à la recherche de bonne qualité.

Action 4 : Mise en place d'une structure ad-hoc de coordination

Intitulé	Mise en place d'une structure ad-hoc de coordination (avec un rôle opérationnel d'évaluation de la GIZC et d'interface entre les opérateurs)	Responsable	<ul style="list-style-type: none"> MALE (APAL)
Objectif	Garantir la coordination pour la Mise en application du Protocole GIZC : création d'une nouvelle structure ou renforcement d'une structure existante (APAL et ou Secrétariat de la mer,)	Parties prenantes / intervenants clés	<ul style="list-style-type: none"> Présidence du Gouvernement, MALE Ministère de la Défense MEHAT, MARH
Exposé des Motifs	<p>Il est nécessaire d'avoir une institution de coordination au niveau pour pouvoir fédérer une vision commune et assurer la réalisation des projets selon l'approche GIZC. Rappelons que le concept gestion intégrée est ABSENT des compétences de l'APAL et de la loi du Littoral et Code de l'aménagement et du territoire et de l'urbanisme. En effet, la loi n° 95-72 ne prévoit pas la dimension stratégie et planification du littoral. De plus la planification nationale pour le littoral serait de la responsabilité de l'Etat au niveau central, alors qu'elle devrait être élaborée en concertation avec les collectivités locales, les acteurs socio-économiques et les associations de protection de l'environnement concernés.</p> <p>De plus dans la politique de GIZC, l'intégration prend plusieurs formes : spatiale, temporelle, administrative, intersectorielle environnementale et scientifique. La gestion de ces zones devrait concilier le développement économique, l'équilibre social et la protection de l'environnement qui représentent les trois piliers du développement durable d'un territoire.</p> <p>L'Etude actuellement menée par l'APAL et le PNUD Ajustements Juridiques, Institutionnels et techniques pour la prise en compte des risques climatiques dans la gestion intégrée du DPM propose « l'adaptation des missions de l'APAL portent sur l'intégration dans les missions de l'APAL, outre ses missions énoncées dans la loi n° 95-72 du 24/07/1995, des missions liées aux défis actuels portant sur le littoral telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> La mise en place, en collaboration notamment avec les communes, d'une gestion intégrée des zones côtières dans le cadre de mécanismes de concertation et de partenariat ; Le renforcement de la dimension planification stratégique et prospective relatives aux zones côtières. 	Budget/ Ressources	<ul style="list-style-type: none"> Assistance/ conseil Etudes Total budget : 500 Milles dinars
		Délai	2022 - 2025

Mise en œuvre et démarche

Mettre en place une structure avec un cadre juridique adéquat pour organiser les missions de gestion intégrée, à moyen terme. Cette Structure sera l'instance nationale de coordination de la GIZC, avec son rôle de :

- Etablir et clarifier les relations opérationnelles entre les différents acteurs
- Impliquer les acteurs locaux publics et privés à la gestion de l'espace littoral : protection, valorisation et aménagement,
- Engager des actions fédératrices d'information, de formation et de sensibilisation pour les approches GIZC
- Assoir des traditions de concertation au niveau de l'administration, des collectivités locales et surtout les bénéficiaires.
- Former les jeunes et les animateurs associatifs aux actions et approches GIZC

Cette structure devra assurer sa présence au niveau de tous les gouvernorats littoraux.

Indicateurs et Résultats attendus

La mise en place d'une structure chargée de mettre en œuvre et d'engager la démarche GIZC. Cette structure assure :

- Une coordination, concertation et approche participative du GIZC
- Une coordination des acteurs publics et privés
- Une sensibilisation des acteurs

Action 5 : Renforcement de la Coordination au Niveau régional et local

Intitulé	Renforcement de la coordination au niveau régional et local (localités, délégations, gouvernorats, districts)	Responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernorat ou District
Objectif		Parties prenantes / intervenants clés	
<ul style="list-style-type: none"> • Engager le processus qui permet d'amplifier le pouvoir politique et administratif régionale et des collectivités locales, • Ne pas affaiblir le pouvoir de l'Etat qui continue à exercer un pouvoir de contrôle. 		<ul style="list-style-type: none"> • Chef de Gouvernement • Gouvernorat • Municipalités 	
Exposé des Motifs		Budget/ Ressources	
<p>La relation institutionnelle entre les communes et les délégations territoriales en matière de gestion des zones côtières (droit et devoir) est souvent sources de conflits ou d'ambiguïté. Ceci est vrai dans le cas où les délégations sont constituées d'une seule commune (souvent des difficultés de répartition des rôles et des responsabilités entre les parties), ou dans le cas où les délégations sont constituées de plus d'une commune (le rôle de coordination et de cohérence territoriale des programmes est souvent objet de désaccords entre les parties). La solution peut être le renforcement de la coordination à l'échelle du gouvernorat (ou District regroupant plusieurs comme) qui coordonnent et assure le partage des responsabilités et du travail entre Délégations et Communes sur la base de l'intervention en matière de GIZC.</p> <p>De plus en application du chapitre 7 de la Constitution, le nouveau Code des collectivités locales et de ses textes réglementaires opéreront un transfert massif et progressif du pouvoir de l'État avec ses ministères et ses agences centrales vers les collectivités locales (communes, régions, et districts). Ceci nécessite la redéfinition du Cadre Institutionnel de gestion intégré (notamment des zones côtières) au vue de la révision des prérogatives des conseils des gouvernorats, des collectivités locales et des conseils locaux pour s'adapter au niveau contexte de partage des responsabilités avec les acteurs et la coordination avec tous interventions.</p> <p>Ainsi, il est nécessaire d'avoir des dispositions qui concernent la décentralisation et le transfert des pouvoirs à la délégation et le transfert de pouvoir de l'Etat central vers les collectivités locales</p>		<ul style="list-style-type: none"> •Assistance/ conseil •Etudes •Et surtout mesures administratives •Et 600 Mille dinars pour le montage de la plateforme. 	
		Délai	
		2020 - 2025	

Mise en œuvre et démarche

Les orientations du protocole GIZC préconisent que « *Les parties organisent entre autorités nationales et entités régionales et locales, dans le domaine de stratégies, plans et programmes côtiers ...* » la coordination étroite peut être assurée dans le cadre d'une structure chargée de la GIZC afin d'engager des procédures et des actions conjointes :

- De mise en place d'un Comité de Gestion des Ressources Côtières ou de sous-districts côtiers ;
- De Gestion des Ressources Côtières réunissant les divers Protagonistes de générer un dialogue et de coordonner les actions sous forme de Plans Directeurs pour la Gestion des Ressources Naturelles.

Indicateurs et Résultats attendus

- Avoir une vision commune et partagée de décentralisation de la GIZC ainsi que des relations entre commune, délégation, gouvernorat et pouvoir central (Ministères).
- Disposer d'une planification des actions à mener pour assurer une meilleure cohérence dans la mise en œuvre de la GIZC

**-3- LE RENFORCEMENT DES
CAPACITES, L'AMELIORATION DES
CONNAISSANCES, LA FORMATION ET
L'APPRENTISSAGE**

Action 6 : Renforcer les moyens humains et matériels des collectivités locales et des acteurs locaux

Intitulé	Renforcer les moyens humains et matériels des collectivités locales et des acteurs locaux	Responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernorat ou District
Objectif		Parties prenantes / intervenants clés	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les moyens des Régions afin d'améliorer leurs capacités d'actions (niveau scientifique, études, moyens humains, moyens financier, ...) • Optimiser les ressources budgétaires pour satisfaire au mieux les besoins énormes exprimés par les acteurs, • Identifier des sources de financement pour répondre aux nouveaux besoins issus des nécessités de faire face à l'adaptation du littoral aux impacts des changements climatiques. 		<ul style="list-style-type: none"> • MALE • Ministère des Finances • Gouvernorat • Communes 	
Exposé des Motifs		Budget/ Ressources	
<p>La promulgation du Code des Collectivités Locales en 2014 est un acquis important d'initialisation d'un processus de décentralisation qui devrait être accompagné, suivi, évalué et adapté aux besoins d'une manière continue durant les 3 phases prévues pour sa mise en œuvre.</p> <p>Le contexte de mise en œuvre de ce Code est actuellement encore défavorable. En effet, la disparité entre les municipalités dans les zones côtières concernées par la GIZC en matière des moyens et des tissus économiques, l'accroissement des espaces en intégrant toutes les zones rurales dans les territoires communaux sans moyens supplémentaires en parallèle.</p> <p>La thématique de financement et des moyens des communes en général est une importante thématique qui doit être prise en considération dans la définition des rôles des communes dans les zones côtières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Ministère chargé des Affaires Locales, estime qu'actuellement 4% du budget de l'Etat – qui est de 36 milliards de dinars (12 milliards d'euros) en 2018 – est alloué aux collectivités territoriales. - Cela pourrait atteindre les 10% au cours des neuf années à venir. 		<ul style="list-style-type: none"> •Assistance/ conseil •Etudes et formation avec un plan de 5ans à actualiser chaque année •Total budget : 24 Millions de dinars pour assistance technique et appui 	
		Délai	
		2025	

Mise en œuvre et démarche

Indicateurs et Résultats attendus

Sur la base du Code des Collectivités Locales et les orientations du Protocole GIZC, l'élaboration d'une étude de montage institutionnel et Financier pour la réalisation des projets au niveau des communes littorales :

- Etude des différentes approches de financement actuelles (situation, points faibles et points forts).
- Identification de nouvelles sources à l'échelle, locale, régionale, nationale et internationale.
- Propositions de modèles Durable de gestion et de financement (concessions, taxes, cahier de charges d'exploitation, ...)
- Proposition de renforcement des moyens humains dans le cadre de partage des compétences (par région ou par district), l'expertise en temps partiel dans le cadre du PPP, ... pour ne pas recourir systématiquement au recrutement massif.

Identification et réalisation de 4 projets pilotes (1 par segment minimum) pouvant être réalisé dans le cadre d'un montage institutionnel et financier pérenne.

- 4 - LE DISPOSITIF DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Action 7 : Gestion d'un Tableau de bord de Suivi

Intitulé	Gestion d'un tableau de bord de suivi	Responsable	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernorat ou District
Objectif		Parties prenantes / intervenants clés	
<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un tableau de bord de suivi évaluation des activités Optimiser les ressources budgétaires pour satisfaire au mieux les besoins énormes exprimés par les acteurs sur la base des résultats atteints (contrat par objectif) Identifier des sources de financement pour répondre aux nouveaux besoins issus des nécessités de faire face à l'adaptation du littoral aux impacts des changements climatiques sur la base des résultats des évaluations . Développer la base des données pour le suivi de mobilisation des ressources 		<ul style="list-style-type: none"> MALE Ministère des Finances Gouvernorat Communes 	
Exposé des Motifs		Budget/ Ressources	
<p>La thématique de suivi évaluation de la stratégie et du plan d'action devrait être liée à la thématique de financement et des moyens des acteurs en général.</p> <p>Le tableau de bord de suivi devrait permettre de renforcer ou de diminuer les budgets selon les résultats atteints.</p>		<p>Assistance/ conseil Financement des enquêtes et du programme de suivi informatisé : 500 Milles dinars</p>	
		Délai	
		2021	
Mise en œuvre et démarche		Indicateurs et Résultats attendus	
<p>Sur la base de la stratégie et du plan d'action, le comité national qui est intégré à la Plateforme GIZC devrait avoir comme responsabilité de planifier les actions, de veiller à la recherche des financements et d'établir des contrats programmes pour la mise en œuvre des activités. Le tableau de bord devrait être élaboré sur la base de la planification et à partir des actions budgétisées.</p>		<p>Tableau de bord confectionné et utilisé sur la base des contrats programmes.</p>	

**-5- LA DEFINITION DE TERRITOIRES
HOMOGENES POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA DEMARCHE AU NIVEAU LOCAL
ET LE DEVELOPPMENT DES OUTILS DE
LA GIZC**

Action 8 : Elaboration d'une étude pour la délimitation de la zone littorale et des zones côtières et marines

Intitulé	Elaboration d'une étude pour la délimitation de la zone littorale et des zones côtières (<i>définition, du littoral et de son territoire</i>)	Responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement • Instance GIZC
Objectif		Parties prenantes / intervenants clés	
	La Définition et la délimitation, de la zone côtière, du DPM et du Littoral		<ul style="list-style-type: none"> • MALE (DGAL, APAL, • MEHAT (DGSAM, DGAT, ...)
Exposé des Motifs		Budget/ Ressources	
	<p>Dans le Protocole GIZC pour la Méditerranée, les limites de la zone côtière sont définies de manière très souple : à l'interface terre-mer, la limite en mer est celle de la mer territoriale (12 milles), et la limite à terre est celle des unités compétentes de gestion. En fait, il s'agit de faire un compromis entre la prise en compte des écosystèmes et des processus environnementaux (vers le plus grand) et l'acceptabilité et la partialité (vers le plus petit). Quel que soit les limites adoptées, elles doivent rester suffisamment souples pour pouvoir répondre aux différentes problématiques à traiter : à l'intérieur de la zone délimitée, au niveau des bassins versants (qualité de l'eau, apports de sédiments), ou au-delà de la limite maritime de la zone lorsqu'il s'agit de traiter du transport international du pétrole et des hydrocarbures. De manière générale, chaque territoire de gestion doit être considéré dans ses dimensions multi-échelles. Les définitions actuelles sont pour le moins, insuffisante pour la protection d'un espace spécifique et à haute valeur socio-économique comme le littoral tunisien.</p>	Délai	<ul style="list-style-type: none"> •Assistance/ conseil •Total budget : 800 Milles dinars <p style="text-align: center;">2025</p>
Mise en œuvre et démarche		Indicateurs et Résultats attendus	
	<p>La définition perfectible du DPM, du littoral, des zones côtières, des zones de servitudes, de la GIZC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Intégrer la dimension maritime</u> et les prescriptions concernant la GIZC dans le cadre du nouveau CATU (en révision) - <u>Compléter la définition du DPM</u> et Prendre en compte les limites des plus fortes tempêtes connues - <u>Décréter la Zone de retrait et de servitudes</u> : prévoir un alignement sur la recommandation proposée par le Protocole d'un retrait de 100 m?, 		Révision de la loi littorale, et délimitation du DPM, du Littoral, des Zones côtières pour pouvoir s'adapter au protocole GIZC

- Citer explicitement des éléments constitutifs du littoral tunisien.
(Zones humides, îles, îlots, flèches sableuses, cordons barrières, lidos, ...) et compléter la définition du littoral : L'art. 1er de la loi n°95-72 du 24 juillet 1995 : définit le littoral « *comme étant la zone de contact qui concrétise la relation écologique, naturelle et biologique entre la terre et la mer et leur interaction directe et indirecte* ».

- Mettre en place les instruments de la GIZC : rapprochements entre les droits de l'environnement et de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au service d'une gestion intégrée des zones côtières, maîtrise de l'érosion côtière, instaurer les principes de stratégie et de la planification, instaurer des mesures de prévention, renforcer de la capacité de résilience au CC ;

- La promulgation de loi et l'adoption de principes et des méthodes plus opérationnels et intégrés.

Action 9 : Renforcement des conseils régionaux ou mise en place d'une commission régionale

Intitulé	Renforcement des conseils régionaux ou mise en place d'une commission régionale (ou de district)	Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> Gouvernorat ou District
Objectif		Parties prenantes / intervenants clés
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser le cadre institutionnel et clarifier les rôles et le mode d'intervention des différents acteurs au niveau Régional. Assurer une coordination au niveau des régions ou des 4 Segment (Jendouba-Béja-Bizerte, Grand Tunis, Nabeul - Sousse-Monastir- Mahdia, Sfax-Gabes-Mednine) Attribuer les autorisations des projets ou programme d'équipement ou d'infrastructure au niveau de chaque région. 		<ul style="list-style-type: none"> Chef de Gouvernement Gouvernorat Municipalités
Exposé des Motifs		Budget/ Ressources
<p>Avant la révolution, les conseils régionaux étaient chargés d'examiner les questions intéressant le gouvernorat dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Mais actuellement, ces conseils ne peuvent être des instances de coordination entre les approches et projets des secteurs et les exigences d'une politique territoriale comme indiquée dans les orientations de la constitution et du code des collectivités locales.</p> <p>Les difficultés de gestion des différentes zones et notamment les zones côtières exige, la coordination et l'intégration entre le sectoriel / et le territorial, dans le cadre du GIZC. Ainsi il est nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'identification d'objectifs sectoriels de développement des zones côtières, D'arbitrages continus en matière des conflits entre les différents usages. 		<ul style="list-style-type: none"> Assistance/ conseil Etudes Total budget : appui aux régions en matière de conseil et d'organisation et des moyens de gestion : 5 Millions de dinars.
		Délai
		2020 - 2025
Mise en œuvre et démarche		Indicateurs et Résultats attendus
<p>Il s'agira de créer des comités régionaux (institutions consultatives multi-acteurs) qui mettent bien en évidence le cadre régional : l'aménagement et la gestion des zones côtières et la possibilité de répartition des tâches entre la région, le département, la commune et l'Etat. Ces comités permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déterminer des modes de gestion en fonction des enjeux de développement, de chaque segment des priorités d'intervention et 		<p>Disposer de comités régionaux par segment, co-présidée par la région et l'Etat, réunissant l'ensemble des communes et des acteurs de la zone côtière de cette région.</p>

des niveaux de protection des ressources

- Gérer l'aménagement par l'accompagnement des régions et des localités dans leurs nouvelles approches de développement socio-économique et notamment le GIZC.
- Disposer d'un cadre institutionnel régional approprié dans le cadre de fonctionnement des Districts
- Evaluer les programmes, stratégie et projets selon les spécificités des régions et de leurs caractéristiques.

Ainsi, des textes de loi seront promulgués pour adapter le rôle des conseils régionaux avec les dispositions de la constitution de 2014 et avec le nouveau code des collectivités locales, pour pouvoir traiter des thématiques de la planification et de la gestion des territoires (en rapport aux 4 segments fixés la stratégie GIZC).

Action 10 : Elaboration d'un guide ou d'un manuel de gestion intégrée par objectif pour les projets et programmes des zones côtières

Intitulé	Elaboration d'un guide ou d'un manuel de gestion par objectif pour les projets et programmes des zones côtières	Responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement • Instance GIZC
Objectif	Etablissement d'un cadre de référence et fixer procédure de Mise en œuvre des projets GIZC	Parties prenantes / intervenants clés	<ul style="list-style-type: none"> • MALE (DGAL, APAL, • MEHAT (DGSAM, DGAT, ...)
Exposé des Motifs	<p>Il est nécessité d'avoir une cadre général d'occupation et d'aménagement des zones côtières, établi selon ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des spécificités des sites • Les caractéristiques techniques (normes, hauteur, densité, ...) • Et des cahiers des charges (gestion, qui fait quoi). <p><i>Elaboration de guides de bonne pratique permettra d'amorcer la démarche de la gestion côtière intégrée</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La définir des modalités de mise en œuvre et de la GIZC • La prise en compte de l'approche sectorielle de la réalisation des projets en relation avec la protection et la valorisation des zones côtières (les projets touchant aussi bien au tourisme, à la pêche, à l'aquaculture ou encore au transport). • Le développement de conventions types de gestion sur la base d'un cahier des charges avec les Agriculteurs, et les habitants des zones sensibles littorales • Le développement de programme et de projets pilotes exemplaires incitatifs au respect de l'environnement avec une production qualitative à forte valeur ajoutée. 	Budget/ Ressources	<ul style="list-style-type: none"> •Assistance/ conseil •Total budget : 300 Milles Dinars
Mise en œuvre et démarche	<p>L'élaboration d'un guide de la mise en œuvre des projets de la GIZC qui comprendra les composantes nécessaires à l'instauration de la démarche et permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux questions prioritaires posées à chaque étape de la réalisation des projets afin d'esquisser de véritables traditions et stratégie de GIZC, • Faire le lien entre tous les acteurs impliqués (qui fait quoi, rôle, relation, ...); • Identifier les formes et fonctionnements dans le processus d'intervention de puis l'identification à la mise en œuvre des projets ; • Apporter des exemples d'actions concrètes et opérationnelles. 	Délai	2020 - 2022
Mise en œuvre et démarche		Indicateurs et Résultats attendus	Avoir une guide pratique d'orientation pour la programmation, la réalisation et le suivi de projets au niveau des zones côtières.

Action 11 : Renforcement de la planification spatiale selon le principe d'intégration des zones côtières et sa valorisation en fonction de l'usage

Intitulé	Renforcement de la planification spatiale selon le principe d'intégration des zones côtières et sa valorisation en fonction de l'usage	Responsable	APAL
Objectif		Parties prenantes / intervenants clés	
Mise en œuvre d'une politique de développement économique et social de façon ciblée et sélective pour les 4 Segment du Littoral		<ul style="list-style-type: none"> • MEHAT • DGAT 	
Exposé des Motifs		Budget/ Ressources	
<p>L'implémentation des principes et de la démarche GIZC nécessite l'élaboration de plans ou programmes concertés à l'échelle régionale et locale où les visions sont partagées et la démarche négocié dans un cadre participatif. Ceci doit être établis à l'échelle Nationale et locale :</p> <p>Ainsi et sur la base des résultats de la stratégie GIZC, il sera nécessaire d'élaborer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des Plans Directeurs Régionaux des 4 segments en vue de développer un Programme Régional de GIZC : - Des Plans Directeurs locaux pour le développement durable des zones côtières - la mise en œuvre et l'engagement d'actions pilotes opérationnelles concrètes identifié dans le cadre du Plan Directeur local - La réalisation de projets spécifiques intégrés dans le cadre du plan (lutte contre l'érosion, centre de tri au niveau du littoral, ...) <p>Ceci permettra la mise en œuvre du processus de participation de l'ensemble des acteurs à la prise de décision et l'engagement d'activités fédératrices,</p>		<ul style="list-style-type: none"> •Assistance/ conseil •Total budget élaboration des 4 plans d'aménagement intégré pour 2 Millions de dinars. 	
		Délai	
		2025	
Mise en œuvre et démarche		Indicateurs et Résultats attendus	
<p>Elaborer des schémas directeurs pour chaque segment (Nord, Golfe de Tunis, Golfe de Hammamet, Golfe de Gabes) selon les approches intégrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en cohérence des options régionale de développement & de protection des zones côtières • Assurer un maillage équilibré des agglomérations & des écosystèmes littoraux • Mieux maitriser l'urbanisation des zones côtières & veiller à protection des zones agricoles riches (Cap Bon, Bizerte, Sahel, ...) et des écosystèmes naturels. 		<ul style="list-style-type: none"> - Les 4 Schémas Directeurs de Segment élaboré selon une approche GIZC (planification spatiale intégrée). - Des actions pilotes engagés 	

Action 12 : Mettre en place de nouvelles modalités de planification

Intitulé	Mettre en place de nouvelles modalités de planification : Elaboration de schémas interrégionaux du littoral pour les 4 segments	Responsable	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernorat ou District
Objectif		Parties prenantes / intervenants clés	
<p>Mettre en place un cadre de coordination de la gestion des espaces côtiers permettant de relever le défi de la bonne gouvernance Elaboration d'un Plan - Programme de la Politique de Gestion Côtière Commun dans le but de promouvoir la gestion intégrée du système côtier pour la gestion durable des ressources au niveau régional et local.</p>		<ul style="list-style-type: none"> MALE Ministère des Finances Gouvernorat Communes 	
Exposé des Motifs		Budget/ Ressources	
<p>En Tunisie, on assiste à un manque de coordination entre les services chargés de l'Aménagement des Territoires et de l'Urbanisme et les services chargés d'appliquer et de contrôler la mise en œuvre des engagements sur le plan international et en matière de politique de développement et de gestion durable des ressources,</p> <p>Il est ainsi, nécessaire de renforcer le cadre juridique et institutionnel en vue de clarifier les rôles, les prérogatives et les missions des institutions chargées des études et celles chargées de l'application des recommandations de ces études (étude et travaux de protection contre l'érosion, protection des forêts littorales, gestion des zones humides, octroi des autorisations au niveau des zones côtières, ...).</p> <p>Ainsi de nouvelles modalités de planification, notamment par des Schémas Interrégionaux du Littoral, doivent être établies afin de veiller à la cohérence des projets d'équipement. Ces modalités permettront aussi la réalisation des actions de l'Etat au niveau des collectivités territoriales pour une approche concertée de l'aménagement et la protection du littoral.</p>		<ul style="list-style-type: none"> Assistance/ conseil Etudes Total budget 250 000 DT 	
		Délai	
		2025	

Mise en œuvre et démarche

Indicateurs et Résultats attendus

Pour la mise en œuvre du Programme Politique de Gestion Côtière dans le but de promouvoir la gestion intégrée du système côtier pour la gestion durable de ses ressources. Il s'agira d'engager un processus de consultations publiques appuyées par des études ciblées sous la coordination d'un Comité national représentant les intérêts du gouvernement, des collectivités locales, du secteur privé, et de la société civile dans ses principales composantes (à l'image de ce qui a été adopté dans l'Afrique du Sud).

Un manuel de Procédure (ou plan d'action ou livre blanc, ...) peut être élaboré pour fixer les politiques régionale de la GIZC, dans le cadre de consultations locales, régionales et nationales.

Ainsi ces documents, schémas inter-régionaux du Littoral ou les Plans de Coordination GIZC mettent en avant quatre priorités :

- Développement d'un mécanisme de mise en cohérence des cadres légal et institutionnel au travers de la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles.
- Programmes d'information, de formation et d'enseignement préparés à l'adresse des fonctionnaires, du secteur privé, et de la société civile en général.
- Mise en œuvre de systèmes d'information pour l'aide à la décision aux niveaux provincial et local.
- Mise en œuvre de projets locaux de démonstration GIZC.

L'élaboration et adoption de schémas inter-régionaux du littoral / ou de Plan de Coordination GIZC pour les 4 segments

Action 13 : Assurer la conservation des zones humides

Intitulé	Assurer la conservation des zones humides	Responsable	<ul style="list-style-type: none"> • APAL et Ministère Environnement
Objectif		Parties prenantes / intervenants clés	<ul style="list-style-type: none"> • MALE • Ministère des Finances • APAL • Gouvernorat • Communes
<p>-Mettre en place un cadre de conservation des zones humides côtières et marines</p>			
Exposé des Motifs		Budget/ Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance/ conseil • Etudes • Total budget Trois millions de dinars pour entamer le programme de trois ans .
<ul style="list-style-type: none"> • Les écosystèmes humides et les lagunes : une richesse nécessitant une conservation renforcée <p>Avec leur grande diversité, on recense (12 types de zones humides naturelles et 8 types de zones humides artificielles). Les zones humides tunisiennes représentent une composante principale du littoral. En effet, les zones humides littorales (lagunes, sebkhas, oueds, oasis maritimes,), au nombre de 237, contribuent, à travers leur communication avec la mer et/ou entre elles, à l'amélioration de la biodiversité des côtes tunisiennes. Leur répartition montre qu'elles sont plus nombreuses dans le Nord (63 au Nord-Ouest, 47 au Nord - Est 79 au centre et 47 au sud). Si les sept lagunes tunisiennes ont été l'objet de nombreuses études qui ont montré une richesse faunistique et floristique importante et enregistrent une activité halieutique loin d'être négligeable, les très nombreux oueds (27 % du total des zones humides) ainsi que les 22 Sebkhas restent encore peu étudiés en ce qui concerne la biodiversité.</p> <p>Sur les 41 sites classés Ramsar 28 zones humides font partie des écosystèmes côtiers (tableau)</p> <p>Les lagunes côtières représentent des zones humides caractérisées par une forte production primaire, induite par les apports continentaux de sels nutritifs, d'une part, et les échanges avec la mer d'autres parts, leur diversité biologique est par conséquent élevée. Les inventaires spécifiques effectués jusqu'à aujourd'hui dans les lagunes tunisiennes montrent la présence de plus de 1000 espèces, réparties sur 200 espèces phytoplanctoniques, 142 espèces de macrophytes, 95 espèces de zooplancton, 250 espèces de macrofaune, 45 poissons, 2 tortues, 1 mammifère aquatique et plus de 220 oiseaux.</p>		Délai	2021- 2023

Mise en œuvre et démarche

- Développer des indicateurs de suivi des phénomènes de la situation des zones humides
- Elaborer un programme de priorisation des zones à conserver et des seuils de risque adaptés au contexte de la Tunisie
- Mise au point d'un système de suivi évaluation de mise en œuvre des plans de conservation avec des indicateurs. Observées (mesurées) et ressenties ;
- mise au point d'un modèle de conservation des zones humides

Indicateurs et Résultats attendus

- Nombre des zones programmées et réalisées
- Evaluation qualitative des réalisations
- Rapport de suivi évaluation de la situation sur la base des impacts de la conservation.

**-6- LA DEFINITION D' ACTIONS
PRIORITAIRES A ENGAGER POUR UNE
MEILLEURE ADAPTATION AUX EFFETS
DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Action 13 : Promouvoir une économie bleue durable favorisant la cohésion sociale

Intitulé	Promouvoir une économie bleue durable favorisant la cohésion sociale
-----------------	---

Objectif	Responsable
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir un dispositif juridique et institutionnel pour l'économie bleue. - Elaborer une stratégie nationale pour l'économie bleue. - Favoriser l'exploitation durable et raisonnée des ressources des ressources marines (poissons, crustacés, etc.) - Sensibiliser la population au changement des comportements alimentaires et des mentalités en valorisant une alimentation à base de produits locaux - Appuyer le plan de développement des ports par une approche multisectorielle - Elaborer les études sur les ressources marines et notamment les Algues (produits biodiversité), les énergies et les ressources halieutiques. - Lutter contre la pollution marine et notamment celle du plastique, du phosphogypce et autres. - Promotion de nouveaux métiers de la mer 	DGPA (Ministères)
	Parties prenantes / intervenants clés
	<ul style="list-style-type: none"> • DGPA, • DGQV, • APAL, • ANPE, • SH, • CTA, • GIPP, • APIP • ONG • GDP
Exposé des Motifs	Budget/ Ressources
<p>Cette action contribue au suivi et à la protection et à la gestion durable des écosystèmes marins Développement économique durable intégrant des nouveaux usages de la mer et du littoral</p> <p>Levée d'un prérequis au développement</p> <p>Promotion d'une alimentation saine et locale, d'un mode de vie sain et respectueux de l'environnement et de la culture notamment à travers le développement d'une production locale plus respectueuse de l'environnement, du bien-être des populations et génératrice d'emplois</p> <p>Développer la coordination entre les secteurs et favoriser l'exploitation durable des ressources marines qui ne sont pas encore exploitées.</p>	<p>Interventions supplémentaires qui appuient les stratégies sectorielles pour une intégration des dispositifs</p> <p>7 milliards DT sur cinq ans pour compléter et développer les stratégies sectorielles vers l'intégration.</p>
	Echéancier et Délai
	2021 - 2025
Mise en œuvre et démarche	Indicateurs et Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Analyses de l'état des ressources marines et connaissance et stratégie de gestion de l'environnement marin - Accompagnement environnemental des suivis des ressources exploitables et Elaboration de Plans de protection des ressources - Lancement de nouvelles activités et niche d'emploi bleu - Réseau de stations de suivi des zones de collecte de coquillages (REPHY, RECNO, et réseau d'évaluation du niveau et de l'évolution des ressources halieutiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Les peuplements des espèces d'intérêt halieutique se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition âge- taille qui témoigne de la bonne santé du stock. -La dépollution du golfe de Gabès est effectuée -Un plan d'utilisation de la biodiversité marine est développé -Le programme de mise à niveau des ports est mis en œuvre suivant une approche multisectorielle.
	Risques
	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'appui et des moyens financier - Acceptabilité sociale incertaine - Manque de cohérence entre les acteurs

- Suivi environnemental des fermes aquacoles



- des nouvelles activité et métiers liées à la mer instaurée et adoptées.
- impact environnemental minime des fermes aquacoles

Action 14 : Lutte contre les effets des changements climatiques et l'EANM

Intitulé	Lutte contre les effets des changements climatiques et l'EANM : protection du linéaire côtier contre l'EANM
Objectifs	

<ul style="list-style-type: none"> - Protection des zones littorales et réduction de leur vulnérabilité à l'EANM - restauration des équilibres écologiques dans les zones côtières où le cordon dunaire littoral s'est dégradé - Restauration du cordon forestier littoral, foyer d'une richesse en flore et en faune. - Aménagement spécifique du couvert forestier en vue d'une exploitation durable et une conservation renforcée - Renforcer la résilience des zones côtières face à l'érosion marine et continentale - protection des paysages côtiers - mise en place d'une stratégie de Gestion Intégrée des paysages forestiers littoraux, fondée sur l'approche GIZC - Réduction des risques induits d'une mauvaise gestion des paysages forestiers littoraux (incendies, pollution, criminalité, ...)

Responsable
• ARP – APAL
Parties prenantes / intervenants clés

<ul style="list-style-type: none"> • Présidence du Gouvernement • MALE • APAL • Min. Agriculture • Direction des forêts • Toutes les Parties prenantes
--

Exposé des Motifs

<p>L'élévation des niveaux marins en Tunisie, a été à l'origine de modifications, parfois importantes, dans la position du rivage et dans la morphologie de la côte. Des espaces ont été perdus, par érosion ou par submersion, par le continent au profit de la mer, et des terres ont connu une dégradation par salinisation. Avec l'Elévation Accélérée des Niveaux de la Mer (EANM), une telle évolution devrait vraisemblablement se poursuivre, voire s'accélérer. En effet, au cours du XXe siècle, le niveau des mers a augmenté de moins de 2 mm par an, mais depuis les années 1990, elle est supérieure à 3 mm / an. Ainsi, en seulement 25 ans, le niveau moyen des océans a augmenté de plus de 8 cm. Selon les rapports du GIEC, si cette accélération se poursuit, le niveau de la mer augmentera de 65 centimètres d'ici 2100. Dans le contexte de la Tunisie, l'EANM accentuera les effets de l'érosion côtière et éventuellement la menace des constructions proches de la mer.</p> <p>En effet, du fait de sa position géographique et de ses caractéristiques climatiques, la Tunisie sera certainement très sensible aux effets adverses directs du changement climatique. Néanmoins, c'est face aux menaces découlant de la montée accélérée du niveau de la mer (EANM), que la Tunisie risque d'être la plus exposée et, donc, la plus vulnérable. En effet, l'EANM pourrait avoir des retombées néfastes importantes sur plusieurs secteurs économiques liés à la mer ou au littoral, ainsi que sur l'environnement côtier physique et biologique, et sur les établissements humains.</p> <p>Les simulations faites par les climatologues sur la base des 6 scénarios de l'IPCC, laissent prévoir, à l'horizon 2100, une augmentation potentielle de la température de 1,3 à 2,5°C et une élévation du niveau de la mer de 38 cm à 55 cm. Transposées à l'identique à l'échelle de la Méditerranée, ces mêmes hypothèses de réchauffement climatique et</p>

Budget/ Ressources

<ul style="list-style-type: none"> •Assistance/ conseil •Etudes •Total budget : Complément aux programmes des secteurs de 5 milliards sur 5 ans pour la maintenance et la protection des infrastructures prioritaires.
Délai
2020

d'élévation des niveaux de la mer pourraient profondément affecter les systèmes naturels et aménagés

Sur le **littoral nord**, les plages sont le plus souvent peu sensibles aux problèmes d'érosion et connaissent parfois même un budget sédimentaire plutôt excédentaire dans le cas des plages occupant l'embouchure d'oueds. Néanmoins, des signes de faiblesse, des menaces de rupture d'équilibre et parfois même des problèmes d'érosion préoccupante, existent dans les segments aménagés, notamment ceux appartenant à l'aire des agglomérations importantes.

La côte du **golfe de Tunis** montre, quant à elle, plusieurs formes de faiblesse. Celles-ci tiennent à des facteurs naturels, mais sont aussi le résultat d'un cumul d'interventions anthropiques, à travers une histoire relativement longue.

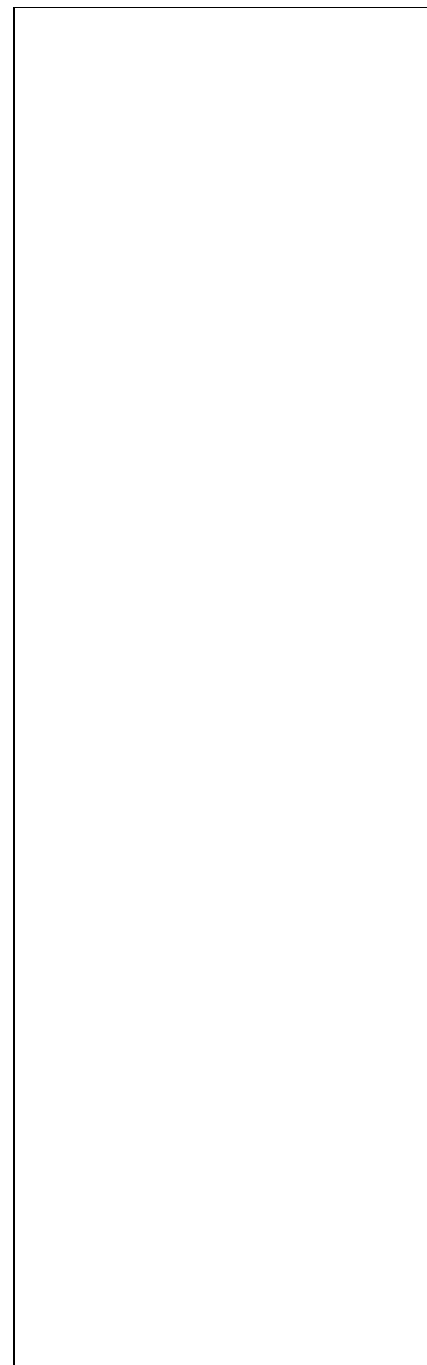
Par ailleurs, la configuration des côtes et l'importance des terrains bas rendent différents secteurs de cette zone très vulnérables à l'EANM et ce d'autant plus qu'elle abrite la plus importante concentration urbaine et industrielle du pays.

Les plages représentent la forme la plus fréquente des côtes du **golfe de Hammamet et du Sahel**. D'une façon générale, les faiblesses sont d'autant plus évidentes que le segment côtier est anthropisé. Ainsi, des problèmes d'érosion marine se posent dans le secteur touristique d'Hammamet, où certains hôtels ont même fini par perdre une partie importante de leurs estrans sableux.

En outre, à partir du port de plaisance d'El Kantaoui, en allant vers Sousse, l'érosion de la plage pose des problèmes dans un secteur où des aménagements touristiques ont été implantés.

La plage de la ville de **Monastir**, démaigrît depuis qu'elle n'est plus alimentée par une dérive littorale actuellement arrêtée par les digues du nouveau port. En outre, le boulevard de front de mer a dû être protégé par un enrochement. Le reste des littoraux sableux qui s'étendent à partir de Mahdia, sont également en recul. Ainsi, des brise-lames ont dû être mis en place des deux côtés de la racine du cap Afrique.

Sur la section côtière du **golfe de Gabès** et de ses abords méridionaux, sous l'effet de l'EANM, les falaises seront soumises à une érosion de plus en plus rapide. Quant aux plages sableuses, elles seront appelées à migrer vers l'intérieur des terres ou à disparaître. S'agissant des plages bordées par des constructions, toujours peu épaisses et dépourvues de dunes bordières importantes, leur disparition pourrait se produire même avec le scénario le moins pessimiste d'EANM.



Mise en œuvre et démarche

Indicateurs et Résultats attendus

- Techniques souples de stabilisation du littoral
- protection des basses terres contre les risques de surcote

Plan de stabilisation réalisé

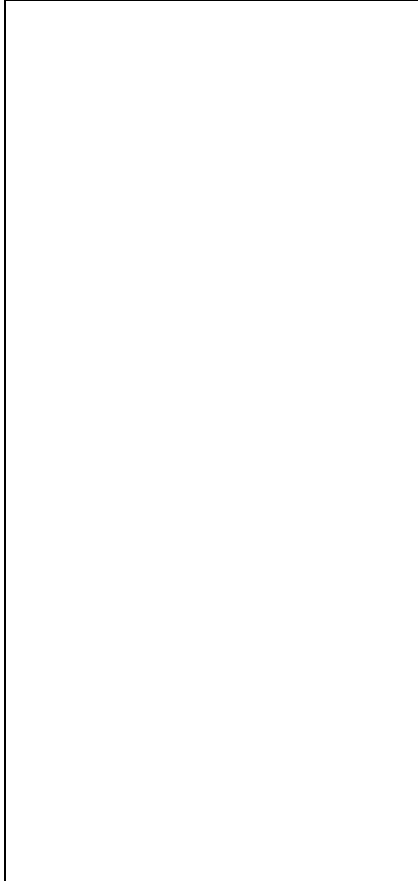
**Action 15 : Réhabilitation de l'environnement côtier
Restauration du couvert végétal / reboisement et fixation des
dunes littorales dégradées avec une stratégie de gestion
intégrée**

Intitulé	Réhabilitation de l'environnement côtier : Restauration du couvert végétal / reboisement et fixation des dunes littorales dégradées avec une stratégie de gestion intégrée	Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> • ARP - APAL
Objectif		Parties prenantes / intervenants clés
<ul style="list-style-type: none"> • Protection des zones littorales et réduction de leur vulnérabilité à l'érosion et l'EANM dans le contexte • Restauration des équilibres écologiques dans les zones côtières où le cordon dunaire littoral s'est dégradé • Restauration du cordon forestier littoral, foyer d'une richesse en flore et en faune. • Aménagement spécifique du couvert forestier en vue d'une exploitation durable et une conservation renforcée • Renforcer la résilience des zones côtières face à l'érosion marine et continentale • Protection des paysages côtiers • Mise en place d'une stratégie de Gestion Intégrée des paysages forestiers littoraux, fondée sur l'approche GIZC • Réduction des risques induits d'une mauvaise gestion des paysages forestiers littoraux (incendies, pollution, criminalité, ...) 		<ul style="list-style-type: none"> • Présidence du Gouvernement • MALE • APAL • Min. Agriculture • Direction des forêts • Toutes les Parties prenantes
Exposé des Motifs		Budget/ Ressources
<p>Le dernier rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a confirmé que le niveau des océans va continuer de grimper sous l'effet du réchauffement climatique d'ici 2100 (https://www.reforestation.com/blog/climat-reforestation-lutte-contre-limpact-de-lelevation-du-niveau-des-mers-en-inde). 95% des littoraux de la planète sont concernés. les habitants doivent reboise ... pour renforcer le rôle de la végétation comme barrière naturelle face à la hausse annoncée du niveau des eaux. Outre les bénéfices socio-environnementaux de la reforestation, elle constitue une stratégie concrète d'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>le couvert forestier représente donc un outil efficace de résilience mais aussi d'adaptation aux effets des changements climatiques, d'érosion marine et continentale, de pertes des richesses en biodiversité, ... Le couvert végétal représente également un outil efficace de lutte contre l'érosion cotière, hydrique et éolienne. C'est aussi un moyen de lutte contre la pollution hyrique et atmosphérique. Ce rôle est particulièrement important autour des villes cotières.</p> <p>Le diagnostic de l'état actuel des zones littorales a démontré un tendance à la dégradation du couvert végétal (forestier et autre) notamment dans les secteurs les plus convoités pour l'occupation humaine (aussi bien publics et privés). Cet acharnement contre la végétation a pour objectif soit la valorisation des produits forestiers</p>		<ul style="list-style-type: none"> •Assistance/ conseil •Etudes •Total budget : complément aux programmes de 3 milliards pour 5 ans pour les zones prioritaires.
		Délai
		2020

(bois, parcours, fruits, ...) soit le remplacement des paysages végétalisés par des terrains bâtis. C'est pour cela que la dégradation du couvert végétal est particulièrement observée autour des villes côtières, où la rente foncière suscite l'appât des propriétaires privés, voire même publics.

En particulier, dans le **segment nord**, le paysage forestier représente un cachet dominant et caractéristique du paysage côtier. Son rôle est multiple : sur le plan environnemental, il contribue à réduire les risques éoliens, dans le segment le plus venté du pays, mais aussi à apaiser les risques d'érosion hydrique, dans la zone cotière la plus pluvieuse du pays. Sur le plan socio-économique, le couvert forestier représente pour les populations un patrimoine et une source de richesse. La forêt est exploitée pour ses produits (bois, charbon, fruits, ...) mais aussi pour ses terrains de parcours. De ce fait, le paysage forestier acquiert dans le segment nord une importance particulière, qui en fait à la fois un milieu convoité et un élément d'équilibre écologique et socio-économique.

Une mauvaise gestion, voire l'absence de gestion intégrée des secteurs forestiers côtiers risque de les convertir en décharges d'ordures, en territoires de refuge pour les criminels. Elle risque également d'y élever les risques d'incendies, particulièrement graves aux portes des villes et villages.



Mise en œuvre et démarche

Indicateurs et Résultats attendus

- Stratégie de protection du couvert forestier existant et interdiction/contrôle des actions de déboisement et d'arrachage anarchiques et illicites
- Application stricte des lois en vigueur
- Stratégie et campagnes de reboisement / reforestation
- Mise en place d'une stratégie de gestion intégrée et collective des secteurs forestiers côtiers, impliquant les différents intervenants (APAL, Municipalités, Administration forestière, protection civile, agriculture, ...)

- **Plan réalisé en Ha à partir du programmé.**

Action 17 : Renforcement de la résilience des zones humides côtières contre les risques majeurs

Intitulé	Renforcement de la résilience des zones humides côtières contre les risques majeurs
	Objectifs

Responsable
• ARP - APAL
Parties prenantes / intervenants clés

- Renforcement de la résilience des zones humides à l'égard des changements climatiques et de l'EANM
- Protection des équilibres écosystémiques des zones humides et environnantes
- Sauvegarde du patrimoine naturel des milieux humides
- Protection des terrains humides à l'égard des débordements des occupations agricoles et urbaines

- Présidence du Gouvernement
- MALE
- APAL
- Min. Agriculture
- Direction des forêts
- Toutes les Parties prenantes

Exposé des Motifs

Budget/ Ressources

Les zones humides en Tunisie représentent écosystèmes naturels constituant un potentiel patrimonial, écologique et hydrique important. Toutefois, ces Zones Humides font face à des risques majeurs multiples :

- risques de pollution
- risques de submersion marine dans un contexte d'EANM
- Risques de débordement des bâtiments et d'occupation illicite, en particulier en bordure des villes où les terrains côtiers sont particulièrement convoités.

En effet, ces zones humides courent le risque de **pollution** en servant souvent de dépotoirs de déchets solides et liquides, notamment aux alentours des villes côtières.

D'un autre côté, dans le contexte de la Tunisie, l'EANM accentuera les risques encourus par ces zones humides. En effet, les terres submersibles sont en général situées sur la côte orientale du pays et sur les îles. Elles couvrent une superficie de 182 000 ha, répartis en lagunes (110 000 ha), sebkhas (42 000 ha) et en marais maritimes (30 000 ha). En cas d'une EANM, les sebkhas seront inondées plus souvent et peuvent se convertir en plans d'eau permanents (lagunes). Dans le golfe de Hammamet par exemple, les surfaces risquant d'être annexées par la mer sont estimées à 4500 ha (1900 ha pour la sebkha de Sidi Khelifa, 1400 ha pour la Sebkha de Halk El Menjel et 1200 ha pour la sebkha de Skanès).

Ainsi, les milieux humides les plus vulnérables seront les lagunes, sebkhas, marécages côtiers de faible profondeur qui risquent, dans leur grande majorité, d'être annexés au domaine marin. Cette invasion se traduira :

- Par de profondes modifications des peuplements aquatiques avec, dans de nombreux cas, augmentation de la biodiversité et diminution de la productivité ;
- Par une translation vers l'amont de l'écotope humide qui empiètera plus ou moins largement sur l'écotope terrestre/continentale.

Au fur et à mesure de l'avancée l'EANM, les impacts engendrés se feront de plus en plus sentir. La partie externe de ces milieux humides (interface mer-plan d'eau) sera érodée, et on enregistra, éventuellement, une migration de la frange interne de ces milieux humides (interface plan d'eau-terre). Les nouvelles surfaces ainsi créées ne compenseront toutefois pas celles qui auront été perdues.

L'EANM se fera particulièrement ressentir dans les milieux humides côtiers de faible profondeur (autour de 1 m). Selon leur position géographique par rapport au trait de côte, ils pourraient être envahis progressivement par la mer, voire disparaître. Leurs peuplements

- Assistance/ conseil
- Etudes
- Total budget / 12 Millions de dinars pour complément aux programmes existants.**

Délai

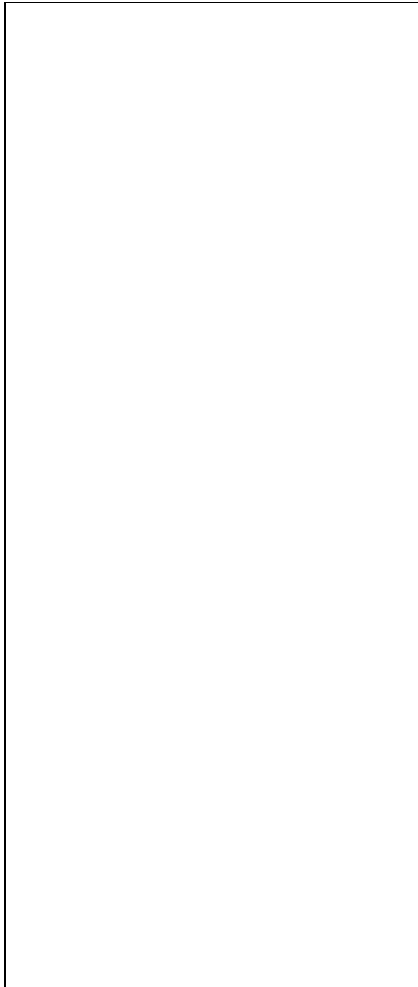
2020

subiront en conséquence de profondes modifications, avec passage, selon les cas et les scénarios considérés, d'un peuplement de milieu humide à celui d'un milieu aquatique, d'un milieu confiné à un milieu ouvert.

En ce qui concerne les lagunes de profondeur supérieure à 2 m, elles connaîtront une extension de surface proportionnelle au linéaire de basse altitude de leurs rives. En particulier, on pourrait assister à une submersion des îles qui bordent la partie nord occidentale du lac de Bizerte, ainsi que des îlots des zones Est et Ouest de la mer de Bou Grara, et des îlots latéraux de la mer des Bibans. Dans ce dernier cas, on assisterait à une "marinisation" de la lagune qui se transformerait en une sorte d'enclave marine.

Du point de vue biologique les modifications engendrées pour l'ensemble des milieux humides littoraux par l'impact de l'EANM seront importantes avec le passage progressif pour leur frange externe, d'un peuplement de type lagunaire de faible biodiversité à un peuplement marin de biodiversité nettement plus élevée. Néanmoins, ces modifications risquent d'avoir un impact socio-économique négatif car il est connu que le passage d'un écosystème de type lagunaire à un écosystème de type marin se traduit par une baisse relativement forte de la production halieutique.

Dans cette catégorie figurent les milieux humides de profondeur faible, notamment : les lagunes laminaires (Ghar el Melah, Khniss), les sebkhas littorales (Sebkhas du cap Bon, zone d'Enfidaville-Hergla, Madhia, Kerkena, Jerba, sebkha el Melah de Zarzis, sebkhas satellites des mers de Bou Grara et des Bibans), les marécages (marais d'Utique, de Soliman, des régions monastirienne, sfaxienne et ceux de la petite Syrte), les plaines humides (Utique, Soliman), les estrans (ensemble du littoral de la zone du golfe de Gabès).



Mise en œuvre et démarche

Indicateurs et Résultats attendus

Action 18 : Prévention contre les rejets d'eaux usées non traitées dans la mer par l'ONAS

- Révision/ Actualisation du bornage DPM des zones humides autour des villes
- Application des lois réglementant l'occupation des terres des ZH
- Interdiction des rejets d'ordures et déchets solides et liquides dans les Zones Humides, par les privés ainsi que par les organismes publics (municipalités, ONAS, ...)

-Actualisation du bornage réalisé.
-Interdictions appliquées

Intitulé Prévention contre les rejets d'eaux usées non traitées dans la mer par l'ONAS

Responsable
 • ARP - APAL

Objectif

Parties prenantes / intervenants clés

- Réduction des risques de pollution marine
- renforcement des capacités de résilience des littoraux aux risques de pollution hydrique
- Renforcement des capacités de l'ONAS à résoudre les problèmes de rejets d'eaux usées non traitées (suite aux pannes de pompage, aux coupures d'électricité ou à l'occasion des épisodes d'entretien)
- Partenariat public-privé pour la dépollution de l'hydrique littoral et la valorisation / réutilisation des eaux usées traitées
- renforcement des capacités de lutte contre l'érosion marine et côtière
- implication du secteur privé
- augmenter les capacités de valorisation / réutilisation des eaux usées traitées.

- Présidence du Gouvernement
- MALE
- APAL
- Toutes les Parties prenantes

Exposé des Motifs

Budget/ Ressources

- les zones côtières souffrent d'une pollution hydrique parfois dangereuse, menant jusqu'à l'interdiction par les autorités sanitaires et environnementales de la fréquentation de plusieurs plages, notamment au cours de la saison estivale.

- la pollution des plages se répercute sur la santé humaine, mais également la flore et la faune marine et côtière.

L'ONAS, censée traiter les eaux usées et éviter les rejets d'eaux polluées dans la nature, se trouve souvent contraint à effectuer des lâchures d'eaux usées non traitées dans la nature, soit directement dans la mer, dans les cours d'eau voisins ou dans les zones humides avoisinantes (barrages, sebkhas, lagunes, ...). Le plus souvent, ces lâchures d'eaux « non conventionnelles » sont effectuées par nécessité de maintenance, de réparation de matériel, de coupures (ou d'économie) d'électricité ou, occasionnellement, de dépassement de capacités de traitement.

-Outre les mauvaises odeurs dégagées par ces eaux polluées, elles favorisent la prolifération des moustiques et insectes, elles même pouvant servir de vecteurs de contamination de maladies infectieuses.

Les eaux usées non traitées lâchées dans la nature peuvent également contaminer la flore dans les zones de décharge, mais aussi la nappe phréatique, généralement se trouvent à quelques mètres de profondeur.

La plupart des villes côtières souffrant de ce problème, notamment celles dont les stations de pompage se jouxtent des zones humides ou des cours d'eau, cherchent solution chez l'ONAS, lui-même en quête de solution. Des tensions sociales sont parfois produites, d'où la nécessité de chercher les solutions appropriées.

- Assistance/ conseil
- Etudes
- Total budget 2 Milliards pour la protection du littoral au niveau des urgences.**

Délai

2020

Mise en œuvre et démarche

Indicateurs et Résultats attendus

- Création de « bassins de réserves » à proximité des stations de pompage gérés par l'ONAS
- Conservation des eaux usées non traitées dans des bassins de réserve en cas de pannes des stations de pompage, de coupures d'électricité ou d'arrêt du pompage pour l'entretien régulier, afin de reprendre leur traitement au redémarrage du pompage et d'éviter les lâchures d'eaux non traitées dans la

- Le protocole GIZC est ratifié
- L'engagement de la révision des lois en relation avec le

Action 16 : Protection des zones côtières contre les inondations par la Création /renforcement /extension du réseau de canalisation des eaux pluviales

<p>nature (mer, sebkha, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'AIC pour le contrôle de la qualité des eaux usées traitées et leur valorisation dans des activités rentables et non nocives - Implication des privés (AIC, Acteurs privés en tourisme, agriculture, ...) dans la valorisation des eaux usées - Généralisation de la réutilisation des eaux usées traitées dans les zones littorales 	<p>GIZC</p>
---	-------------

Intitulé	Protection des zones (villes) côtières contre les inondations par la Création /renforcement /extension du réseau de canalisation des eaux pluviales	Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> • MEHAT - DHU
Objectifs		Parties prenantes / intervenants clés
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de résilience des zones/agglomérations côtières face aux risques naturels - Réduction des risques de catastrophes naturelles / hydriques et 		<ul style="list-style-type: none"> -APAL -Ministère de l'équipement

risques induits dans les zones côtières
 - Protection des personnes et des biens
 - Protection des équilibres écologiques, prévention des inondations, de l'érosion, de la pollution hydrique

Exposé des Motifs

Budget/ Ressources

- Le diagnostic de l'état actuel des choses, face à la production croissante des ordures ménagères et des déchets industriels, les cours d'eau traversant les villes ou se trouvant à proximité sont souvent convertis en dépotoirs d'ordures ménagères et de déchets (solides et même liquides). Il s'en suit l'obstruction des lits des oueds, conduisant au détournement des lits et la disparition des berges avec les risques induits d'inondations.
 Dans un contexte de changement climatique, les phénomènes hydro-climatiques extrêmes tendent à s'aggraver en termes de fréquence d'occurrence et d'intensité. Les milieux largement anthropisés, en l'occurrence les villes côtières basses, sont parmi les plus vulnérables à ces phénomènes extrêmes. D'autant plus, par leur position littorale, elles représentent souvent l'exutoire de bassins versants souvent non ou mal aménagés, d'où le risque des inondations fréquentes et parfois désastreuses dans les villes littorales.
 En l'absence de réseau d'eaux pluviales ou en cas de taille non adaptée, ces eaux empruntent les chenaux des eaux usées ou carrément les rues et ruelles qui se convertissent en ruisseaux, augmentant à la fois les dommages liés à l'intensité du ruissellement et au mélange des eaux pluviales et des eaux usées et polluées. Les exemples ne sont pas rares en Tunisie : Nabeul en 1986 et en septembre 2018, Tataouine en 2018, Tunis en septembre 2003,

•Assistance/ conseil
 •Etudes
 •Budgets municipaux
 •**Total budget 500 Millions de dinars pour les zones prioritaires.**

Délai

2020

Mise en œuvre et démarche

Indicateurs et Résultats attendus

- Création / renforcement / extension du réseau d'eaux pluviales
 - amélioration des conditions de drainage des eaux pluviales
 - protection du DPH et interdiction des constructions aux alentours
 - Création / renforcement du système de surveillance, de suivi et d'alerte aux risques d'inondations
 - Renforcement/ entretien/ créations d'ouvrages hydrauliques à l'amont des agglomérations littorales
 - séparation du réseau de drainage des eaux usées de celui des eaux pluviales

▪ Réduction des risques de catastrophes hydriques
 ▪ Réduction des risques d'érosion et de pollution hydrique en milieu urbain
 ▪ Sécurité des personnes, de leurs biens et des équipements publics et privés

Action 20 : Protection, intégration et valorisation du patrimoine bâti du littoral

Intitulé
 Protection, intégration et valorisation du patrimoine bâti du littoral

Responsable
 • Ministère de la Culture

Objectif

Parties prenantes / intervenants clés

- Intégration et valorisation du patrimoine historique et préhistorique du littoral
 - Prise en compte du patrimoine bâti et du paysage dans le choix des projets d'aménagement
- Classification des sites nécessitant protection et préservation

- Ministère de la Culture (INP, Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMVPPC))
- MALE (ANPE, APAL)
- Ministère de Tourisme, ...)

Exposé des Motifs

Depuis l'antiquité, le littoral tunisien a constitué un espace d'attraction et de convoitise le long duquel les plus grandes périodes de civilisations ont fleuri. Ce capital spécifique au littoral subit ces dernières décennies des atteintes à conséquences négatives voire parfois irréversibles engendrées par les effets croissants d'une littoralisation peu soucieuse de la vulnérabilité du patrimoine archéologique matériel et immatériel côtiers. Sur les côtes tunisiennes on a en particulier Utique, puis la nouvelle ville Carthage, Tacape (Gabès), Leptis Minor (Lamta), Hadrumète (Sousse), Clupéa (Kelibia), Hippo Diarrhytus (Bizerte) et ne pas omettre de citer les cités romaines de Thysdrus (el Jem), Ghgthis (Bou Grara) Avec la renaissance de l'Ifriquiya se poursuivra sous la dynastie fatimide à partir de 909 et Kairouan cède sa place de capital à Mahdia et la progression de l'installation des forts de Mahdia, de Sousse, de Monastir et de Kélibia, Aujourd'hui, tous ce patrimoine culturel et bâti est le siège d'intenses activités économiques et culturelles qui accroissent la vulnérabilité des sites archéologiques face à l'élévation du niveau de la mer. Or, pour une meilleure intégration des sites archéologiques dans la GIZC, l'enjeu de la préservation du patrimoine culturel réside L'occurrence de ces instruments et outils de planification et d'aménagement doit concevoir dans la mise en œuvre des plans d'aménagement des actions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine archéologique littoral menacé.

L'intervention ne peut pas se faire à un seul niveau puisqu'elle exige une coordination entre tous les Ministères et les institutions concernés et l'approche GIZC, peut s'appuyer sur un arrangement institutionnel solide et jouer un rôle sur la durée, pour permettre la protection et la valorisation de ces territoires.

Budget/ Ressources

- Assistance/ conseil
- **Total budget : mettre en place un Fonds national pour la préservation du patrimoine bâti sur le littoral.**

Délai

2020 - 2025

Mise en œuvre et démarche

La coopération est essentielle pour la consultation, la coordination, ou pour les procédures de prise décisions conjointes. Il est proposé de créer un comité (ou Conseil) consultatif (non exécutif) spécialisés dans les zones côtières aux niveaux national ou Régional. Ce conseil sera chargé :

- D'élaborer un inventaire spécifique «littoral et Patrimoine bâti Historique et préhistorique ».
- De proposer une classification des sites nécessitant protection et préservation
- Définir et mettre en œuvre les modes de gestion en adéquation avec

Indicateurs et Résultats attendus

- Avoir un inventaire spécifique «littoral et Patrimoine bâti Historique et préhistorique ».
- La classification des sites nécessitant protection et préservation
- Avoir un Programme

l'intérêt des sites

- De proposer un programme de mise en valeur pouvant être réalisé par étape dans le cadre de mécénat ou d'initiatives PPP
- D'organiser les campagnes d'information et de promotion de ce patrimoine.

d'action Prioritaire

Action 21 : Engager la communication à la base dans le cadre d'une démarche participative

7- LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION POUR LA PROMOTION DE LA STRATEGIE GIZC

Intitulé	Engager des traditions de la démarche participative et de bonne gouvernance	Responsable	<ul style="list-style-type: none">• Gouvernement• Instance GIZC
Objectif		Parties prenantes / intervenants clés	
Faire adhérer les institutions de l'Etat à la démarche de bonne		<ul style="list-style-type: none">• Tous les Ministères concernés	

Gouvernance et l'intégrer au niveau des textes de lois lors de la prise de décision pour chaque projet et notamment ceux au niveau de la bande littorale et son interface terre-mer

- Gouvernorats
- Communes

Exposé des Motifs

Budget/ Ressources

Pour faire face à la complexité des sociétés, l'Etat doit asseoir une bonne gouvernance, en faisant participer secteurs privés et société civile, à la prise de décision. « *Sur le plan global, la gouvernance ne se résume pas aux relations intergouvernementales, mais comprend également les organisations non-gouvernementales, les mouvements de citoyens, les corporations multinationales, et le marché mondial des capitaux, tous en interaction avec les réseaux mondiaux.* Cette gouvernance s'applique à ensembles d'activités dont les institutions d'Etat doivent engager des traditions de la démarche participative qui portent sur les quatre composantes suivantes :

1. Partager une vision et des priorités d'action : c'est la plus importante tâche de la gouvernance : articuler un ensemble de priorités et d'objectifs qui soient acceptables et acceptés par la société. Ce qui met d'emblée les politiques publiques au centre du dispositif. Les mécanismes d'échange mis en œuvre dans le secteur privé comme au sein de la société civile, présupposent qu'il existe un système de cadrage national pour la mise en œuvre d'objectifs complémentaires ou souvent concurrents.

2. Mettre en cohérence la politique/stratégie et ses objectifs : Le rôle de régulateur du gouvernement en fait un acteur crucial d'équilibrage, en consultation ou en association plus ou moins forte avec les acteurs du secteur privé et de la société civile.

3. Créer les conditions de pilotage : Une fois que les priorités et les objectifs sont fixés, il s'agit de savoir comment ils vont être atteints, sous quel type de pilotage ? L'approche classique consiste à mettre en œuvre des instruments publics tels que les réglementations et les incitations économiques. La tendance va vers des instruments qui incluent la consultation et la concertation avec les acteurs de la société.

4. Assurer la transparence : Chaque acteur de la gouvernance doit être responsable de ses actions et doit pouvoir en rendre compte. La complexité des politiques, la fragmentation des partis politiques, et la capacité très limitée qu'a le public de sanctionner ou de récompenser un élu avant que les élections n'aient lieu, rendent l'évaluation *ex post* particulièrement importante dans les systèmes démocratiques contemporains. Il faut pour cela disposer d'un système d'information (observatoire) et d'indicateurs robustes couvrant l'ensemble de la zone côtière (y compris la bande littorale et son interface terre-mer).

- Assistance/ conseil
- Total budget : 1 Million de dinars pour un plan de communication

Délai

2021 - 2025

Mise en œuvre et démarche

Indicateurs et Résultats attendus

- Intégrer les quatre composantes de la **bonne gouvernance** au niveau des textes de lois et leurs applications lors :
- De l'identification du programme ou projet,
 - De l'élaboration des stratégies

Une réglementation intégrant les quatre composantes de la gouvernance est appliquée systématiquement pour la prise

- De la réalisation des projets
- Du suivi et de l'évaluation ...

de décision

**-8- L'IDENTIFICATION DES
RESSOURCES FINANCIERES A
MOBILISER**

Action 22 : Engager les acteurs économiques à la protection des milieux par une implication financière et prise en charge des coûts environnementaux

Intitulé	Engager les acteurs économiques à la protection des milieux par une implication financière et prise en charge des coûts environnementaux.	Responsable	MALE - APAL
Objectif		Parties prenantes / intervenants clés	
	Le Renforcement du principe pollueur payeur et généraliser le principe à l'utilisateur payeur		<ul style="list-style-type: none"> • MALE • Domaine d'Etat • M. des Finances • MEHAT
Exposé des Motifs		Budget/ Ressources	
	Les ressources financières de l'Etat sont reconnues être limitées. Pour le moment, la gestion des milieux et des ressources côtières et marines, bases de l'économie du pays, a été en bonne partie assurée grâce aux financements des bailleurs de fonds et aux moyens consacrés dans le cadre d'un certain nombre de politiques sectorielles. Pour un développement durable et responsable des zones côtières et marines, il est souhaitable d'appliquer progressivement le principe de « gestion subsidiaire » en faisant participer financièrement les intervenants eux-mêmes dans des actions d'intérêt collectif.		<ul style="list-style-type: none"> •Assistance/ conseil •Total budget : création d'un Fonds avec participation des acteurs
		Délai	
			2021 - 2025
Mise en œuvre et démarche		Indicateurs et Résultats attendus	
	<p>Dans le cadre du nouveau code des collectivités locales, une inscription budgétaire spécifique d'activités de gestion des zones côtières aux niveaux des collectivités locales peut être envisagée en plus des possibilités à étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La révision de l'affectation des financements conventionnels des pénalités, des taxes, des redevances, à travers les filières d'exploitation. • L'engagement de procédures de bonne gouvernance à tous les niveaux d'intervention, (accompagneront l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale • D'Etendre la pratique de la concession à tout exploitant des ressources littorales • Créer une redevance d'utilisation du Littoral pour toute activité littorale : touristique, industrie, agricole à l'instar de la taxe « espaces naturels sensibles » française • Instaurer un droit d'entrée au Patrimoine littoral 		<ul style="list-style-type: none"> -Garantie de sources financières pérennes pour engager les programmes et projets GIZC -Mesures mise en œuvre -Un système de suivi est mis en place.

Action 23 : Révision des tarifs et des procédures de recouvrement des taxes d'occupation temporaire des plages et Instauration d'une taxe littorale

Intitulé	Révision des tarifs et des procédures de recouvrement des taxes d'occupation temporaire des plages et Instauration d'une taxe littorale (logements locatifs/ installations à but lucratif)	Responsable	APAL et Ministère des Finances
Objectif		Parties prenantes / intervenants clés	
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des revenus de l'APAL et des collectivités locales - Mettre à disposition des institutions concernées davantage de fonds pour améliorer la résilience des zones côtières - Meilleure réglementation de l'occupation des zones côtières 		Les intervenants sont le Ministère des Finances et l'APAL	
Exposé des Motifs		Budget/ Ressources	
<ul style="list-style-type: none"> -L'espace du littoral est très important et ne peut être considéré comme un espace d'utilisation normal avec des taxes qui se basent sur simple taxe locative. -Les tarifs ainsi que les modes de recouvrement des taxes d'occupation des plages selon l'utilité de l'utilisation devrait être revus. 		<ul style="list-style-type: none"> •Assistance/ conseil •Etudes 	
		Délai	
		2022	
Mise en œuvre et démarche		Indicateurs et Résultats attendus	
<p>Mise à jour de l'évaluation des frais /taxes d'occupation du littoral Taxe progressive selon la position face au littoral / en fonction de la gravité de l'infraction</p>		<ul style="list-style-type: none"> -Textes élaborés -Mesures entrées en vigueur -Système de suivi de mise en œuvre 	

CONCLUSION

De ce qui précède, on peut ainsi définir l'objet de la GIZC comme l'invention de nouveaux systèmes de gouvernance permettant de répondre aux changements des écosystèmes côtiers.

Les deux piliers indissociables qui supportent cette approche sont les processus de gouvernance et la production des connaissances utiles à la prise de décision. L'origine et l'aspect expérimental de la GIZC en font un sujet international de recherche en soi dont la progression ne peut se faire sans une participation active aux réseaux internationaux.

Plus particulièrement,

- La GIZC doit renforcer la production des connaissances et les systèmes de gouvernance afin d'être en mesure de répondre aux changements des écosystèmes intervenant à diverses échelles de temps et d'espace.
- Le processus GIZC requiert la pleine participation des scientifiques, des gestionnaires, et des acteurs économiques à toutes les étapes du cycle de gestion afin d'améliorer les connaissances, la communication et la prise de décision.
- Les principes de subsidiarité et de prise de précaution sont également importants pour une évolution effective de la GIZC. Subsidiarité est le principe démocratique qui consiste à dire que les décisions devraient être prises à la base par les acteurs locaux, en accord avec les intérêts de la société civile en général. Le principe de précaution veut que lorsqu'il y a menacé de dommages sérieux ou irréversibles, le manque de connaissance ne soit pas utilisé comme une excuse de non-intervention. Selon le principe de précaution, les décisions publiques et privées devraient être guidées par (i) des études d'impact approfondies et, (ii) une évaluation des risques rapportée à plusieurs options.

Les populations du littoral devraient se reconnaître dans les valeurs portées par des normes de développement durable, de bonne gouvernance et de gestion intégrée de cette zone importante du pays. Mais pour que ces populations puissent se reconnaître dans ces valeurs et ces normes, il faut qu'elles participent et s'approprient les processus qui les sous-tendent.

La résolution des conflits est un autre aspect important dans le processus de mise en œuvre de l'approche GIZC, auquel peuvent contribuer des mesures institutionnelles adéquates et une approche participative renforcée et responsable. Les différents intérêts en jeu et les priorités concernant l'utilisation des ressources côtières peuvent générer des conflits à la fois au niveau des usagers et des institutions. La résolution ou l'atténuation, voire la prévention des conflits, demande des procédures et des dispositifs institutionnels appropriés reposant sur une législation adéquate. Le mécontentement face aux processus législatifs descendants et les litiges portés devant les tribunaux conduisent à utiliser des techniques alternatives de résolution des conflits. Ces techniques comprennent l'arbitrage, la médiation et la négociation directe, ainsi que l'élaboration de règles négociées. Dans la mesure où ces techniques engagent les parties en désaccord à chercher un résultat acceptable par toutes les parties prenantes, elles sont plus à même d'être efficaces dans le contexte de la GIZC.

La stratégie de l'économie bleue aura un impact très important sur la GIZC, en renforçant les approches intégrée de gestion des ressources marines et côtières et en exploitant d'une manière durable l'espace marin qui est aussi important que l'espace terrestre de la Tunisie.